

CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN-VAL-DE-SEINE

2015-2020



PREAMBULE : 4

I/ LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN-VAL DE SEINE 6

A) LA POLITIQUE DE LA VILLE : UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	7
1. EN MATIERE DE POLITIQUE DE LA VILLE, DES PRIORITES CONVERGENTES ENTRE LES TROIS VILLES	7
2. UNE INTERCOMMUNALITE ENGAGEE DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE A TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET EMPLOI ET INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES HABITANTS DES QUARTIERS	8
3. UN PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT URBAIN AMBITIEUX	9
B) LES TERRITOIRES DU CONTRAT DE VILLE	12
1. PORTRAIT SYNTHETIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN-VAL DE SEINE	12
2. LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	15
3. DU QUARTIER PRIORITAIRE AU QUARTIER VECU : LA PRISE EN COMPTE DES USAGES ET PRATIQUES DES HABITANTS	27
4. DES TERRITOIRES DE VEILLE ACTIVE	27
C) LE CONTRAT DE VILLE : UN PROJET DE COHESION SOCIALE ET URBAINE POUR LE TERRITOIRE	30
1. LES TERRITOIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, AU CŒUR DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	30
2. DES VALEURS FONDAMENTALES POUR INSCRIRE LES QUARTIERS PRIORITAIRES DANS UNE VISION PROSPECTIVE ET POLITIQUE DE LA CAMVS	31
3. DES PRINCIPES D'ACTION PUBLIQUE EN VUE D'OPTIMISER LES DISPOSITIFS ET INTERVENTIONS DEPOSEES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	34
D) LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE	36
1. LE DEPLOIEMENT D'UNE INGENIERIE DE DIMENSION COMMUNAUTAIRE	36
2. LES PARTIES-PRENANTES DU CONTRAT DE VILLE	37
3. LE SCHEMA DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE	38
4. LES CONSEILS CITOYENS, AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE	40
E) LES MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	40

II/ LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE 42

A) LES FONDAMENTAUX DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE	43
COHESION SOCIALE	47
Tranquillité publique et prévention de la délinquance	48
Education	58
Santé	69
Sport & Culture	85
EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	95
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	122
Cadre de vie	123
Habitat et peuplement	128
Projets urbains	135
PILIER TRANSVERSAL	151

III/ LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE 159

<u>IV / LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</u>	162
<u>V/ ANNEXES</u>	176
<u>V/ SIGNATURES</u>	184

PREAMBULE :

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, se veut le cadre unique liant l'humain et l'urbain, pour une intervention ciblée et partenariale à destination des quartiers défavorisés.

En précisant les compétences dévolues aux collectivités territoriales au titre de la politique de la ville la loi précitée accorde une place nouvelle à notre intercommunalité en tant que pilote du Contrat de ville avec des signataires élargis.

En effet, l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise les contours des contrats de ville. *« La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions. Ces contrats peuvent également être signés par la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L. 481-1 du même code, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité. »*

Le Contrat de ville est l'outil qui recense les priorités que se sont fixés les différents partenaires (élus, institutions, associations et habitants) pour améliorer le cadre de vie dans les cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville sur des thèmes aussi variés que la prévention de la délinquance/sécurité, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, le cadre de vie, le développement économique...

Pour aboutir à ce Contrat de ville 2015-2020, c'est une démarche partenariale et intercommunale qui s'est mise en place dès novembre 2014 avec une gouvernance tricéphale Etat-Communauté d'Agglomération-Villes à tous les échelons.

Des groupes de travail thématiques et territoriaux, auxquels ont participé les acteurs institutionnels et associatifs, ont été organisés afin de déterminer les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et certaines pistes d'actions permettant de construire l'architecture du Contrat.

Ce document, valable pour 6 ans, avec une clause de revoyure, sera complété annuellement par des appels à projets permettant de déployer les actions sur les cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, la loi de février 2014 a souhaité la création d'instance de concertation pour chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cinq Conseils citoyens, ont été officiellement installés par arrêté du Préfet en date du 27 mai 2015 et ont été reçus le 08 juin à la Communauté d'Agglomération.

Le Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération fixe les engagements de chacun des signataires et leur volonté commune d'intervenir pour améliorer les conditions de vie des habitants, lutter contre les inégalités, en s'appuyant sur les valeurs de la République.

Jean-Luc Marx

Préfet de Seine-et-Marne

Louis Vogel

Président de la Communauté
d'agglomération de Melun-Val de Seine

I/ LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN-VAL DE SEINE

A) La politique de la ville : un engagement de longue date des collectivités territoriales sur le territoire communautaire

Le développement social et urbain est une ambition portée depuis de nombreuses années par les trois communes du cœur urbain de la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine, Melun, Dammarie-les-Lys et le Mée-sur-Seine.

Cet engagement de longue date se traduit, depuis une trentaine d'années maintenant, par la mise en œuvre de dispositifs politique de la ville, portant aussi bien sur la dimension urbaine que sociale.

1. En matière de politique de la ville, des priorités convergentes entre les trois villes

Quelques dates clés :

1987 : Melun souscrit à l'opération « Habitat et vie sociale »

1989 : Le Mée-sur-Seine développe des actions DSU en lien avec le Département sur le quartier des Courtilleraies

1994 : Dammarie met en place son premier Contrat de ville

2006 : la CAMVS prend la compétence politique de la ville en matière d'insertion, d'emploi et de développement économique

Les trois communes sont fortement impliquées dans les dispositifs de la politique de la ville. Si cet engagement s'est traduit par des modalités opérationnelles, temporalités et dispositifs différents, les convergences entre les trois villes sont fortes et les priorités affichées laissent apparaître une véritable communauté de vue.

Les collectivités et leurs partenaires se sont impliqués dans le champ de la **tranquillité publique**, problématique particulièrement prégnante sur les territoires de la politique de la ville et ayant des effets négatifs sur l'image des quartiers. Cet engagement s'est notamment traduit à Dammarie-les-Lys par la mise en place d'un Groupe local de prévention de la délinquance (GLTD), aujourd'hui transformé en cellule de veille et qui a contribué à améliorer la coordination entre les acteurs et à améliorer le traitement des dysfonctionnements repérés.

Le Mée-sur-Seine déploie également des moyens importants pour lutter contre les problèmes de tranquillité publique et de délinquance, une stratégie de prévention de sécurité et de prévention de la délinquance a été formalisée. En partenariat avec le Parquet, des actions quotidiennes en vue de lutter contre le trafic de stupéfiants notamment sont mises en œuvre. Enfin, à Melun, le champ fait l'objet d'un engagement fort de la part de la ville et de ses partenaires (Parquet, polices municipale et nationale, directeurs d'établissements scolaires...). La mise en place d'une équipe de médiation sociale représente une nouvelle étape dans cette démarche.

L'instauration d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), qui se traduira à terme par la création d'un poste de coordonnateur intercommunal, et la redynamisation de l'observatoire de la délinquance de la CAMVS constituent l'aboutissement de cet engagement des collectivités territoriales.

La réussite éducative a également été affirmée comme étant la priorité principale des communes. Si cette orientation découle des directives de l'Etat qui font du programme de réussite éducative (PRE) un des dispositifs phares de la politique de la ville, elle s'appuie également sur le constat partagé que les freins à la réussite éducative sont plus importants pour les enfants des quartiers de la géographie prioritaire.

Les familles sont confrontées à des difficultés socio-économiques croissantes (monoparentalité, fort taux de chômage, faible maîtrise de la langue pour certains...) rendant l'implication dans le parcours scolaire des enfants difficiles. Face à cet état de fait, les communes et leurs partenaires ont déployé des moyens importants, pour intégrer les jeunes des quartiers dans un parcours éducatif, et plus largement socio-culturel d'une part, et soutenir les parents dans leur fonction d'autre part.

Les programmes de réussite éducative accompagnent, chaque année, plus d'une centaine d'enfants par an sur chaque ville. Le bilan de ces dispositifs est valorisé par l'ensemble des partenaires, ils ont non seulement permis le renforcement des moyens en faveur de la réussite éducative des jeunes des quartiers mais aussi contribué à générer des dynamiques partenariales au sein de la communauté éducative (Education Nationale, équipes municipales, centres sociaux, acteurs associatifs...). Pour autant, les PRE sont des dispositifs sous tension compte tenu des besoins repérés et des moyens disponibles. Le Contrat de ville doit constituer l'occasion de préserver les dynamiques partenariales à l'échelle communautaire.

Au-delà de ces deux thématiques prioritaires, les communes aux côtés de l'Etat, de l'agglomération et des autres partenaires, ont développé une pluralité de démarches de développement local en lien avec **les thématiques de la santé, de la citoyenneté, de l'accès aux droits, de culture...** visant à accompagner la transformation physique des quartiers impulsée dans le cadre des trois **Projets de rénovation urbaine**.

2. Une intercommunalité engagée dans la politique de la ville à travers la mise en œuvre du volet emploi et insertion par l'activité économique des habitants des quartiers

La Communauté d'agglomération a soutenu les trois communes dans le cadre du déploiement des CUCS et de sa prise de compétences en matière de politique de la ville. Cet appui s'est formalisé par la mise en place d'outils dont l'efficacité a été avérée, sur la thématique de l'emploi plus spécifiquement et dans le cadre des travaux d'évaluation.

Depuis 2006, La CAMVS met en œuvre le volet insertion et développement économique de la politique de la ville. Elle s'appuie pour ce faire sur la Maison de l'emploi, la Mission locale et le Plan Local pour l'insertion et l'emploi, récemment regroupés dans une structure unique, la Mission Emploi Insertion en vue d'optimiser le service rendu aux usagers en renforçant la transversalité entre les dispositifs déployés.

Dans le cadre de sa mission, la CAMVS et ses partenaires déclinent un panel d'actions diversifiées garantissant différents niveaux d'intervention et ayant vocation à créer les conditions d'une inscription des bénéficiaires dans un parcours d'accès à l'emploi durable. Ces différents niveaux d'intervention s'incarnent par la mise en place de chantiers d'insertion, de la clause d'insertion et du dispositif PLIE

d'une part, d'actions d'accompagnement vers et dans l'emploi portées par la Mission Locale et des acteurs associatifs implantés sur le territoire d'autre part.

L'évaluation réalisée en 2013 met en évidence un bilan globalement positif. Les actions contribuent à lever les freins à l'emploi, mieux accompagner les demandeurs d'emploi, mieux informer et orienter les habitants des quartiers prioritaires et lutter contre les discriminations.

Malgré tout, des faiblesses demeurent : certains publics restent difficiles à toucher, les femmes particulièrement pour lesquelles les dispositifs de type chantiers d'insertion, clause d'insertion sont complexes à mobiliser. Par ailleurs, le rapprochement entre les acteurs de la sphère économique et au-delà l'inscription des quartiers prioritaires dans les dynamiques économiques du territoire restent à réaliser. Autant de défis pour ce nouveau Contrat de ville.

Sur les autres thématiques, notamment la rénovation urbaine, la Communauté d'agglomération est intervenue en appui aux travaux engagés par les communes et leurs partenaires. Tout l'enjeu du Contrat de ville est de pouvoir créer les conditions d'une montée en puissance communautaire sur l'ensemble des champs de la politique de la ville.

3. Un processus de renouvellement urbain ambitieux

Les trois villes ont, avec l'appui de la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine, investi le volet urbain de la politique de la ville, à travers la mise en œuvre de Projets de Rénovation Urbaine ambitieux.

Les grands chiffres de la rénovation urbaine sur le territoire de la CAMVS



Source : points d'étape des PRU, 2013

Les quartiers concernés – les Courtillelaies et le secteur Fenez au Mée, la Plaine du Lys à Dammarie et les Hauts-de-Melun – ont été profondément transformés. Ainsi, le bilan des PRU première génération est positif et a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants. L'engagement des différents partenaires a globalement contribué mettre en œuvre des projets ambitieux adaptés aux réalités territoriales.

Les trois projets, bien que différents compte tenu des spécificités des territoires concernés, portaient des ambitions communes. L'une des priorités des conventions ANRU était de **réinscrire les quartiers dans le tissu urbain et de les replacer au cœur des dynamiques territoriales**. A cette fin, d'importantes interventions ont été réalisées en vue de **désenclaver les quartiers et de rendre leur organisation**

interne plus lisible (restructuration viaire, réaménagement des espaces extérieurs, résidentialisations...), de **diversifier leur fonction essentiellement résidentielle et d'améliorer les conditions de logements des habitants des quartiers** (réhabilitation des bâtiments afin d'améliorer leur qualité, amélioration de la performance énergétique...).

Les ambitions initiales	Les effets de la rénovation urbaine		Les marges de progrès
	+	-	
L'évolution de la vocation résidentielle des sites	Une amélioration importante de la qualité du parc, social comme privé (au Mée-sur-Seine) Des opérations de logements privés réalisées ou en projet	De faibles impacts sur le peuplement des quartiers, malgré des stratégies de reconstitution hors site ambitieuses Des difficultés à atteindre les objectifs de diversification résidentielle compte tenu du contexte de marché immobilier Des copropriétés privées en difficulté	Des ambitions en matière de diversification résidentielle à inscrire à l'échelle communautaire afin d'éviter les logiques concurrentielles entre opérations Une stratégie de marketing territorial à déployer : ciblage clientèle, promotion des atouts des quartiers... Une politique de peuplement à définir collectivement, comprenant un dispositif d'observation des équilibres sociaux au sein des quartiers
L'inscription des territoires dans l'armature urbaine communautaire	Une réorganisation des trames viaires et plus largement des espaces publics engagée dans le cadre du PRU Une amélioration de la desserte en transports en commun (des projets en perspective)	Perméabilité et porosité des quartiers : une évolution des usages et circulations difficilement observable	Des flux inter-quartiers à développer en vue de poursuivre la connexion des quartiers au reste du territoire Un potentiel de centralité réel à activer: implantation d'équipements à fort rayonnement, poursuite des aménagements urbains...
Le développement de la mixité fonctionnelle	Des équipements, réalisés ou futurs, emblématiques : -Melun : le conservatoire communal implanté en plein cœur de quartier -Dammarie : un projet de réhabilitation du centre de services Albert Schweitzer qui se trouve au cœur du quartier politique de la ville -Le Mée : un projet innovant de « maison médicale universitaire »	Une problématique persistante autour de l'offre commerciale Un développement économique très limité voire inexistant dans les quartiers	Assurer la promotion/renforcer la visibilité des équipements existants et en projet en vue d'en faire des vecteurs d'attractivité et de mixité pour les quartiers Poursuivre l'amélioration/ le développement de l'offre commerciale, dans une logique de complémentarité Une nécessaire inscription des quartiers dans la stratégie de développement économique portée à l'échelle intercommunale

Si les effets des PRU sont réels, **certaines dysfonctionnements perdurent et les ambitions, en matière de mixité sociale et fonctionnelle notamment, ne sont pas atteintes**. Le processus de rénovation

urbaine doit être poursuivi afin de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre des premiers PRU et, dans une logique plus prospective, transformer durablement la vocation des quartiers.

La mise en œuvre d'un second PRU sur le quartier du Plateau de Corbeil – Plein Ciel (composé notamment des secteurs Schuman et Beauregard), à cheval sur les communes de Melun et du Mée-sur-Seine, devrait largement contribuer à amplifier la transformation de ce secteur. Ce projet concernera à termes les habitants des secteurs Schuman et Beauregard pour la ville de Melun et de la résidence Plein Ciel pour la commune du Mée-sur-Seine. En parallèle du PRU, dispositif spécifique qui ne concernera qu'un seul des cinq quartiers prioritaires de la CAMVS, les trois villes poursuivront dans le cadre de leur projet d'aménagement communal à intervenir sur ces territoires, en application des orientations du Contrat de ville et en lien avec la politique de droit commun communautaire en matière d'habitat.

B) Les territoires du Contrat de Ville

Le maintien dans la géographie prioritaire de cinq quartiers de la CAMVS démontre la prégnance des enjeux sur ce territoire et l'acuité des écarts entre d'une part le territoire communautaire et les quartiers de la politique de la ville, qui restent, aujourd'hui, en marge des dynamiques de développement territorial, et ce malgré les moyens déployés par les collectivités et leurs partenaires.

1. *Portrait synthétique de la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine*

Un territoire communautaire doté de multiples atouts

Une situation géographique privilégiée

Porte d'entrée de la région Île-de-France, la CAMVS bénéficie d'infrastructures de transports importantes. A 40 km de Paris, la ville de Melun est desservie par le RER D (30 000 voyageurs par jour transitent par la gare de Melun) et la ligne R du Transilien qui arrive directement à la gare de Lyon. Cette desserte ferroviaire est complétée par la présence d'un réseau routier dense qui relie le territoire aux grands infrastructures (A5, A6 et francilienne). La CAMVS est aussi située à proximité de l'aéroport d'Orly ce qui lui permet ainsi de bénéficier d'une connexion internationale propice au développement économique.

L'agglomération dispose également de son propre réseau de transport en commun, le Mëlibus, et est reliée à l'agglomération de Sénart par le Citalien.

Afin de conforter l'agglomération melunaise en tant que pôle majeur de l'axe « Seine », de nouvelles infrastructures de transport sont actuellement en projets. Une ligne de transport en commun en site propre TZEN 2 devrait ainsi voir le jour à horizon 2020 ; la gare SNCF de Melun deviendra, à terme, un pôle multimodal ; enfin une gare sur la ligne LGV Paris-Lyon devrait être créée en région melunaise dans les années à venir. Ces projets de développement s'inscrivent dans la dynamique de développement des réseaux de transport portée à l'échelle régionale et contribueront à terme à inscrire encore davantage l'intercommunalité dans les dynamiques métropolitaines.

Un territoire de projets

La CAMVS et ses communes membres mènent également une stratégie de développement urbain ambitieuse.

Le renouvellement urbain représente une priorité pour le territoire, en témoigne la mise en place des trois Projets de rénovation urbaine qui se sont traduits par la réhabilitation de plus de 4 700 logements sociaux et la démolition-reconstruction de près de 1 400 logements...En parallèle, trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été mises en œuvre sur le territoire de la CAMVS. Elles ont permis de résorber le nombre de copropriétés fragiles présentes, notamment, sur les villes du centre urbain.

Enfin, le territoire porte également des projets en extension urbaine ambitieux. C'est notamment le cas de l'écoquartier de la Plaine de Montaigu qui vise, à terme, la construction de 2 500 logements mais aussi de nombreux commerces et services.

Le territoire mène une politique urbaine volontariste fondée à la fois sur le souhait d'améliorer le parc existant et une ambition résidentielle certaine, se traduisant par des grands projets, pourvoyeurs d'une **production conséquente de logements neufs sur la période 2016-2021**. A titre d'exemple, la Plaine de Montaigu devrait générer 250 à 300 logements par an, la ZAC de trois noyers à Rubelles 40 logements par an.

Ces projets de développement résidentiel, qui s'accompagneront de la création d'équipements structurants, constituent des leviers de développement essentiels à moyen terme et permettront de répondre aux besoins tant endogènes qu'exogènes.

Un territoire au cœur d'une dynamique économique forte

La stratégie de développement économique portée par l'agglomération, lui assure une dynamique pérenne et une place de choix dans un environnement concurrentiel.

Proche de Paris et disposant d'un parc immobilier à vocation économique abordable, la Communauté d'agglomération est un territoire propice à l'installation de nouvelles entreprises et ce d'autant plus qu'elle dispose de réserves foncières importantes.

Par ailleurs, le territoire a opté pour une **stratégie de spécialisation économique** tournée vers l'innovation et structurées autour de **trois filières porteuses**. La filière pharmaceutique, tout d'abord, emploie aujourd'hui 550 salariés. La filière aéronautique connaît quant à elle un développement important, avec le renforcement du pôle de Melun-Villaroche. Enfin, la filière de l'innovation alimentaire s'implante progressivement sur le territoire. En 2013, la signature d'un contrat de performance pour cinq ans avec le pôle compétitivité de Vitagora Goût a été l'occasion de fixer les projets de création d'un pôle de « recherche et de développement alimentaire appliqué », d'une pépinière d'entreprises, d'un centre d'affaires et d'un télécentre. En parallèle, se sont développés des fonctions supports adaptées à la filière.

Par ailleurs, la CAMVS se caractérise par un secteur tertiaire particulièrement dynamique, regroupant 45% des effectifs salariés du territoire en 2011. Cette vitalité, découlant en partie du statut de ville-préfecture de Melun, a vocation à perdurer à travers la création d'un nouveau pôle de service et d'un pôle de santé majeur. Ce dernier, qui sera situé à proximité de la Plaine de Montaigu, a pour objectif de regrouper au sein d'un même espace l'hôpital public et les cliniques privées.

Un territoire attractif pour les jeunes

Agglomération abordable et dynamique sur le plan économique, le territoire attire une population assez jeune. En effet, les moins de 40 ans représentent 33% de la population contre 27% à l'échelle départementale en 2011. La CAMVS est particulièrement attractive vis-à-vis des jeunes ménages sans enfant mais aussi des étudiants, notamment scolarisés à l'antenne de l'université Panthéon-Assas. Dans les années à venir, cette attractivité devra être renforcée en direction des jeunes familles.

La CAMVS représente donc un pôle majeur au cœur du sud-est francilien, bien connecté et fort de son dynamisme économique.

Le défi du renforcement de l'attractivité du territoire

Si la CAMVS dispose de nombreux atouts, elle connaît néanmoins de nombreuses disparités territoriales qui contribuent à limiter à son attractivité.

Une croissance démographique limitée

La CAMVS compte, au 1^{er} janvier 2011, 107 830 habitants. **Le territoire connaît une croissance démographique faible** (+0,3% par an de 2006 à 2011, soit 1 100 habitants supplémentaires) nettement inférieure à celle du département (+1% par an en Seine-et-Marne). Cette relative atonie de la croissance démographique s'explique par un solde migratoire déficitaire que le solde naturel peine à contrebalancer. En effet, l'agglomération a perdu, entre 2006 et 2011, 3 900 habitants.

Cette croissance démographique limitée s'explique par **un manque d'attractivité résidentielle de l'agglomération, en particulier du centre urbain**. En 2009, 54% des emplois sont occupés par des actifs résidant hors de la CAMVS et seuls 35% des étudiants melunais habitent le territoire communautaire en 2011, dont 50% chez leurs parents.

Une offre de logements en décalage par rapport aux besoins et attentes de la demande, endogène et exogène

Ce déficit d'attractivité s'explique, en partie, par une relative inadéquation entre l'offre de logements, existante et neuve, et la demande des ménages, **entravant la fluidité des parcours résidentiels sur le territoire communautaire**.

Une part non négligeable des ménages du territoire a des **capacités financières limitées**, peu adaptées aux niveaux de prix des produits privés proposés en locatif privé ou en accession à la propriété. Si le marché s'est nettement redressé en 2013, avec 300 réservations, grâce notamment aux opérations ayant bénéficié de la TVA réduite (projets ANRU) et à l'accession sociale à la propriété, le stock de logements en commercialisation reste élevé. **Le marché immobilier dans lequel s'inscrit Melun-Val de Seine est fortement concurrentiel**. Les territoires voisins, au premier rang desquels figure la ville nouvelle de Sénart, développent des offres de logements relativement similaires tant du point de vue des formes urbaines que des prix proposés.

Au-delà de la construction de logements privés, il existe un autre facteur de blocage des parcours résidentiels des ménages du territoire : **le parc de logement social est insuffisamment développé au regard des besoins de la population, et ce malgré le volontarisme du territoire en matière de production locative sociale**. La pression de la demande sur le parc de logement social est importante : on recense 3,5 demandes par attribution et jusqu'à 6 sur les petites typologies et 7 dans certaines communes périphériques. Ces disparités découlent de l'inégale répartition du parc locatif social sur le territoire intercommunal entre un centre urbain concentrant la majorité des logements sociaux de la CAMVS et des communes périphériques sous-dotées.

Le territoire est face à deux défis :

- **Le rééquilibrage de l'offre locative sociale sur son territoire**, à la fois pour répondre aux exigences réglementaires (article 55 de la loi SRU) et à la volonté de développer la mixité sociale au sein des quartiers d'habitat social notamment

- La **diversification des logements sociaux produits**, tant en termes de typologies que de financements mobilisés en vue de fluidifier les parcours résidentiels des locataires HLM et répondre à une demande de plus en plus importante.

Une concentration relativement importante de ménages fragiles

Le **revenu net déclaré par foyer fiscal, d'un montant de 24 676€, est nettement inférieur aux moyennes départementale (27 723€) et régionale (32 541€)**. Cette différence est corrélée à une distribution des revenus très inégale. Si le revenu mensuel moyen par unité de consommation est de 2 580 € à Seine Port, il est de 1 350 € seulement par mois à Melun. Le territoire de Melun Val de Seine se distingue par un revenu fiscal médian parmi les plus faibles du département, qui s'élève à 1575€. En outre, selon l'étude sur les parents isolés, menée par le cabinet Fors en mars 2014, 10% des ménages du territoire perçoivent moins de 520€ par mois (contre 680€ en moyenne sur le département)

L'analyse des compositions familiales ne fait que renforcer ce constat de relative fragilité des ménages du territoire : les familles monoparentales représentent 26,6% des familles avec enfants (15,6% des ménages) contre 20% en Seine-et-Marne. De la même façon, les personnes isolées ont vu leur poids dans la population croître de 5 points entre 2006 et 2011, passant de 29% des ménages à 34%.

Ces quelques éléments de diagnostic mettent en avant les particularités de l'agglomération : doté d'atouts importants et au cœur d'une forte dynamique de projets, Melun-Val de Seine n'en est pas moins confronté à des difficultés importantes. **L'accueil de profils de ménages diversifiés constitue une priorité pour la CAMVS et les communes qui la composent**. Si cette ambition résidentielle, qui fait de la solidarité un objectif en soi – en témoigne l'importance du parc social dans le centre urbain –, n'est pas remise en cause, elle représente un défi dont les politiques publiques doivent se saisir. C'est tout l'enjeu du Contrat de ville qui vise à apporter des réponses aux ménages les plus fragiles habitant les quartiers prioritaires tant en matière d'habitat que de développement économique ou encore d'accès au droit.

2. La nouvelle géographie prioritaire sur le territoire de la Communauté d'agglomération

Le positionnement des quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein de l'agglomération

Les cinq quartiers prioritaires sont localisés dans les communes du centre urbain communautaire, secteur concentrant les habitants les plus précaires du territoire intercommunal. Ce constat est à relier directement à la vocation résidentielle de ces trois villes : **Dammari-les-Lys, Le Mée et Melun se partageant 92% du parc de logements aidés de l'agglomération**.

La réforme de la géographie prioritaire n'a fait que conforter le constat partagé par les acteurs : la Plaine du Lys, les Courtilleiraies-le Circé, le Plateau de Corbeil-Plein Ciel (composé des quartiers Montaigu, Robert Schuman, Beauregard), l'Almont et les Mézereaux représentent des secteurs particulièrement fragiles au regard des tendances intercommunales. C'est à ce titre que ces quartiers

devront bénéficier, dans les années à venir, d'un renforcement du droit commun des collectivités et de leurs partenaires. Ils représentent, par ailleurs, une part importante de la population :

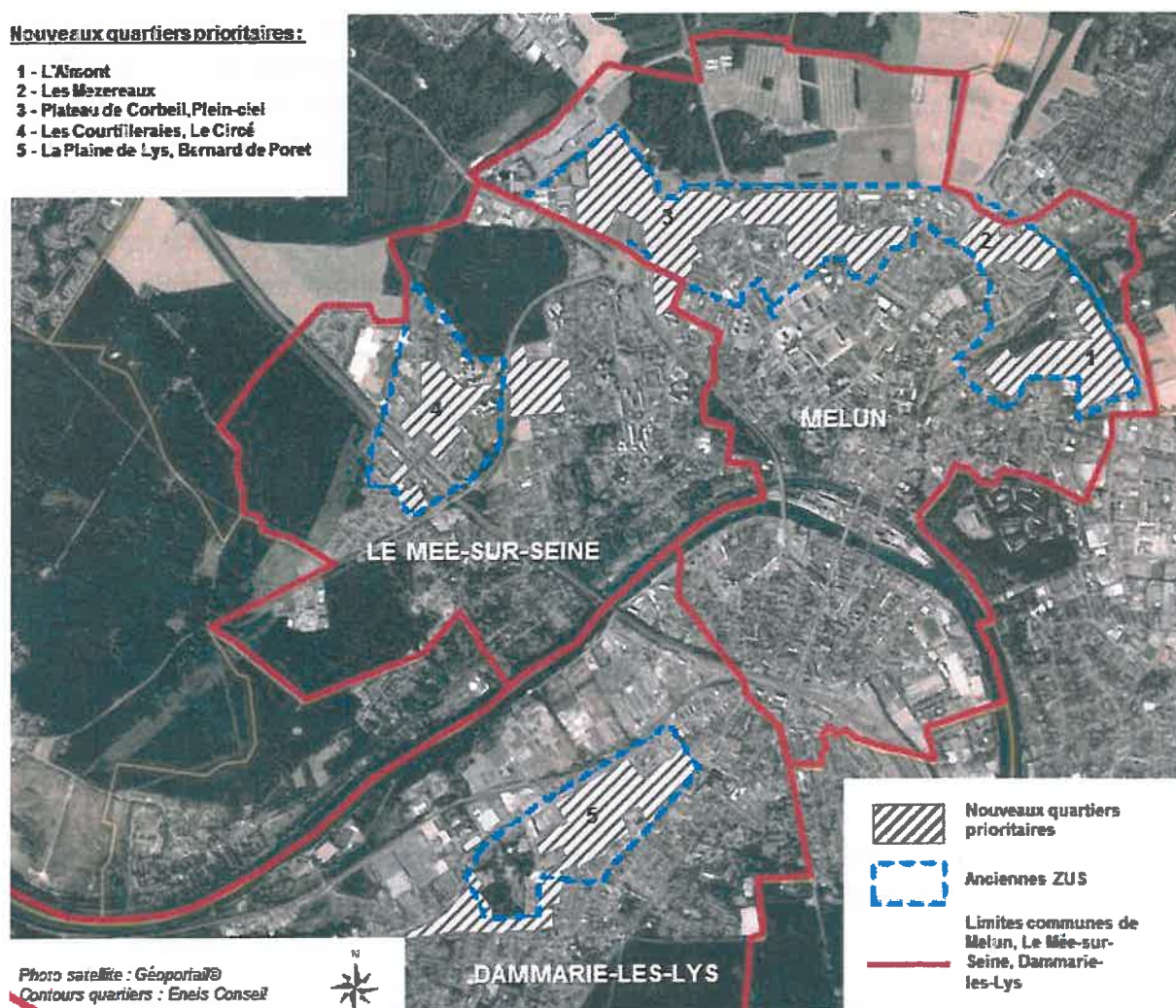
- A Melun, près de 38% de la population vit en quartier prioritaire, soit 15 753 habitants
- A Dammarie-les-Lys, 7 660 personnes habitent la Plaine du Lys, soit plus de 36% de la population communale
- 5 360 Méens vivent dans le quartier politique de la ville, soit 26% de la politique de la ville.

La carte ci-dessous représente les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire sur le territoire de la CAMVS.

Les périmètres de la géographie prioritaire

Nouveaux quartiers prioritaires :

- 1 - L'Almont
- 2 - Les Mézereaux
- 3 - Plateau de Corbeil, Plein-ciel
- 4 - Les Courtilières, Le Ciroé
- 5 - La Plaine de Lys, Bernard de Poret



Les cartes ci-dessous permettent de positionner les quartiers de la géographie prioritaire (et les différents IRIS les composant) par rapport aux autres quartiers du centre de l'agglomération.

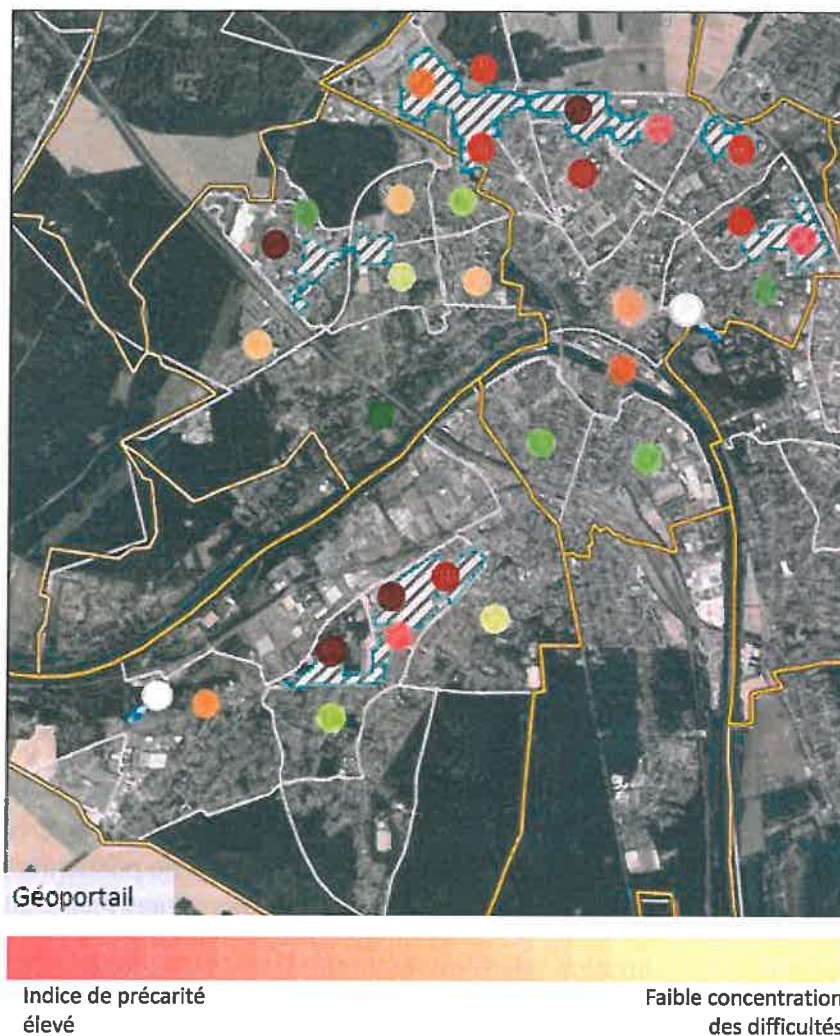
Trois indicateurs synthétiques ont été élaborés en vue de positionner chacun des territoires et de cibler plus précisément les problématiques propres aux quartiers de la politique de la ville :

- Un indicateur de précarité : bas revenus, dépendance aux prestations sociales, couverture par la CMU-c

- Un indicateur de fragilité sociale/risque d'exclusion: personnes isolées, les familles monoparentales et part des étrangers
- Un indicateur de fragilité vis-à-vis de l'insertion professionnelle: temps partiel, emploi précaire, niveau de qualification

NB : Les cartes représentées ci-après ont été élaborées à partir d'une méthode de scoring. Les points rouges ciblent les IRIS qui concentrent le plus de difficultés.

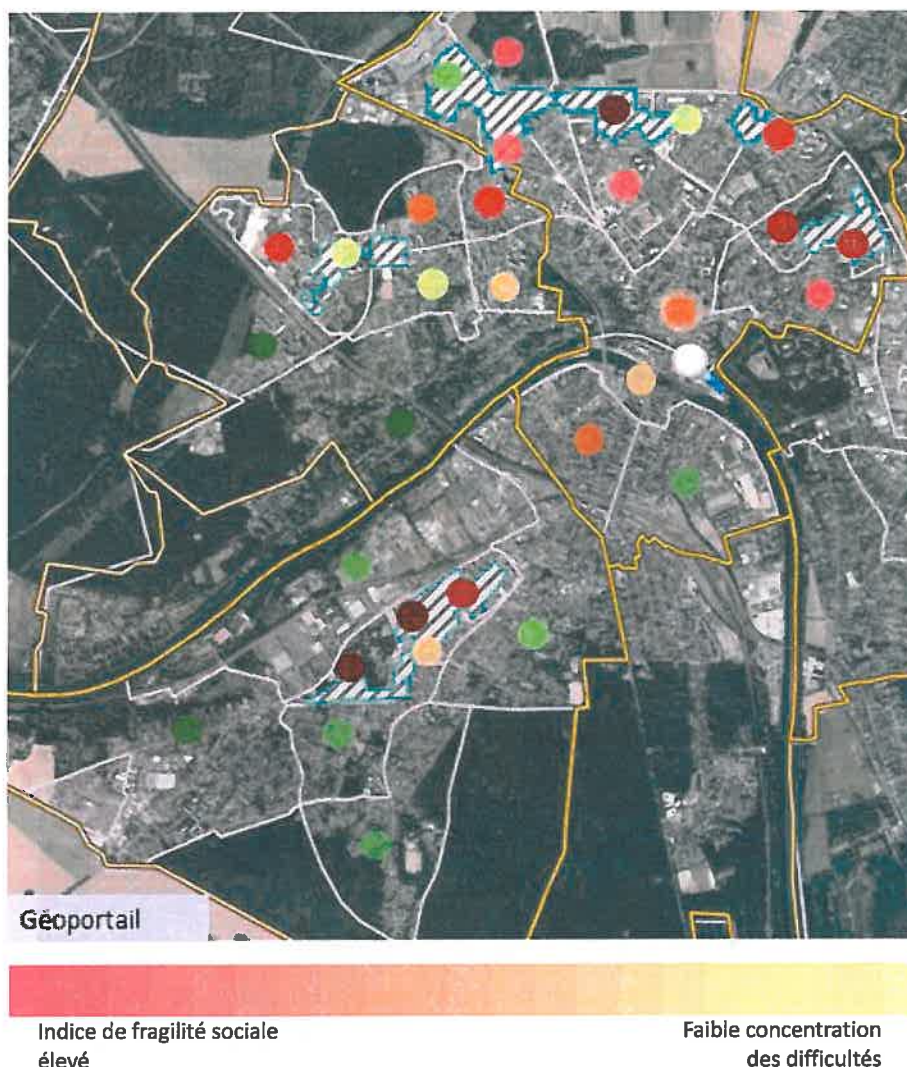
Un indicateur de précarité particulièrement important dans les quartiers prioritaires



On observe une forte concentration des difficultés dans les quartiers prioritaires et en particulier dans ceux de la Plaine du Lys et du Plateau de Corbeil.

Si les situations de fragilité sont bel et bien surreprésentées dans les périmètres de la politique de la ville, certains quartiers « en marge » accueillent également une forte proportion de ménages précaires. C'est notamment le cas du centre-ville de Melun et de l'IRIS Château Gaillard à Dammarie qui intègre le secteur de la Justice (ancien quartier CUCS).

Un indicateur de fragilité sociale qui met en avant un risque d'exclusion des habitants des QPV



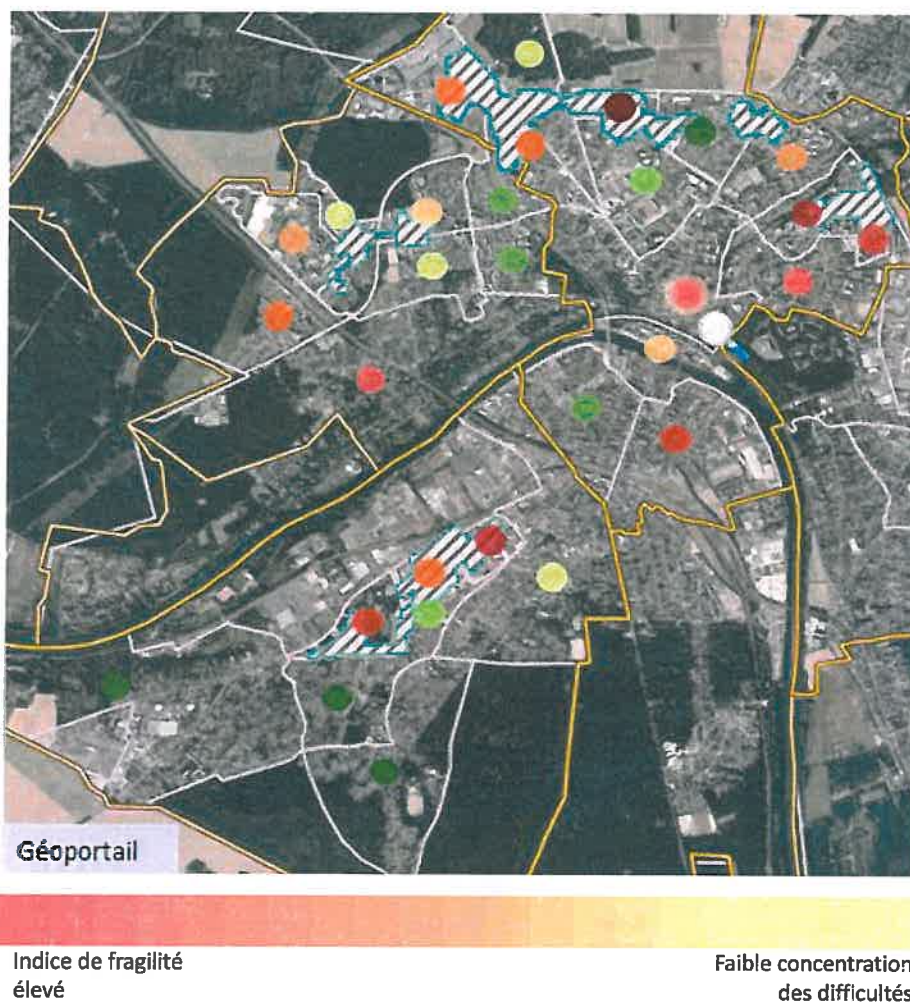
Les territoires de la politique de la ville concentrent des ménages aux compositions spécifiques. On constate en effet une sur-représentation des familles monoparentales. Cette spécificité concerne l'ensemble des quartiers prioritaires, avec une prégnance particulière du phénomène dans quelques IRIS situés à l'Almont, la Plaine-du-Lys ou encore le Plateau de Corbeil (l'IRIS Plein-Ciel notamment).

De plus, on observe une concentration relativement importante de personnes isolées dans certains sous-secteurs et notamment sur l'IRIS de la Croix-Blanche.

Enfin, la forte présence d'habitants de nationalité étrangère, dans les quartiers Montaigu et de la Plaine du Lys, plaide pour le maintien des moyens déployés pour accompagner ces populations, en vue d'assurer leur inclusion sociale.

Les secteurs de la Croix Blanche – Sud Est et de l'Almont Sud, sortis de la géographie prioritaire, doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, compte tenu de la sur-représentation des familles monoparentales et des personnes isolées sur ces secteurs.

Une problématique d'insertion professionnelle diffuse qui dépasse les frontières de la géographie prioritaire



L'indicateur composite de fragilité vis-à-vis de l'insertion professionnelle met en exergue des freins importants à l'emploi dans les quartiers prioritaires où le niveau de qualification des habitants est très faible.

Néanmoins, la difficile insertion sur le marché du travail ne constitue pas une caractéristique propre aux quartiers prioritaires de la politique de la ville mais affecte plus globalement le territoire.

Focus sur les quartiers prioritaires des quartiers de la politique de la ville

Les données présentées ici consolident les statistiques existantes au niveau de chaque IRIS couvert par le contour du quartier prioritaire règlementaire, suivant les recoupements opérés par le CGET.

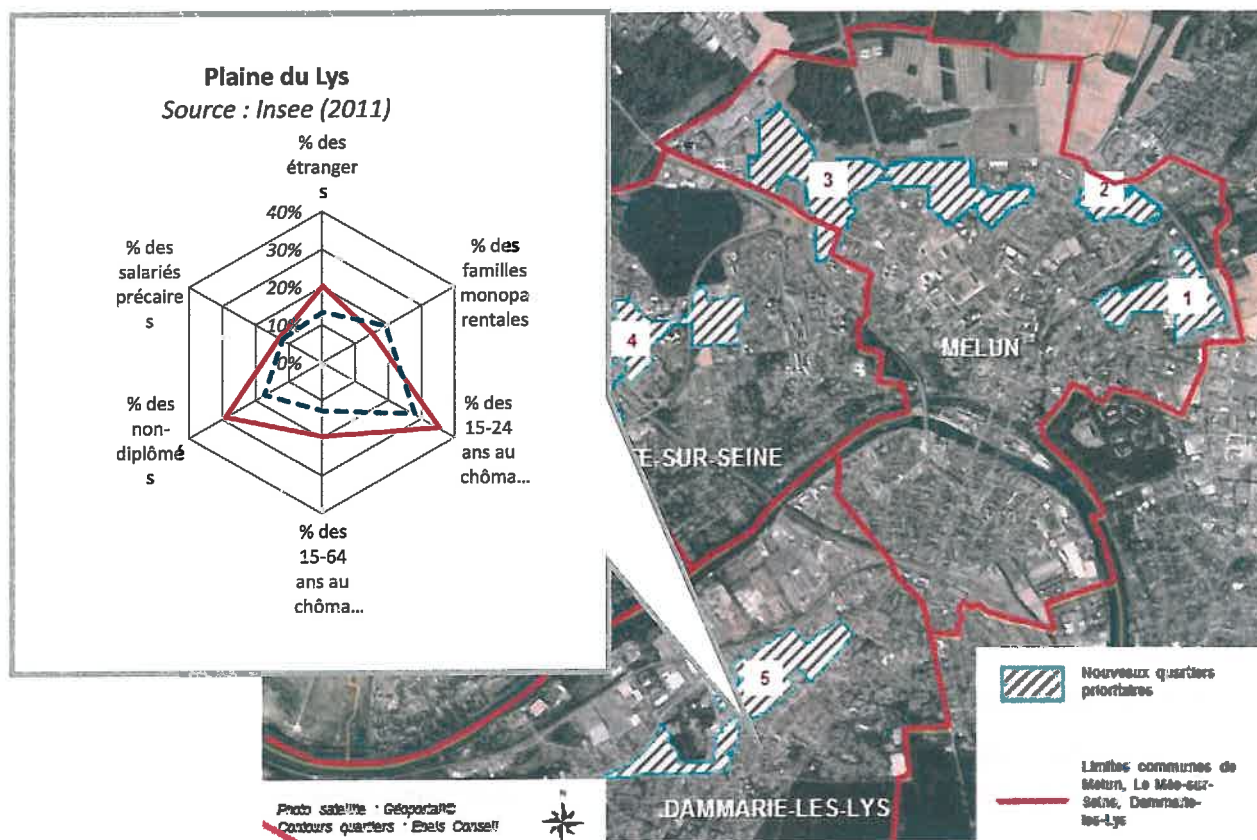
Quartier prioritaire

Plaine du Lys –Bernard de Poret

La Plaine du Lys, quartier emblématique de l'urbanisme français d'après-guerre, a fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine ambitieux qui a profondément fait évoluer la morphologie et l'organisation interne du quartier. La Plaine du Lys est aujourd'hui connectée au reste du territoire communal et communautaire grâce à des axes structurants et à une meilleure desserte en transports en commun. Le quartier est aujourd'hui appelé à jouer un rôle de centralité à l'échelle de la ville, grâce notamment à la présence du centre A. Schweitzer.

Malgré ces interventions conséquentes, le quartier reste soumis à des problématiques importantes. Les évolutions socio-démographiques sont tout d'abord peu favorables : le quartier perd des habitants (- 800 habitants entre 2006 et 2011), à mettre en perspective avec les démolitions néanmoins et la population connaît un phénomène de vieillissement important (l'indice de vieillissement a progressé de 4,2% entre 2006 et 2011).

Les habitants de la Plaine du Lys restent très fragiles et exposés à des problématiques très fortes, notamment en matière d'insertion professionnelle : la faiblesse de la qualification des habitants, le chômage des jeunes sont autant de signes de la nécessité de maintenir une vigilance importante et une forte présence des personnes publiques sur le quartier.



Libellé de l'IRIS	% étrangers	% des familles monoparentales 2011	% 15-24 ans au chômage	% 15-64 ans au chômage	% des non diplômés	% des salariés précaires
Château Soubiran	10%	15%	22%	10%	17,3%	7%
l'Abbaye du Lys	18%	35%	35%	25%	33,2%	18%
Plaine du Lys 1	22%	33%	42%	24%	32,6%	16%
Plaine du Lys 2	32%	26%	41%	24%	39,8%	16%
Plaine du Lys 3	23%	15%	46%	22%	29,7%	15%
Plaine du Lys, Bernard de Poret	20%	15%	35%	20%	29,2%	13%

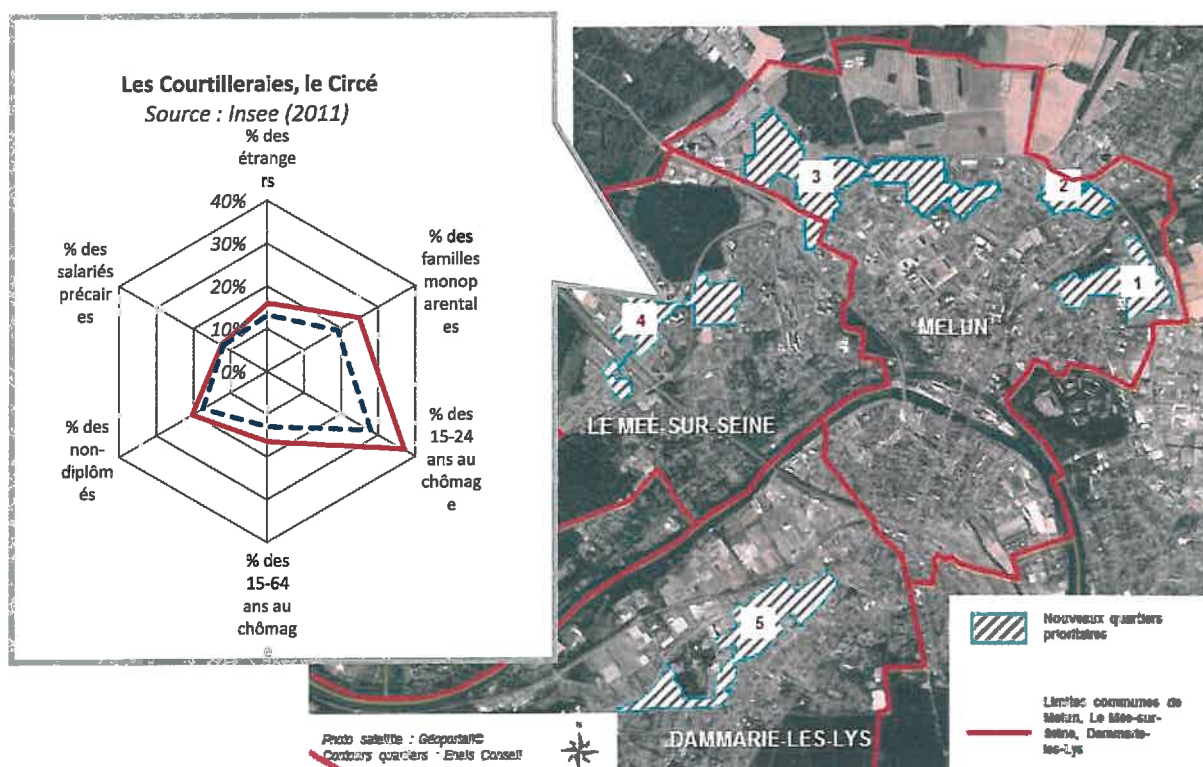
Quartier prioritaire

Les Courtilleraies, le Circé

Le quartier prioritaire du Mée-sur-Seine recoupe une partie de l'ancienne Zone Urbaine Sensible des Courtilleraies et intègre depuis la refonte des périmètres de la politique le secteur Fenez.

Zone la plus peuplée et la plus vaste du Mée-sur-Seine, les Courtilleraies ont profondément évolué dans le cadre du Projet de rénovation urbaine. Le quartier bénéficie d'une offre d'équipements très riche qui permet de déployer auprès des habitants un accompagnement social renforcé, tant en matière d'insertion professionnelle que d'aide aux familles ou d'appui aux démarches administratives...

Le cadre de vie s'est nettement amélioré mais les problématiques sociales restent prégnantes. Les familles monoparentales y sont ainsi surreprésentées (25% des familles du quartier). L'emploi des jeunes apparaît également comme un enjeu très fort.



Libellé de l'IRIS	% étrangers	% des familles monoparentales 2011	% 15-24 ans au chômage	% 15-64 ans au chômage	% des non diplômés	% des salariés précaires
Courtilleraies Ouest	6%	23%	17%	11%	18,7%	11%
Courtilleraies Centre	23%	25%	27%	20%	28,0%	14%
Courtilleraies Est Sud	5%	26%	31%	16%	17,3%	13%
Croix Blanche-Plein Ciel-Nord-Ouest	11%	25%	10%	8%	16,4%	13%
Croix Blanche-Plein Ciel-Sud-Ouest	13%	24%	27%	13%	15,9%	12%
Les Courtilleraies, le Circé	13%	25%	23%	15%	20,4%	12%

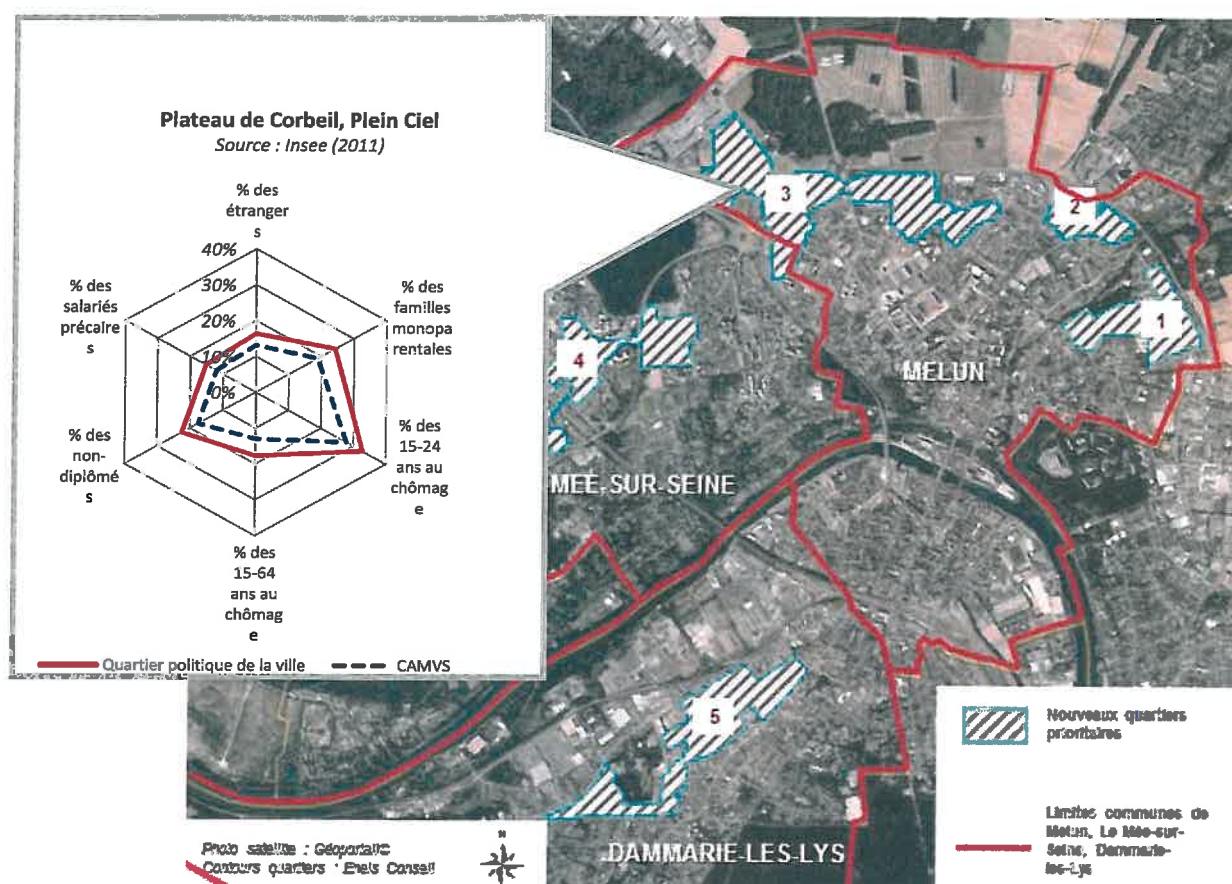
Quartier prioritaire

Plateau de Corbeil, Plein Ciel

Le Plateau de Corbeil est le quartier le plus peuplé des Hauts-de-Melun. Il est composé de plusieurs secteurs : Montaigu (qui compte à lui seul près de 7 000 habitants), Robert Schuman, Beauregard, Tunc-Houdart... La particularité de ce quartier prioritaire est d'être à cheval sur deux communes : Melun et le Mée-sur-Seine avec la résidence Plein-Ciel.

Le Plateau de Corbeil est en pleine transformation : un second PRU viendra prendre la suite du premier et poursuivre le processus de renouvellement urbain.

Si le secteur a profondément changé, les difficultés sociales demeurent. Les habitants cumulent les problématiques d'insertion, de fragilités familiales et de précarité. Ces situations sont particulièrement prégnantes sur le quartier de Montaigu où 1/3 des ménages sont, sur certains secteurs, des familles monoparentales.



Libellé de l'IRIS	% étrangers	% des familles monoparentales 2011	% 15-24 ans au chômage	% 15-64 ans au chômage	% des non diplômés	% des salariés précaires
Croix Blanche-Plein Ciel-Nord Est	8%	24%	25%	15%	16,5%	13%
Patton Nord-Est	14%	28%	23%	10%	28,3%	14%
Patton Nord-Ouest	18%	14%	11%	11%	18,4%	9%
Patton Sud-Ouest	14%	22%	34%	16%	22,3%	12%
Montaigu Nord-Ouest	23%	32%	31%	26%	31,1%	22%
Montaigu Nord-Est	21%	20%	28%	13%	20,8%	12%
Montaigu Sud-Ouest	15%	26%	9%	10%	19,7%	25%
Plateau de Corbeil, Plein Ciel	16%	24%	23%	15%	22,5%	15%

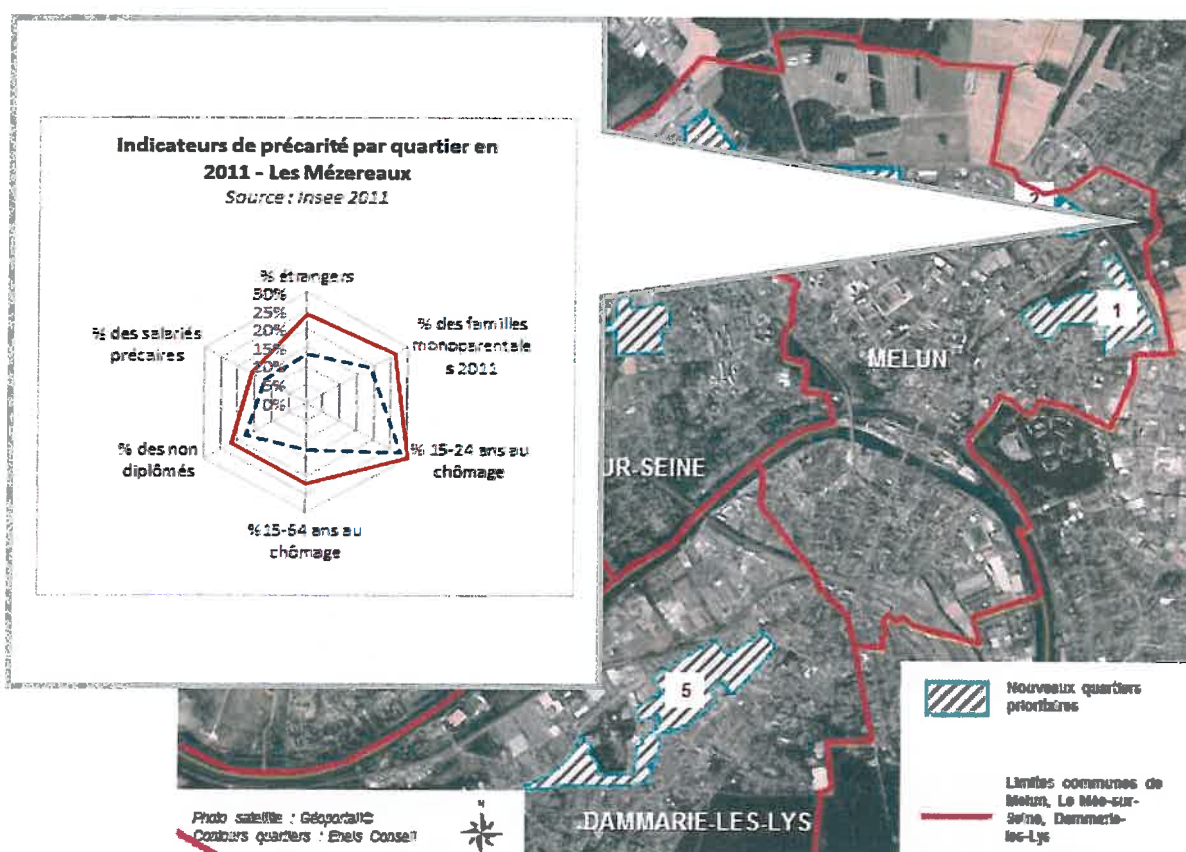
Quartier prioritaire

Les Mézereaux

Le quartier prioritaire des Mézereaux fait partie du vaste ensemble des Hauts-de-Melun. Si le quartier s'étend sur un périmètre relativement limité, les problématiques socio-économiques y sont particulièrement prégnantes.

L'insertion professionnelle des populations, et en particulier des jeunes, constitue ainsi un enjeu de taille pour les années à venir. En effet, le chômage touche 30% des 15-24 ans. La surreprésentation de la monoparentalité doit également constituer un point d'alerte.

Les effets du Projet de rénovation urbaine y sont moins visibles que sur les autres quartiers concernés. Néanmoins, les impacts attendus, sur l'entrée de quartier et plus largement la configuration des lieux, devraient contribuer à améliorer nettement le cadre de vie.



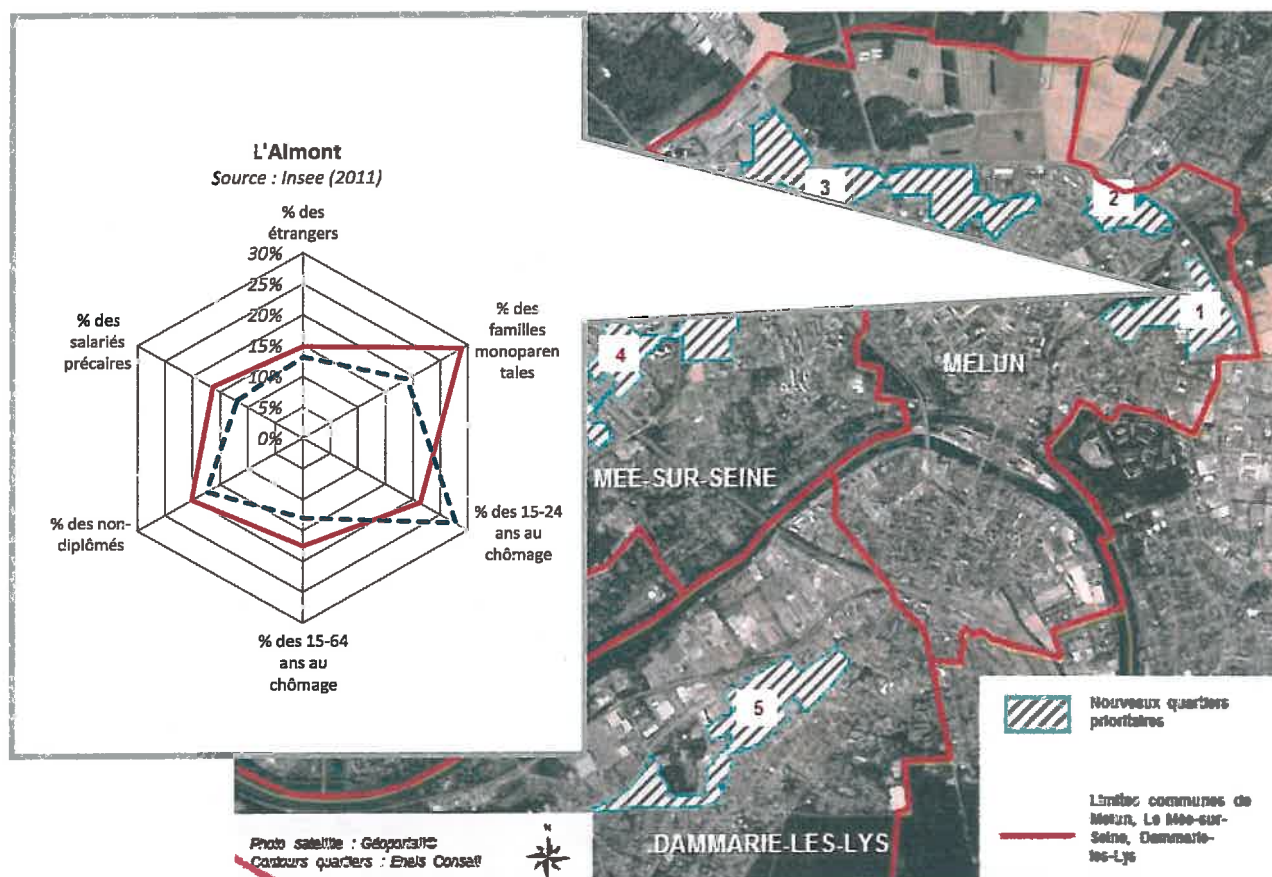
Libellé de l'IRIS	% étrangers	% des familles monoparentales 2011	% 15-24 ans au chômage	% 15-64 ans au chômage	% des non diplômés	% des salariés précaires
Trois Moulins / Les Mézereaux	24%	26%	30%	22%	21,9%	16%

Quartier prioritaire

L'Almont

Le quartier de l'Almont s'étend sur un périmètre relativement restreint, où se concentrent des problématiques socio-économiques relativement lourdes.

Le quartier de l'Almont se caractérise ainsi par un taux de familles monoparentales particulièrement élevé, puisque près de 30% des familles du quartier sont concernées.



Libellé de l'IRIS	% étrangers	% des familles monoparentales 2011	% 15-24 ans au chômage	% 15-64 ans au chômage	% des non diplômés	% des salariés précaires
Saint-Liesne Centre-Est	16%	36%	23%	16%	26,8%	20%
Saint-Liesne Nord	18%	24%	36%	20%	20,5%	15%
Saint-Liesne Sud-Ouest et Sud-Est	8%	24%	9%	7%	14,9%	14%
L'Almont	14%	29%	22%	14%	20,2%	16%

3. Du quartier prioritaire au quartier vécu : la prise en compte des usages et pratiques des habitants

La définition des quartiers vécus

La prise en compte des enjeux d'usages des habitants des quartiers conduit à considérer qu'au-delà des périmètres règlementaires définis par la réforme de la politique de la ville, le Contrat de Ville doit garantir une certaine flexibilité dans sa mise en œuvre pour assurer une réponse globale aux besoins des habitants des quartiers et éviter les effets de « zone ». C'est tout l'enjeu du concept de « quartier vécu » : définir un périmètre d'actions souple et pertinent.

Conformément aux indications du CGET en la matière, la Communauté d'agglomération et ses partenaires s'accordent ainsi à appliquer ce principe de « quartier vécu » pour les 5 quartiers Politiques de la Ville règlementaires du territoire intercommunal. Si ce principe n'implique pas la définition de nouveaux périmètres des quartiers, il s'agit de pouvoir considérer :

- que des actions financées au titre de la Politique de la Ville peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire communal ou intercommunal, à condition toutefois que ce projet bénéficie majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires ;
- que des initiatives engagées au sein d'équipements situés à proximité du quartier et concernant majoritairement des habitants présents au sein des quartiers prioritaires pourront ainsi être rattachées aux dispositifs de la Politique de la Ville.

C'est ainsi dans le cadre de l'application du principe de quartier vécu que les contours opérationnels des quartiers pourront être étendus dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

NB : La liste des équipements pouvant intégrer le périmètre des quartiers vécus est placée en annexes du Contrat de ville.

4. Des territoires de veille active

Les principes de définition des territoires de veille active

Si la réforme de la géographie prioritaire a conduit à diminuer le nombre de quartiers reconnus de façon réglementaire comme quartiers Politiques de la Ville - les 5 quartiers règlementaires de la Communauté d'agglomération constituant les territoires privilégiés des interventions programmées au titre du Contrat de Ville - il est reconnu par l'ensemble des signataires le statut de « territoires de veille active », pour les quartiers sortants de la géographie prioritaire. Sont essentiellement concernés les segments des anciens quartiers de la politique de la ville non inclus dans les nouveaux périmètres règlementaires.

Ce statut, conformément aux engagements de l'Etat en la matière et à l'action des partenaires du Contrat de Ville, garantit :

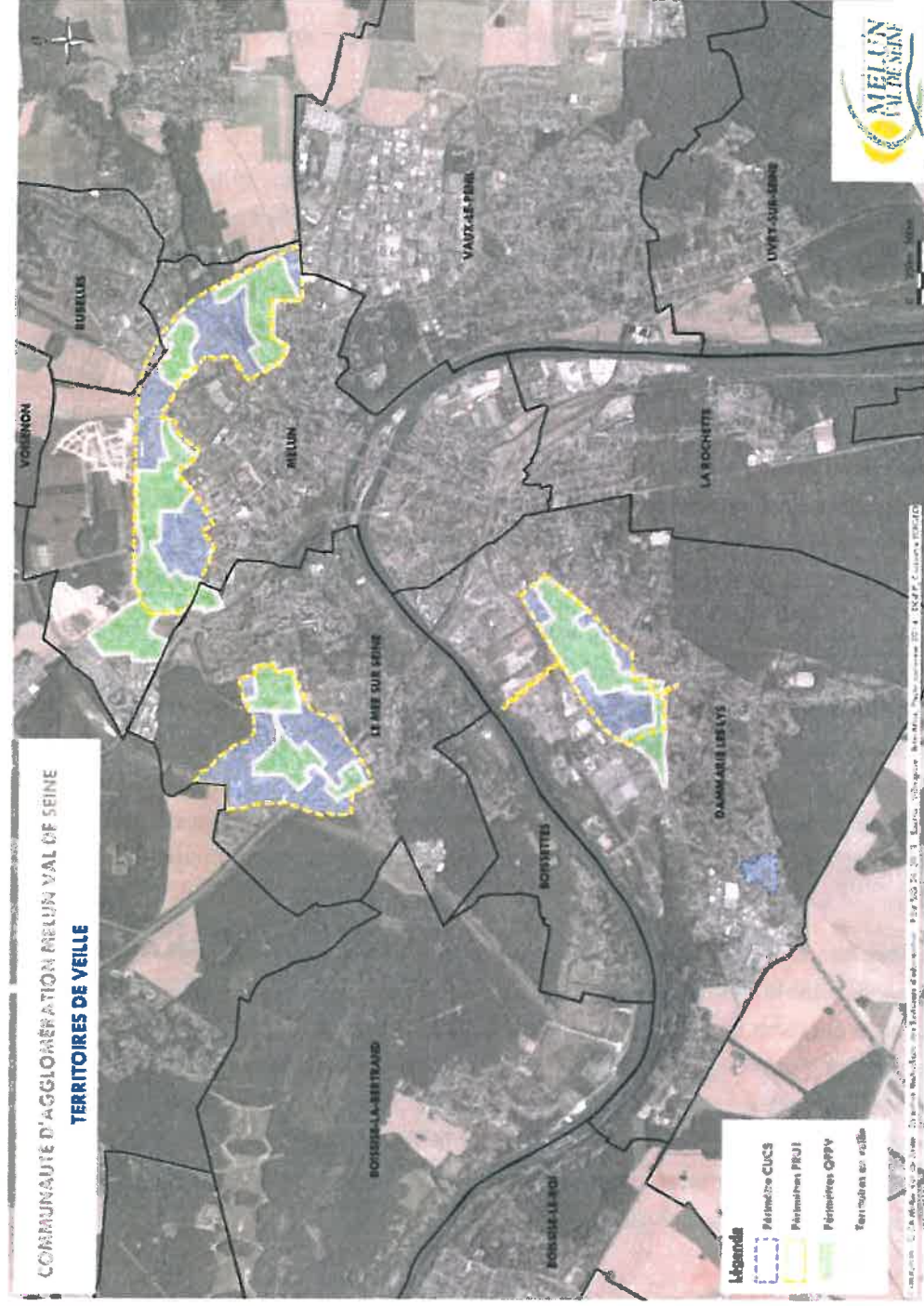
- La continuité des dispositifs de réussite éducative et des postes d'adultes relais sur ces territoires (jusqu'au terme des conventions);

- La possibilité de mobiliser et renforcer les politiques de droit commun de l'Etat appelées à être fléchées sur les quartiers Politique de la Ville
- L'engagement, le cas échéant de la mobilisation de moyens de droit commun des autres partenaires.

Le principe de territoire de veille active pourra par ailleurs se traduire par l'organisation de travaux d'observation en continu, permettant, au même titre que pour les autres quartiers prioritaires, d'observer l'évolution favorable ou défavorable de la situation de ces quartiers.

Vers l'instauration de territoires de veille active pour la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine

NB : tous les territoires sortants de la géographie prioritaires sont considérés comme territoire de veille active.



c) Le Contrat de ville : un projet de cohésion sociale et urbaine pour le territoire

1. Les territoires de la politique de la ville, au cœur de la stratégie de développement communautaire

L'échelle communautaire est pertinente au regard des enjeux qui caractérisent les quartiers prioritaires et territoires de veille. Le contrat de ville précise les orientations urbaines et économiques du projet de territoire et en constitue *in fine* le volet social. L'atteinte des ambitions qu'il porte dépendra essentiellement de la mobilisation de toutes les politiques connexes définies à l'échelle intercommunale. Plusieurs enjeux apparaissent ainsi de façon spécifique.

En matière d'habitat, il s'agira de définir une vocation résidentielle pour les quartiers et de les inscrire dans la stratégie portée par la CAMVS et formalisée dans le nouveau Programme Local de l'Habitat. En effet, ces territoires représentent des moteurs potentiellement importants en matière de développement et de diversification du parc de logements. Par ailleurs, la politique de peuplement qui sera définie une fois la **Conférence intercommunale du logement** installée devra prendre en compte les enjeux des quartiers et contribuer à faire évoluer les équilibres sociaux sur ces territoires.

En matière de développement économique, l'enjeu principal renvoie à l'inscription des quartiers dans la stratégie communautaire. Plusieurs conditions sont à réunir pour y parvenir : s'assurer que les quartiers bénéficient réellement des projets portés à l'échelle de la CAMVS et du bassin d'emploi (pôle de santé, filière de l'innovation alimentaire, aéronautique...) et valoriser le « territoire entrepreneur » melunais. Enfin, il s'agira de réunir les conditions pour renforcer le potentiel intrinsèque des quartiers prioritaires, à travers le développement d'activités économiques et commerciales. La démarche « centres d'affaires des quartiers », coordonnée par l'intercommunalité, constitue une étape fondatrice.

Enfin, le développement des transports en commun et, plus largement, des offres de mobilité, devra profiter aux habitants des quartiers. Ainsi, il pourra être envisagé, en fonction des besoins constatés, d'améliorer la desserte des quartiers, à travers l'offre existante (extension horaire, augmentation de la fréquence) et l'offre à venir (TZEN). Enfin, il s'agira de favoriser la mobilité des habitants en développant les mobilités alternatives (modes de déplacement doux...). L'accélération des travaux d'accessibilité de la gare RER est une priorité pour la Ville du Mée sur Seine puisqu'elle est au cœur du quartier prioritaire qui comptera prochainement une Maison de santé pluridisciplinaire universitaire dont la fréquentation dépendra de son accessibilité

2. Des valeurs fondamentales pour inscrire les quartiers prioritaires dans une vision prospective et politique de la CAMVS

Au-delà du principe même d'une prise en compte des quartiers prioritaires dans l'ensemble des politiques menées à l'échelle intercommunale, la Communauté d'agglomération a choisi d'aller plus loin et de décliner son projet social en valeurs transversales. Véritables points cardinaux, ces valeurs auront vocation à guider l'action communautaire qui sera déployée sur les quartiers dans les années à venir.

Quatre principes ont été définis, en lien avec les défis que devra relever le territoire pour faire des quartiers prioritaires, des territoires de droit commun.

L'attractivité

Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires consiste à définir une stratégie en vue d'attirer de nouveaux habitants – l'attractivité résidentielle des quartiers – des entreprises et porteurs de projet de développement – l'attractivité économique –, des usagers extérieurs aux quartiers – attractivité des équipements et infrastructures présents sur les quartiers. En somme, il s'agit d'inscrire plus fortement le territoire de la CAMVS et ses quartiers dans la dynamique francilienne en en faisant des territoires privilégiés d'implantation de projets.

Malgré la rénovation urbaine, le déploiement de moyens spécifiques conséquents, l'existence d'atouts certains tels que l'offre d'équipements de qualité, les quartiers prioritaires de la Communauté d'agglomération pâtiennent d'une image négative vis-à-vis de l'extérieur. Lutter contre ce déficit d'image constitue donc un défi et une priorité pour les années à venir. Plusieurs leviers pourront être mobilisés pour y parvenir : qualité urbaine, amélioration de la tranquillité résidentielle, stratégie de marketing territorial, reconduite/mise en place de dispositifs incitatifs pour les acteurs économiques, développement de programmations culturelles innovantes et attractives...

L'attractivité ne saurait se traduire par l'exclusion des habitants, entreprises et usagers actuels des quartiers : il s'agira également de leur offrir les conditions d'évolution au sein du quartier.

La mixité

Le développement de la mixité, autrement dit, la diversification des fonctions et des populations, est une des ambitions principales de la politique de la ville, en particulier de son volet urbain. Les trois Projets de rénovation urbaine s'inscrivaient bien dans cette priorité. Pour autant, si un mouvement a bien été amorcé – à travers la création de logements privés et en accession sociale sur les quartiers ou à proximité ou encore l'implantation d'équipements – les objectifs ne sont pas complètement atteints. Le manque d'attractivité explique, en partie, cet état de fait, attractivité et mixité sont intrinsèquement liées, et la première conditionne fortement la seconde. Le renforcement de l'attractivité n'est néanmoins pas le seul levier, d'autres pourront être activés : la définition d'une stratégie de

peuplement fondée notamment sur une politique d'attribution partagée et partenariale, l'amélioration des conditions d'accueil des activités économiques, le développement de locaux d'activités adaptés à la demande locale (TPE artisanales)...

L'accessibilité

L'accessibilité doit ici être entendue au sens large comme la garantie de conditions d'accès aux droits, services et infrastructures du territoire optimales pour tous les habitants. Il s'agit, notamment, de s'assurer que les habitants peuvent aisément fréquenter les équipements externes et accéder à une offre de services, y compris quand elle est située en dehors de leur quartier. Promouvoir l'accessibilité n'implique pas nécessairement de développer l'offre de proximité, il s'agit davantage de garantir une mobilité vers les offres de service, des bonnes conditions d'accueil, en participant en cela à une logique de désenclavement et de flux inter-quartiers. Cela sous-entend notamment accompagner (individuellement, collectivement) les habitants en vue d'améliorer leur mobilité tant physique que psychologique, les sensibiliser et informer aux offres existantes, développer l'accès au numérique par le déploiement de la couverture numérique très haut débit ou encore améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre.

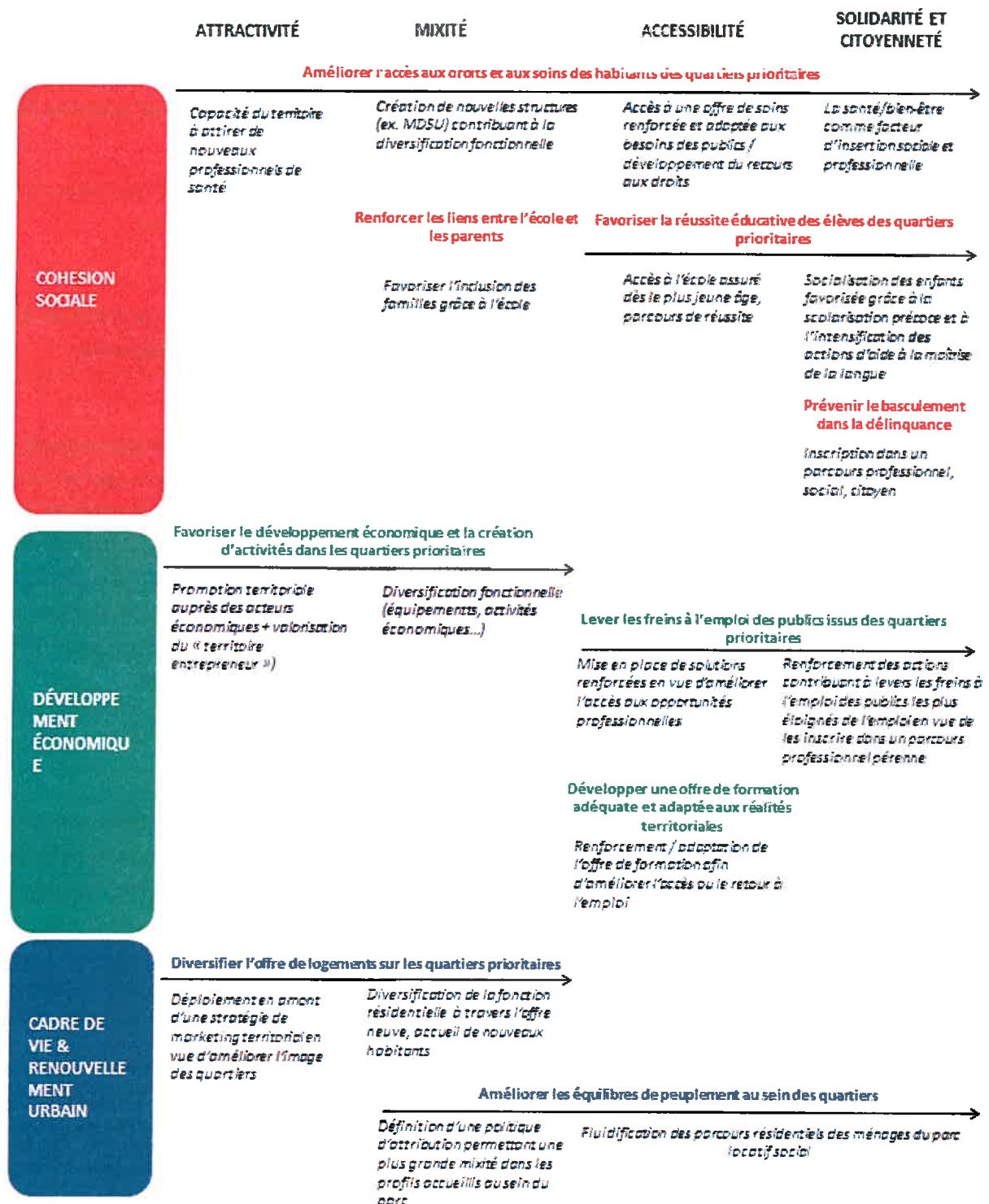
La solidarité et la citoyenneté

Susciter la solidarité à travers le développement de relations plus collectives et mieux régulées c'est agir pour la cohésion sociale. Promouvoir le vivre ensemble et garantir l'inclusion sociale de tous les habitants constituent l'essence même de la politique de la ville.

Les villes et la CAMVS font aujourd'hui beaucoup en faveur de la réussite éducative, la jeunesse, la parentalité... Il s'agit aujourd'hui de mettre en cohérence et coordonner l'ensemble des acteurs et dispositifs pour créer de véritables parcours sociaux et citoyens.

Chaque orientation définie dans le cadre du Contrat de ville s'inscrit dans au moins un de ces principes. Certaines, transversales, contribueront aussi bien au renforcement de l'attractivité ou de la mixité, qu'au développement de l'accessibilité des habitants aux ressources du territoire ou encore à la promotion de la solidarité.

La contribution des orientations en matière de cohésion sociale, de développement économique, de cadre de vie et renouvellement urbain au projet de territoire



3. Des principes d'action publique en vue d'optimiser les dispositifs et interventions déployés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Le projet de territoire doit également être l'occasion de renouveler l'action publique. C'est pourquoi, aux valeurs présentées ci-dessus, essentielles pour fédérer l'ensemble des partenaires autour d'un but commun, la Communauté d'agglomération a adjoint des principes d'action publique. Transversaux, ils constituent les conditions de réussite et d'atteinte des ambitions définies en matière de politique de la ville pour le territoire.

Ces quatre principes d'action ont vocation à optimiser les dispositifs et interventions existants et à venir, en vue d'améliorer les réponses apportées aux habitants des quartiers prioritaires :

- ☛ **Principe d'action n°1 : s'assurer d'une bonne articulation entre interventions communales et communautaires, organiser le pilotage de la stratégie du territoire à moyen et long terme**
-

La prise de compétence en matière de politique de la ville par la Communauté d'agglomération constitue une véritable opportunité d'inscrire ces territoires dans une stratégie globale et de les faire bénéficier de l'ensemble des politiques publiques. C'est également l'occasion de mutualiser et de renforcer certaines réponses, apportées aujourd'hui à l'échelle communale. La Communauté d'agglomération s'est pleinement emparée de cette question à travers, notamment, la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), le lancement d'une démarche de Contrat Intercommunal de Santé ou encore la coordination des équipes de réussite éducative communales dont les modalités de mise en œuvre sont en cours de définition.

- ☛ **Principe d'action n°2 : renforcer le partenariat entre les acteurs**
-

Il s'agit d'améliorer l'interconnaissance et la mise en réseau des acteurs intervenant dans le même champ en vue d'optimiser les actions déployées et garantir la convergence des objectifs portés par les uns et les autres. Dans un contexte de raréfaction budgétaire, éviter les doublons et faire converger les dispositifs est indispensable.

- ☛ **Principe d'action n°3 : mobiliser le droit commun dans une logique de rattrapage des écarts entre les territoires**
-

C'est l'esprit même de la réforme de la politique de la ville : le présent contrat s'appuiera sur l'ensemble des politiques publiques de droit commun portées par les administrations responsables et compétentes en matière d'éducation, de transports, de santé, d'emploi, de justice, pour rétablir « l'égalité d'accès aux services publics pour les quartiers prioritaires » comme l'évoque la loi du 21 février 2014. L'engagement volontariste des partenaires constitue désormais le principal levier de transformation des quartiers, les projets soutenus par les crédits spécifiques de la politique de la ville n'ayant plus vocation à s'y substituer.

☛ **Principe d'action n°4 : capitaliser sur l'existant et les bonnes pratiques**

Si le Contrat de ville représente un changement de paradigme – passage à une échelle communautaire, inscription des quartiers prioritaires dans les politiques de droit commun, intercommunales notamment- il ne fait pas table rase du passé. Au contraire, il s'appuie sur les expériences des communes et partenaires en matière de politique de la ville, tire des enseignements et a vocation à pérenniser les bonnes pratiques.

D) La mise en place d'une organisation de la Politique de la Ville à l'échelle communautaire

1. Le déploiement d'une ingénierie de dimension communautaire

La traduction des valeurs et principes d'action se retrouvent dans l'organisation qui sera déployée à terme par l'agglomération et mise au service des habitants des quartiers prioritaires. L'exercice de la compétence politique de la ville se traduit de manière très concrète sur le territoire de la CAMVS. Dès le 1^{er} janvier 2016 sera transférée à l'intercommunalité l'ingénierie relative à la prévention de la délinquance et la santé. Une équipe opérationnelle, impliquée dans des champs d'action complètement ou fortement reliés à la politique de la ville, sera directement rattachée à la CAMVS. Par ailleurs, une réflexion est engagée sur le renforcement de la coordination, voire de la mutualisation, entre les équipes de réussite éducative et plus largement sur la convergence des stratégies en matière d'éducation.

En outre, la Direction de la politique de la ville aura un rôle d'animation générale du contrat.

Enfin, la Communauté d'agglomération garantit, à travers son organisation interne, l'intégration du Contrat de ville dans l'ensemble des politiques intercommunales (habitat, développement économique, transports...) à travers la mobilisation de l'ensemble de ses directions sectorielles.

Les communes seront directement impliquées dans la déclinaison et la mise en œuvre des actions définies dans le Contrat de ville, à travers la mobilisation des services municipaux qui seront les interlocuteurs privilégiés des acteurs associatifs ancrés notamment. Par ailleurs, les priorités locales seront prises en compte dans le cadre de l'exercice de programmation annuelle soumis à validation des communes.

2. Les parties-prenantes du Contrat de Ville

Parties signataires

- Procureur de la République
- Région Ile-de-France
- Département
- CAF de Seine-et-Marne
- Caisse des Dépôts et des Consignations
- Agence Régionale de Santé
- Pôle Emploi
- Rectorats de Créteil
- Chambres consulaires (CCI et Chambre des Métiers)
- Aéroports de Paris
- OPH 77
- Trois Moulins Habitat
- Logement Francilien
- Foyers de Seine-et-Marne
- Efidis
- Vilogia
- RUF
- Antin Résidences
- Domaxis

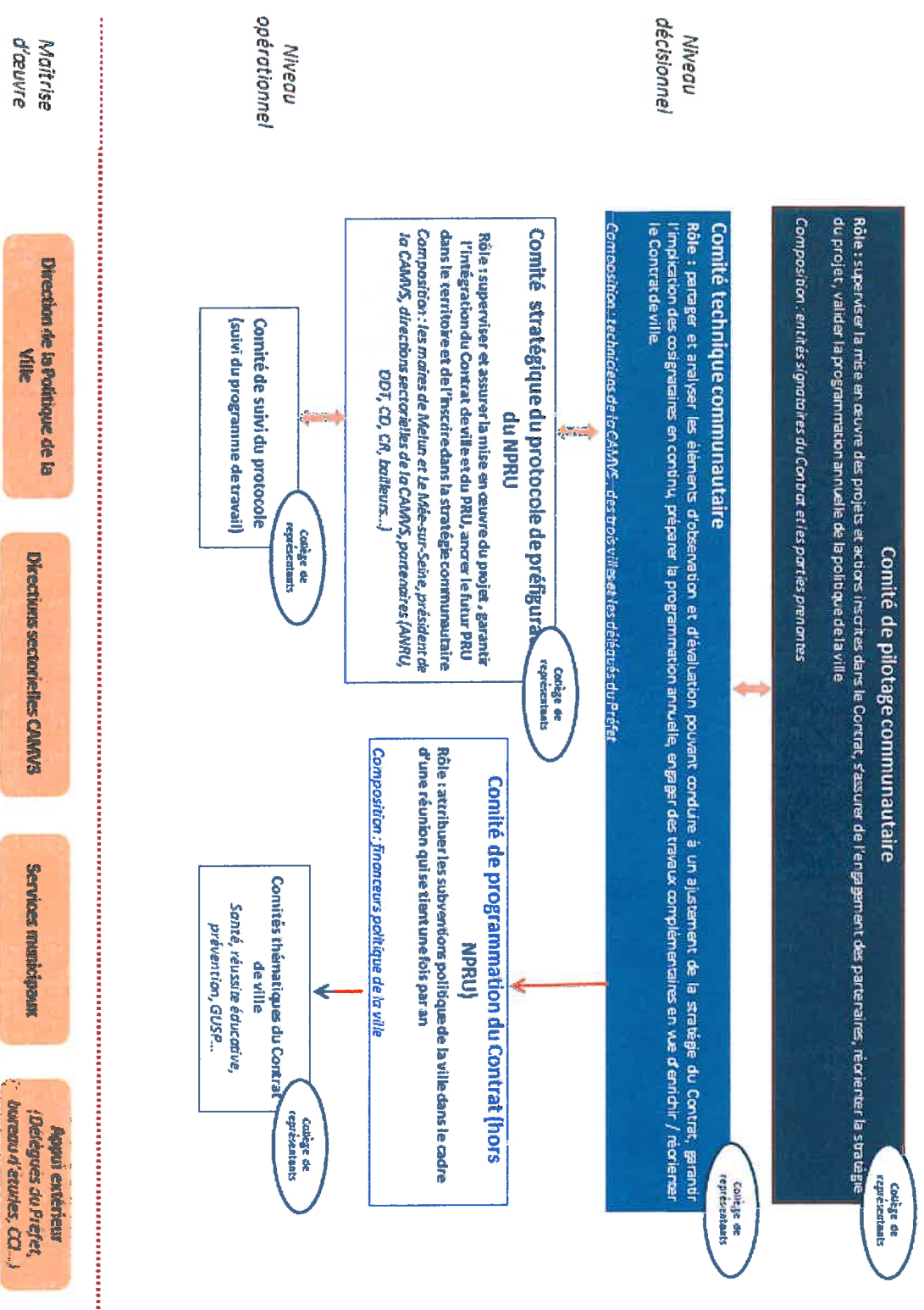
Pilotes du Contrat de ville

- La Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine
- L'Etat : le préfet, les délégués du préfet, l'équipe interministérielle (DDT, DDSC, DIRECCTE, DRAC, ARS...)
- Les villes de Melun, Dammarie-les-Lys et le Mée-sur-Seine

Parties prenantes

- Les Conseils citoyens mis en place au niveau des communes et quartiers
- Mission Emploi Insertion
- Groupement d'acteurs économiques
- Les acteurs culturels
- Le réseau E2C 77

3. Le schéma de gouvernance du Contrat de ville



Le pilotage du Contrat s'articule autour de trois niveaux (cf. schéma ci-dessus) :

- Un niveau décisionnel garant de l'intégration du Contrat de ville à la stratégie territoriale de la CAMVS, du respect des engagements des partenaires et de l'adaptation des actions portées aux réalités territoriales.
- Un niveau opérationnel variable en fonction des besoins exprimés par les parties prenantes. Certaines thématiques et actions pourront nécessiter la mise en place de groupes de travail ponctuels ou non.
- La maîtrise d'œuvre renvoyant à l'ingénierie déployée pour la mise en œuvre du Contrat.

Par ailleurs, les Conseils citoyens sont associés, à travers les collèges de représentants, à l'ensemble des instances de gouvernance du Contrat de ville, à l'exception du Comité de programmation.

✓ Le comité de pilotage communautaire :

Instance centrale de l'animation du Contrat et de la formulation d'arbitrage, le comité de pilotage communautaire est co-présidé par les représentants de l'exécutif communautaire et représentants du corps préfectoral, qui y associent les élus concernés et les représentants des Conseils citoyens. Il conduit l'ensemble de la politique de développement social local et de renouvellement urbain pour les quartiers prioritaires. Sa vocation première est de favoriser la réflexion collective et le débat entre les partenaires du Contrat de ville.

Ce comité, annuel, réunit l'ensemble des institutions signataires du Contrat de ville.

✓ Le comité technique communautaire :

Organe exécutif du comité de pilotage, réunissant les techniciens de la direction Politique de la ville de la CAMVS et les techniciens des trois communes, le Comité technique coordonne la conception et la cohérence des contenus et financements inscrits au titre des trois piliers du Contrat de ville.

✓ Le comité stratégique du protocole de préfiguration

Porté par la ville de Melun, du Mée-sur-Seine et la Communauté d'agglomération, cette instance définit la stratégie et assure un suivi de l'état d'avancement et les aléas du projet. Son rôle d'arbitre est déterminant pour le projet urbain dans sa globalité. Il peut également, en fonction des besoins et précisions nécessaires, émettre des demandes d'avis.

✓ Le comité de programmation

Le comité de programmation qui réunit l'ensemble des partenaires financeurs est en charge de la supervision, de l'animation et du suivi des démarches d'appels à projets visant à décliner annuellement le programme d'actions du Contrat de Ville.

- Les travaux de préparation et de validation des appels à projets annuels ;
- Les démarches d'instruction des dossiers et de répartition des engagements ;
- Le partage des analyses et éléments d'évaluation des actions et une synthèse globale des résultats de la programmation.

✓ Le comité de suivi du protocole de préfiguration

Ce comité suit en continu la bonne progression du programme de travail défini dans le protocole de préfiguration du Projet de rénovation urbaine.

✓ Les comités thématiques

Ces instances réunissent les techniciens des collectivités et des entités partenaires, autant que de besoin. Elles doivent contribuer, grâce au partage d'expérience, à optimiser l'action partenariale améliorer les réponses apportées aux habitants des quartiers.

4. Les Conseils citoyens, au cœur de la gouvernance du Contrat de ville

Sur le territoire de la CAMVS, la conception des démarches de Conseil citoyen s'inscrit dans le respect de l'esprit de la réforme de la politique de la ville. Les principes de volontariat, parité, mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, souplesse, neutralité et autonomie vis-à-vis des institutions, réaffirmés dans le cadre de référence élaboré par le Commissariat général à l'égalité des territoires, ont guidé l'installation de ces instances de co-construction.

Cinq Conseils Citoyens ont été créés, un par quartier prioritaire, dans les 5 QPV de l'agglomération avec comme objectifs de les faire participer aux instances du contrat de ville et de les associer aux projets de leur quartier.

Afin de poursuivre cette dynamique, la Communauté d'agglomération et les villes s'engagent à associer pleinement les Conseils citoyens dans le cadre du pilotage du Contrat de ville et à les mobiliser dans une logique de co-construction des projets urbains de leurs quartiers.

Ces instances sont constituées pour moitié d'habitants et pour moitié d'acteurs locaux. Leur mise en œuvre a été officialisée par l'arrêté du Préfet en date du 27 mai 2015.

Afin d'assurer une complète autonomie, de réunion et de proposition, les Conseils citoyens bénéficieront d'un support de gestion indépendant, l'association A2C (appui aux Conseils citoyens). Cette association prendra en charge le fonctionnement matériel et financier de ces cinq instances. Dès la mise en place des Conseils, dans une logique d'accompagnement et de montée en compétences des membres, des sessions de formation seront proposées et les Conseils Citoyens seront dotés de matériel informatique. Des salles de réunion seront, par ailleurs, mises à disposition, sur demande auprès des villes concernées.

E) Les modalités de suivi et d'évaluation du contrat de ville

L'observation vise à **recueillir, organiser et mettre à jour régulièrement des données socio-économiques** sur les quartiers prioritaires, et d'en faire l'analyse dans le temps.

Elle permet donc de **connaître l'évolution de la situation des quartiers**, de leurs problématiques et de leur niveau de décrochage par rapport aux autres territoires (ville, agglomération, département...). Si l'échelle du quartier doit être privilégiée, la comparaison avec les territoires de référence, au premier titre desquels la CAMVS, doit également être menée en vue de mesurer la réduction ou l'aggravation des écarts.

L'observation des évolutions de la situation sociale des quartiers est essentielle afin de :

- s'assurer que les priorités définies correspondent bel et bien aux besoins des quartiers ;

- adapter les moyens d'intervention alloués, en fonction de l'évolution de leur niveau de précarité.

A ce titre, la direction de la politique de la ville de l'agglomération s'appuiera sur son système d'information général et ses observatoires de l'habitat et de prévention de la délinquance. Elle pourrait intégrer les données compilées par le CGET dans une logique d'actualisation des portraits de territoire. Il ne s'agit pas de recréer des statistiques ni de compiler les données de l'ensemble des observatoires et diagnostics existants, mais de sélectionner des indicateurs pertinents disponibles et les plus à même de fournir une vision globale de la situation sociale et économique des quartiers. Les signataires du Contrat s'engagent, dans le respect des règles de diffusion, à mettre à disposition les données et informations en lien avec le contrat de ville et à la situation des quartiers, dès lors que celles-ci sont susceptibles de montrer l'impact des actions déployées sur ces territoires.

En annexes, figure une première liste d'indicateurs, définis par volet thématique, dont le suivi permettra de mesurer l'effet réel de la mobilisation des partenaires sur la situation des territoires de la politique de la ville. Cette liste pourra être amendée à mesure de la mise en œuvre du contrat.

Cette démarche d'évaluation doit constituer un outil d'aide à la décision. Elle pourra par ailleurs être enrichie par la création de groupes d'évaluation thématiques afin de recueillir la perception des acteurs sur l'évolution des quartiers, mesurer l'impact qualitatif des actions du Contrat de ville, évaluer les marges de manœuvre pour atteindre les objectifs.

II/ LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CAMVS POUR SES QUARTIERS

A) Les fondamentaux des piliers du Contrat de Ville

Présentation des principes généraux des 3 piliers du Contrat de Ville

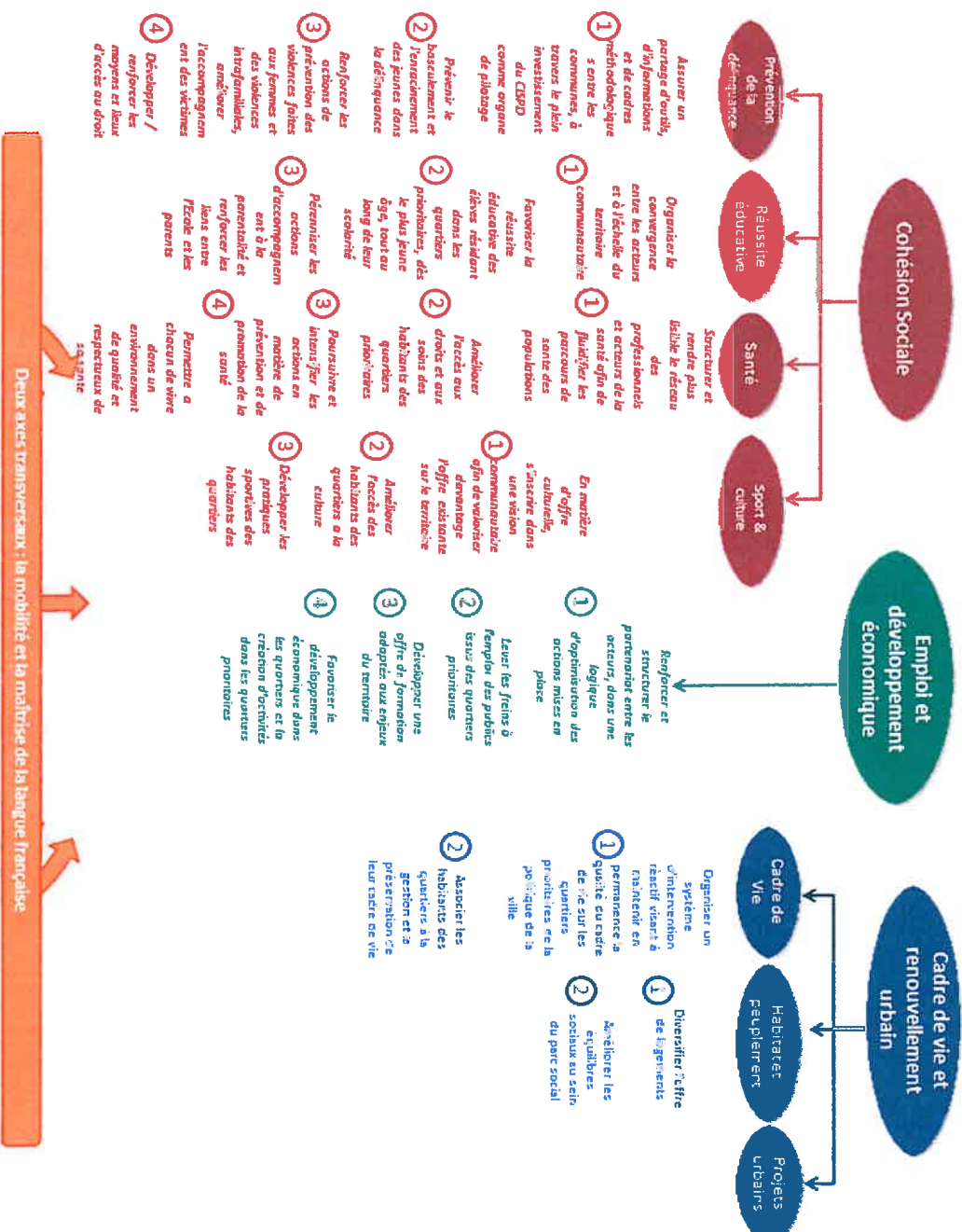
Fondée sur l'ambition de définir un projet de territoire articulant dimensions urbaine, sociale et économique, le Contrat de ville s'articule autour de trois piliers que sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Chaque pilier est porteur de priorités, rappelées dans le cadre de la circulaire du 15 octobre 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville :

- **Le pilier Cohésion Sociale**, a pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Il décline des orientations pour un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives ;
- **Le pilier Emploi et Développement Economique** définit l'ensemble des interventions attendues pour renforcer le tissu économique des quartiers en attirant les entreprises et accompagnant la création d'activité et permettre une meilleure inscription durable des habitants dans le marché du travail.
- **Le pilier renouvellement urbain, Cadre de Vie, et gestion urbaine et sociale de proximité**, permet de définir l'ensemble des actions constituant et accompagnant les projets urbains sur les quartiers, que ceux-ci soient soutenus par l'ANRU ou non ;

Sur la base des grands éléments de diagnostic, la Communauté d'agglomération a décliné ces priorités en grandes orientations stratégiques définissant les axes d'intervention prioritaires. Ces axes d'intervention se traduisent par des objectifs opérationnels ciblant les conditions de mise en œuvre de la stratégie communautaire en matière de politique de la ville et les chantiers prioritaires à engager à court terme (les fiches-chantier).

Les piliers et orientations du Contrat de Ville Communautaire

L'ordre des piliers et des 8 volets thématiques les composant - tels qu'ils apparaissent dans la suite du document - ne préfigure ni les enveloppes financières qui leur seront allouées ni l'investissement partenarial dont ils feront l'objet.



Des priorités transversales

A ces trois grands piliers, s'ajoutent quatre priorités transversales qui ont vocation à irriguer l'ensemble du Contrat de ville et à s'incarner dans les objectifs définis :

- **La jeunesse** : le Contrat de ville doit constituer un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions afin de garantir une prise en charge et un accompagnement global des jeunes des quartiers prioritaires (de l'enfance à l'entrée dans l'âge adulte). L'objectif est bien de les inscrire dans un parcours global - éducatif, culturel, sportif, professionnel...- en vue d'assurer leur inclusion sociale.
- **La lutte contre les discriminations** : la refonte de la politique de la ville portait notamment sur le renforcement de l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. Les orientations du Contrat de ville ont vocation à réduire les inégalités territoriales qui touchent les habitants des quartiers, la lutte contre les discriminations et les préjugés dont ils font l'objet constituent ainsi un levier d'action privilégié pour y parvenir.
- **La promotion de l'égalité femme-homme** : le soutien aux initiatives contribuant à l'insertion professionnelle et sociale des femmes (participation à la vie de la cité) est une priorité du Contrat de ville
- **La promotion des valeurs de la République et la citoyenneté** : les valeurs de la République constitue le socle du Contrat de ville et la citoyenneté un axe structurant. Cette préoccupation apparait en filigrane tout au long du Contrat

La Communauté d'agglomération et ses partenaires se sont attachés à les intégrer tout au long de leur réflexion et dans leurs engagements respectifs.

Par ailleurs, deux objectifs transversaux essentiels à l'atteinte des ambitions du Contrat de ville ont été définis et s'inscrivent dans un pilier transversal qui vise à garantir l'inclusion sociale et professionnelle des habitants du territoire :

- **La mobilité et l'accessibilité** : les habitants en situation de précarité sociale sont confrontés à des problématiques de mobilité importantes, engendrées d'une part par une mobilité physique entravée – le réseau de transports de la CAMVS est certes dense mais il est inégalement réparti sur le territoire et la difficulté concrète à se déplacer dans un temps raisonnable à l'intérieur comme en dehors du territoire est réelle – et d'autre part par l'existence de freins psycho-sociaux. Les partenaires du Contrat de ville s'engagent donc à donner aux habitants des quartiers de la politique de la ville les conditions d'une mobilité réelle, autonome et durable, nécessaire à leur intégration à la société et au marché de l'emploi.
- **La maîtrise de la langue française** : la barrière de la langue constitue une problématique particulièrement prégnante au sein des territoires de la politique de la ville où les ménages étrangers sont davantage représentés. La barrière de la langue constitue un frein substantiel

à l'inclusion sociale des populations. C'est pourquoi, la formation sociolinguistique constitue un axe de travail transversal du contrat, que l'on retrouve aussi bien dans le volet réussite éducative que dans le volet emploi.

Cohésion sociale

*Tranquillité publique et prévention
de la délinquance*

Education

Santé

Sport & culture

Tranquillité publique et prévention de la délinquance

Eléments de diagnostic partagé

Le Mée-sur-Seine, Dammarie-les-Lys et Melun ont déployé des démarches en vue d'améliorer la tranquillité publique et de lutter contre la délinquance : des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance à Dammarie et Melun, une stratégie territoriale au Mée-sur-Seine. Par ailleurs des instances de régulation, visant à structurer le réseau d'acteurs locaux, ont été mises en place : Groupe local de traitement de la délinquance à Dammarie-les-Lys, cellule de veille, En parallèle, un observatoire de la délinquance a été déployé à l'échelle de la Communauté d'agglomération. Il a contribué à améliorer la connaissance des phénomènes de délinquance sur le territoire, d'un point de vue quantitatif notamment. Il a aujourd'hui vocation à évoluer.

Ces dispositifs ont permis d'impulser une dynamique partenariale et ont contribué à lutter contre l'insécurité. Néanmoins, plusieurs enjeux viennent réinterroger cette approche communale et invitent à un changement d'échelle dans l'appréhension et le traitement des problématiques de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Des problématiques de délinquance persistantes

- Une situation de la délinquance qui reste stable, qui s'améliore même sur certains secteurs
- Des « points chauds » demeurent et ont un impact très négatif sur l'image des quartiers (trafics de stupéfiants notamment)
- Une insécurité dans l'habitat forte : cambriolages, occupation de halls d'immeuble...
- Des mésusages des espaces privés et publics persistants : dégradations, dépôts d'ordures, véhicules épaves...

Des enjeux forts en matière de prévention de la délinquance auprès des publics jeunes

- Un taux de la délinquance juvénile constatée sur la CAMVS dans la norme nationale, une tendance à la baisse dans les communes urbaines.
- Néanmoins, un constat de violences en milieu scolaire, variable d'un établissement à l'autre, préoccupant : violence verbale, dérive dans l'usage des nouvelles technologies, errance de certains jeunes, trafic de stupéfiants aux abords des établissements

Une prise de compétence par la CAMVS qui constitue une opportunité au regard :

- Des problématiques qui dépassent les frontières communales et supposent la création de passerelles entre les villes (violence dans les transports, violences entre bandes des différents territoires...)
- De la mutualisation possible des outils utiles à un meilleur suivi, une meilleure appréhension de situations problématiques (vidéoprotection notamment)
- De la transversalité et de la complémentarité inhérentes à la mise en place des actions

Présentation des orientations

La Communauté d'agglomération s'est pleinement saisie de cet enjeu et a décidé, en accord avec les communes, de créer un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), par délibération n°2015.4.8.67 en date du 18 mai 2015. Cette démarche, menée en lien avec le Contrat de ville, a vocation à créer un lieu structuré en matière de circulation de l'information, permettre une définition conjointe des objectifs stratégiques et une cohérence dans les actions menées aux échelles communales. Le présent contrat s'articule pleinement avec le CISPD et investit les sujets connexes. Les quatre orientations définies visent ainsi à :

- Faire du CISPD l'instance de pilotage de la stratégie du territoire en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance
- Renforcer les actions en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités
- Améliorer les réponses en matière de lutte contre les violences faites aux femmes
- Favoriser l'accès au droit des populations de manière générale, et en particulier en matière de justice de proximité

Orientation 1 : Assurer un partage d'outils, d'informations et de cadres méthodologiques entre les communes, au travers du CISPD comme organe de pilotage

Objectifs opérationnels

- 1.1 Renforcer le partenariat opérationnel entre les communes, les acteurs du champ de la sécurité et de l'action sociale et éducative
- 1.2 Améliorer la connaissance commune des problématiques de délinquance et d'atteintes à la tranquillité publique, notamment sur les quartiers prioritaires
- 1.3 Partager les ressources humaines et matérielles des communes en matière de prévention de la délinquance

Orientation 2 : Prévenir le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance

Objectifs opérationnels

- 2.1 Développer une approche spécifique pour le repérage et le suivi des jeunes exposés à la délinquance
- 2.2 Prévenir la récidive et la délinquance des jeunes en soutenant les actions visant à inscrire ces jeunes dans des parcours personnalisés de réinsertion sociale et/ou professionnelle

Orientation 3 : Renforcer les actions de prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, améliorer l'accompagnement des victimes

Objectifs opérationnels	3.1 Améliorer la prise en charge et le suivi des femmes victimes de violence
--------------------------------	--

Orientation 4 : Améliorer l'accès au droit sur le territoire

Objectifs opérationnels	4.1 Développer et renforcer l'accès au Droit sur le territoire
--------------------------------	--

ORIENTATION 1 : ASSURER UN PARTAGE D'OUTILS, D'INFORMATIONS ET DE CADRES METHODOLOGIQUES ENTRE LES COMMUNES, AU TRAVERS DU CISP D COMME ORGANE DE PILOTAGE

Objectif 1: Renforcer le partenariat opérationnel entre les communes, les acteurs du champ de la sécurité et de l'action sociale et éducative

Modalités opérationnelles

	Pilotes
- Préserver l'échelon communal de proximité pour la résolution des problématiques quotidiennes relevant des pouvoirs de police du Maire ou du traitement de certaines situations individuelles, tout en prévoyant un cadre méthodologique commun permettant une mutualisation des pratiques à l'échelle d'agglomération	CAMVS Cabinet du préfet
- Positionner la CAMVS comme « facilitateur » dans la construction du partenariat entre les communes, les acteurs du champ de la sécurité, de la justice et de l'action sociale et éducative :	Partenaires Villes (services jeunesse, CCAS) - SPIP - Délégués du préfet - Police Nationale - Polices Municipales - Procureur - Département via la prévention spécialisée (APAM) - Association de médiation - Protection Judiciaire de la Jeunesse - Baillieux sociaux
• Mise à disposition d'un outil dématérialisé et évolutif (de type plateforme collaborative), pour permettre l'identification de « personnes ressources » au niveau des différents partenaires et en fonction de leurs champs d'intervention et priorités respectives, facilitant l'activation de contacts, l'échange d'informations autour de certaines situations et/ou la construction d'actions communes ;	
• Identification formelle de personnes référentes au sein de chaque organisation, qui auraient vocation à siéger dans les futures instances du CISP D (cf. infra).	
- Mettre en place un pilotage permettant d'articuler échelle de proximité et échelle communautaire :	
• Pérennisation / Création de cellules dédiées au traitement de problématiques localisées et permettant un partage possible d'informations à caractère confidentiel et la construction de réponses opérationnelles	
• Installation d'une instance plénière en vue de coordonner les cellules de veille locales	

Sources de financement /Dispositifs

clefs:

- CISP D
- FIPD

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Objectif 2: Améliorer la connaissance commune des problématiques de délinquance et d'atteintes à la tranquillité publique, notamment sur les quartiers prioritaires

Modalités opérationnelles

- Développer un outil d'observation permettant d'organiser l'échange de données entre les partenaires (par voie de conventionnement), de dégager des moyens d'intervention et d'ajuster les actions existantes, au-delà du simple traitement statistique des données recueillies
- Partager cette information avec les habitants des quartiers, notamment dans le cadre des Conseils Citoyens

Pilotes

- CAMVS
- Cabinet du préfet

Partenaires

- Villes
- Délégués du préfet
- Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)
- Fournisseurs de données : Police nationale, police municipale, bailleurs sociaux

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Droit commun des collectivités

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse		Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	

Objectif 3 : Partager les ressources humaines et matérielles des communes en matière de prévention de la délinquance

Modalités opérationnelles

- Renforcer la complémentarité et la coordination des polices municipales existantes
- A terme, engager une réflexion sur la mutualisation des polices municipales
- Partager les moyens des communes en matière de vidéoprotection, à travers l'installation d'un centre de supervision urbaine intercommunal – permettant de cibler les interventions de la Police Municipale sur des secteurs problématiques

Pilotes

- CAMVS

Partenaires

- Villes
- Police Nationale
- Police Municipale
- Procureur
- Bailleurs sociaux / AORIF

COHESION SOCIALE

Tranquillité publique et prévention de la délinquance



- Etudier la faisabilité financière de l'ouverture d'un accès commun à tous les halls d'immeubles (VIGIK universel), sous réserve de faisabilité, pour les services de Police Nationale (voire de Polices Municipales, le cas échéant), nécessitant un codage harmonisé et la mise à disposition de solutions de rechargement
 - Un travail à conduire avec les bailleurs, éventuellement en lien avec l'AORIF

- Associations
- Département via la prévention spécialisée (APAM)

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- FIPD
- CISPD
- Fonds européens

- Renforcement de la présence humaine en soirée et le week-end, en particulier sur le patrimoine des bailleurs sociaux dont les gardiens ne sont présents qu'en journée, à travers le développement d'un dispositif de médiation de nuit

- Pérenniser les dynamiques partenariales locales de qualité : Polices municipales, police nationale, bailleurs sociaux

- RISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

ORIENTATION 2 : PREVENIR LE BASCULEMENT ET L'ENRACINEMENT DES JEUNES DANS LA DELINQUANCE

Objectif 1: Développer une approche spécifique pour le repérage et le suivi des jeunes exposés à la délinquance

Modalités opérationnelles

- Organiser le repérage et le suivi individualisé des jeunes particulièrement exposés à un premier passage à l'acte délinquant, ou ayant déjà fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations, pour prévenir leur récurrence, en s'appuyant sur :
 - Les signalements transmis au Maire par l'inspection académique en cas d'absentéisme (ou d'exclusion définitive)
 - La connaissance des situations individuelles par les acteurs de proximité (médiateurs sociaux, adultes-relais...), impliquant de sécuriser les moyens humains associés
 - La définition d'un cadre déontologique (mode de transmission et nature des informations échangées) et méthodologique (définition du public et donc du partenariat)
- Développer le recours aux dispositifs permettant d'inscrire les jeunes dans des parcours de réinsertion, de définir un cadre commun à l'échelle intercommunale, à décliner par commune :
 - Le rappel à l'ordre, permettant au Maire d'adresser une injonction verbale aux auteurs de troubles mineurs à l'ordre public ne constituant pas des crimes ou délits – nécessitant la mise au point d'un protocole avec le Procureur de la République
 - Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF), instance de dialogue à destination des familles qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de la fonction parentale – pouvant être saisie toute les fois que les Sources de financement / Dispositifs comportement de l'enfant entraîne des troubles à l'ordre, à la tranquillité ou la sécurité publics, et des:
 - CISP
 - FIPD
- Capitaliser sur les actions fonctionnant bien telles que l'action « décrochage flash » engagée au Mée
- Améliorer le repérage et la prise en charge des jeunes en souffrance psychique, en lien avec les priorités définies dans le cadre du volet Santé

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Objectif 2: Prévenir la récidive et la délinquance des jeunes en soutenant les actions visant à inscrire ces jeunes dans des parcours personnalisés de réinsertion sociale et/ou professionnelle

Modalités opérationnelles

- Développer la médiation de rue, pour toucher les jeunes « non captifs »
- Conforter ou développer des actions en lien avec les problématiques repérées :
 - Sur l'insertion des plus jeunes : médiation, développement social des quartiers (actions des centres sociaux et autres acteurs associatifs de proximité), éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République
 - Sur l'éducation (action du PRE, prise en charge des élèves exclus) et le soutien à la parentalité
 - Sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes éloignés du marché de l'emploi
 - Sur la prévention de la récidive des mineurs (à travers notamment l'accueil de TIGistes)
- Identifier l'ensemble des dispositifs liés à la formation et à l'insertion professionnelle pour mieux accompagner le jeune fragilisé par sa situation (en recherche d'emploi, de stage professionnalisant, décrocheurs)
- Accompagner les jeunes sortis du système scolaire sans solution ou en grande fragilité (décrocheurs, abandons post-3e)
- Dans une perspective de développement des mesures de réparation, notamment, renforcer le partenariat avec le Parquet

Pilotes

- CAMVS
- Délégués du préfet

Partenaires

- Parquet
- Villes (services jeunesse, CCAS notamment)
- Education Nationale
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Police Nationale
- Polices Municipales
- Procureur
- Département via la prévention spécialisée (APAM)
- Centres sociaux
- Equipes de médiation

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- FIPD

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté
		X

ORIENTATION 3 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Objectif 1: Améliorer la prise en charge et le suivi des femmes victimes de violence

Modalités opérationnelles

- Développer des solutions d'urgence (hébergement) pour accueillir les femmes (et leur famille) victimes de violence
 - Sur la commune de Dammarie-les-Lys, le travail mené avec ADOMA est à poursuivre
 - Au Mée-sur-Seine, une réflexion est actuellement menée par la ville et un bailleur social autour de la mise à disposition d'appartements dans le parc social
- Favoriser l'expression des victimes à travers la sensibilisation des acteurs aux problématiques de violences faites aux femmes (accueil, prise en charge)
- Développer la connaissance des structures d'aide aux victimes

Pilotes

- Villes
- Délégués du préfet

Partenaires

- CAMVS
- CCAS
- Solidarité Femmes relais 77
- Centres D'information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF 77)
- Polices municipales
- Police nationale
- Procureur
- Centres sociaux

Sources de financement /Dispositifs clés:

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse		Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes	X	Valeurs de la République et citoyenneté

ORIENTATION 4 : AMELIORER L'ACCES AU DROIT SUR LE TERRITOIRE

Objectif 1: Développer et renforcer l'accès au Droit sur le territoire

Modalités opérationnelles

	Pilotes
- Recenser l'offre existante en vue de cibler les besoins de développement	- CAMVS
- Assurer une meilleure visibilité de l'offre existante, en s'appuyant sur le réseau associatif dense et en communiquant davantage sur les lieux-ressources	Délégués du préfet
- Création d'un mémorandum pratique mis à disposition des usagers dans des lieux ressources identifiés sur les territoires (Hôtels de Ville, Centres Sociaux, CCAS, Associations ...)	Partenaires - Villes
- Une réflexion à mener autour de la mise en place éventuelle d'un numéro vert intercommunal	- Commission Départementale d'accès au Droit
- Implanter des points d'accès au Droit dans les quartiers :	- Procureur
- Une réflexion à mener avec la Conseil Départemental d'accès au Droit en vue de développer des PAD, structures plus légères avec des juges de proximité...	- Médiateur de la République
	- Centres sociaux
	- Acteurs associatifs
	- CCAS

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Conseil Départemental d'accès au Droit
- Etat (Ministère de la justice)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	Lutte contre les discriminations	X
Egalité Femmes-Hommes	Valeurs de la République et citoyenneté	X

Education

Chiffres clés

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine compte 4 réseaux d'éducation prioritaire sur le territoire, organisés autour des établissements suivants :

- Collège Elsa Triolet, Le Mée-sur-Seine (REP)
- Collège Jean de la Fontaine au Mée-sur-Seine (REP)
- Collège Georges Politzer à Dammarie (REP)
- Collège Frédéric Chopin, Melun : (REP)
- Collège Pierre Brossolette, Melun : (REP)
- Collège les Capucins, Melun (REP +)

Les quartiers prioritaires de la CAMVS sont confrontés à des enjeux de réussite éducative assez forts.

	Part des 15-17 ans déscolarisés
La Plaine du Lys	9,4%
Les Courtilleraies	4,2%
Le Plateau de Corbeil	3,5%
Les Mézereaux	2,3%
L'Almont	1,4%
CAMVS	21%

Source : Insee, 2011

Le tableau ci-contre affiche les moyennes à l'échelle des quartiers de la politique de la ville en matière de déscolarisation. L'analyse du phénomène à une échelle plus fine met, néanmoins, en avant des disparités infra-territoriales importantes. La part des 15-17 ans déscolarisés est particulièrement élevée sur certains IRIS composant les quartiers :

- 20% sur la Plaine du Lys centre
- Près de 10% sur les secteurs de la Croix-Blanche–Plein Ciel au Mée et Patton nord-est à Melun

On note, également, des écarts assez significatifs entre les collèges relevant de l'éducation prioritaire et les autres établissements, tant en matière de réussite scolaire (réussite au brevet), de maîtrise des enseignements, que d'orientation des élèves.

		Taux de réussite au brevet des collèges (juin 2014)	Retards cumulés à l'entrée en 3 ^{ème} (2014)	Décision d'orientation en fin de 3 ^{ème} : part des élèves orientés en 2 ^{nde} générale (juin 2014)
Dammarie-les-Lys	Georges Politzer	93,9%	25,4%	67,5%
	Robert Doisneau	77,4%	14,9%	64,4%
Le Mée-sur-Seine	Elsa Triolet	95,0%	25,0%	81,6%
	Jean de la Fontaine	71,4%	23,3%	58,0%
Melun	Les Capucins	73,7%	29,9%	64,7%
	Frédéric Chopin	89,7%	20,5%	62,0%
	Pierre Brossolette	79,8%	23,8%	65,5%
Département		85,2%	15,3%	70,2%

Source : DSDEN 77, Académie de Créteil

Eléments de diagnostic partagé

Des enjeux en matière de réussite éducative

- La maîtrise de la langue française par les familles représente un enjeu de taille : la part d'étrangers sur certains quartiers prioritaires, comme les Mézereaux ou la Plaine du Lys, s'élève à 20%, contre 13% à l'échelle communautaire.
- La scolarisation des enfants de moins de 3 ans, facteur de sociabilisation des enfants et de réussite scolaire, est à maintenir et renforcer sur la commune du Mée et à développer sur les autres communes, à Melun en particulier.

Des enjeux en matière de soutien à la fonction parentale

- Les familles des quartiers prioritaires sont davantage exposées à des difficultés socio-économiques (poids de la monoparentalité, chômage...).
- A ce titre, certains foyers connaissent des difficultés à exercer leur rôle et peinent à suivre le parcours scolaire de leurs enfants (aide aux devoirs notamment).

Des enjeux de coordination

- Il existe sur les trois communes de nombreuses actions d'accompagnement des familles fragiles, des enfants et jeunes des quartiers en vue de créer les conditions d'un parcours de réussite éducative. Ces dispositifs sont portés par l'ensemble de la communauté éducative (Education Nationale, équipes PRE, services jeunesse, centres sociaux, acteurs associatifs ...).
- Si leur pertinence est manifeste, une mise en cohérence de certains dispositifs permettrait d'optimiser les réponses déployées. L'amélioration de l'interconnaissance et le partage des bonnes pratiques constituent un levier privilégié pour renforcer la coordination de ces actions.
- Les convergences entre les trois villes sont fortes, il apparaît donc logique que cette coordination soit assurée à l'échelle communautaire.

Présentation des orientations

La Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine, les trois villes et l'ensemble des partenaires ont défini un cadre d'action en vue de répondre au mieux à ces problématiques et favoriser la réussite éducative des enfants et jeunes des quartiers prioritaires. Dans cette perspective, trois axes d'intervention prioritaires ont été définis et visent à :

- Renforcer la coordination et les liens entre les acteurs de la communauté éducative, à l'échelle de la Communauté d'agglomération
- Inscrire les jeunes des quartiers dans un parcours de réussite, dès leur plus jeune âge
- Faire des parents des acteurs de la communauté éducative et promouvoir la notion de co-éducation

Signe de l'engagement de tous les partenaires, y compris des acteurs privés, Aéroports de Paris s'engage, au titre de la « Charte Entreprises et Quartiers » en faveur de la réussite éducative des enfants et jeunes issus des quartiers prioritaires de Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine et Melun et sera déclinée sous forme de programmes d'action.

Orientation 1 : Organiser la convergence entre les acteurs et à l'échelle du territoire communautaire

Objectifs opérationnels

- 1.1 Améliorer la lisibilité du réseau et organiser la convergence entre les objectifs portés par les acteurs du champ éducatif, notamment l'Education Nationale et les acteurs socio-culturels
- 1.2 Renforcer la coordination des équipes de réussite éducative à l'échelle communautaire, en vue de garantir une convergence entre les dispositifs / modes de faire mis en place à l'échelle des villes et d'optimiser les interventions en matière de réussite éducative

Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des enfants résidant dans les quartiers prioritaires, dès le plus jeune âge, tout au long de leur scolarité

Objectifs opérationnels

- 2.1 Favoriser la scolarisation précoce des enfants habitant dans les quartiers prioritaires, en s'appuyant notamment sur les initiatives déjà mises en œuvre
- 2.2 Renforcer les actions déployées en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

Orientation 3 : Pérenniser les actions d'accompagnement à la parentalité et renforcer les liens entre l'Ecole et les parents

Objectifs opérationnels

- 3.1 Favoriser la création de liens entre les parents et l'institution scolaire
- 3.2 Améliorer la coordination entre les différents acteurs et dispositifs intervenant dans le soutien à la parentalité

ORIENTATION1 : ORGANISER LA CONVERGENCE ENTRE LES ACTEURS ET À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Objectif 1: Améliorer la lisibilité du réseau et organiser la convergence entre les objectifs portés par les acteurs du champ éducatif, notamment l'Education Nationale et les acteurs socio-culturels

Modalités opérationnelles

- Fluidifier et renforcer les relations entre l'Education Nationale (coordonnateur REP, IEN, chefs d'établissements) et le reste de la communauté éducative (services Jeunesse, centres sociaux, MJC, acteurs associatifs de l'éducation populaire)
- Assurer le repérage de l'ensemble des acteurs, à l'échelle communautaire
 - Rendre plus lisible, notamment pour l'Education Nationale, le réseau d'acteurs du champ éducatif, à travers l'élaboration d'un document (annuaire, plateforme) qui permette à l'Education nationale de repérer les acteurs sur lesquels elle peut s'appuyer
 - Donner plus de visibilité aux acteurs socio-culturels sur les actions portées par l'Education nationale
- Favoriser les temps d'échange entre les acteurs du champ éducatif :
 - Donner à l'Education nationale et acteurs du champ éducatif / péri-éducatif la possibilité de se rencontrer
 - Favoriser les temps formation communs : organiser des formations mélangeant acteurs de l'Education nationale et acteurs hors Education nationale sur des sujets tels que la lutte contre les stéréotypes, la discrimination...
- Affirmer le binôme Coordonnateur REP et Référent Politique de la Ville du second degré
- Définir un projet éducatif à l'échelle de la CAMVS :
 - Dans un premier temps, mieux articuler entre eux les PEDT communaux afin d'assurer une convergence
 - Dans un deuxième temps, élaborer projet éducatif d'agglomération en articulation avec les politiques éducatives de chaque commune

- Pilotes**
- CAMVS
 - Education nationale
 - Délégués du préfet
- Partenaires**
- Villes (services jeunesse et services affaires scolaires)
 - Equipes PRE
 - Centres sociaux
 - Acteurs associatifs
- cléfs:**
- Education nationale : Plan
 - Académique de formation (PAF), mesures de l'Education prioritaires
 - PEDT
 - PRE

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Objectif 2: renforcer la coordination des équipes de réussite éducative à l'échelle communautaire, en vue de garantir une convergence entre les dispositifs / modes de faire mis en place à l'échelle des villes et d'optimiser les interventions en matière de réussite éducative

Modalités opérationnelles

- Mutualiser les réponses à l'échelle communautaire en vue notamment d'en accroître l'impact : la réflexion sur la mutualisation des équipes de réussite éducative figure parmi les chantiers prioritaires de l'agglomération et sera engagée dès l'année 2016.
- Mettre l'agglomération au premier plan sur des champs aujourd'hui peu investis mais de plus en plus importants :
 - La prévention des addictions (jeux vidéo...)
 - Les actions de sensibilisation au numérique.
- Coordonner les PRE des trois villes sur les thématiques relatives à la santé et assurer une bonne articulation avec les autres dispositifs santé (Ateliers santé ville, futur Contrat local de santé, le futur CISPd) et le projet éducatif de la CAMVS

Pilotes

- CAMVS
- Délégués du préfet
- **Partenaires**
 - Villes (ateliers santé ville)
 - Education nationale
 - Centres sociaux
 - Acteurs associatifs
- Opérateurs jeunesse : éducation spécialisée, Point information jeunesse (PIJ)

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- PRE
- PEDT
- CLS

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté



ORIENTATION2 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS RÉSIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE, TOUT AU LONG DE LEUR SCOLARITÉ

Objectif 1: Favoriser la scolarisation précoce des enfants habitant dans les quartiers prioritaires, en s'appuyant notamment sur les initiatives déjà mises en œuvre

- Modalités opérationnelles**

 - Dans une logique d'inclusion sociale et de prévention du décrochage et en application des dispositions de la loi de refondation de l'école et des mesures spécifiques de l'éducation prioritaire, l'Education nationale, en lien avec la CAF, s'engage aux côtés des communes et de la CAMVS à poursuivre le déploiement de la scolarisation des enfants de 2 ans au niveau des établissements des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+)
 - En lien avec le pilier transversal du Contrat de ville, l'accent sera mis sur la maîtrise de la langue des jeunes enfants qui bénéficieront de la scolarisation précoce
 - S'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire en vue de capitaliser dessus et les amplifier :
 - La ville de Dammarie-les-Lys souhaite pérenniser la dynamique partenariale mise en œuvre autour de l'accueil du jeune enfant en relançant un comité de pilotage (Education nationale, centre social, Maison des solidarités (MDS) et service petite enfance de la ville)
 - Le Mée-sur-Seine souhaite pérenniser l'offre existante (3 TPS) et étudier la possibilité de la développer encore davantage (moyens, locaux, amplitude horaire)
 - A Melun, l'ouverture d'une classe de très petite section reste à l'étude.
 - Au-delà de la scolarisation précoce, pérenniser les dynamiques en matière de petite enfance à travers le maintien des lieux d'accueil parents-enfants (LAEP), les dispositifs d'accompagnement des parents d'élève...
- Pilotes**

 - Education nationale
 - CAF
 - Délégués du préfet

Partenaires
 - Villes
 - CAMVS
 - Centres sociaux
 - Acteurs associatifs
 - CAF
 - Département via la Maison Départementale des Solidarités

Sources de financement /Dispositifs

clefs:
 - Mesures de l'éducation prioritaire
 - Droit commun des villes (financement ATSEM)
 - Dotation Politique de la ville (financement TPS)
 - Schéma des services aux familles (CAF)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté
		X

Objectif 2: Renforcer les actions déployées en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

Modalités opérationnelles

Une fiche-projet : structurer la lutte contre le décrochage scolaire à l'échelle de la CAMVS

- Pérenniser et capitaliser sur l'existant en vue de diffuser les bonnes pratiques
 - Etude des conditions d'extension aux trois communes du dispositif SURSAUT aujourd'hui déployé sur la commune du Mée-sur-Seine
 - La ville de Dammarie souhaite maintenir les actions déployées en matière de décrochage et remettre en place un groupe de travail (IEN, Ville, Chefs d'établissement)
 - La ville de Melun souhaite promouvoir une logique de prévention s'appuyant notamment sur la continuité entre le primaire et le secondaire en vue d'éviter les phénomènes de décrochage
 - Le Mée-sur-Seine affiche comme priorités la pérennisation et le renforcement du dispositif Sursaut (sécurisation du financement, maintien de la dynamique...), en étudiant la faisabilité financière d'une ouverture du dispositif aux lycéens, et la mise en lien des acteurs (Établissements scolaires, CISPD, Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire...)
- Définir un panel d'actions pour répondre à la diversité des besoins - de l'accompagnement des élèves sanctionnés à la prise en charge de jeunes en potentielle errance - en vue d'éviter un lourd décrochage :
 - Développement des mesures alternatives à l'exclusion telles que les mesures de responsabilisation à travers la mise en place de conventions multi-partenariales entre la CAMVS, les communes, l'Education Nationale et les gestionnaires d'équipements du territoire en vue d'améliorer l'accueil des élèves concernés.
- Mieux répondre aux besoins des décrochés :
 - Renforcement de la prise en charge individuelle et de l'accompagnement des jeunes ET de leur famille
 - Optimisation des échanges entre les acteurs (Education nationale, EZC, collectivités,...) : création d'une plateforme numérique d'échanges (cf. infra)

Pilotes

- CAMVS
- Délégués du préfet
- Portenaires
 - Villes (ateliers santé ville)
 - Education nationale
 - Ecole de la deuxième chance (EZC)
 - Centres sociaux
 - Acteurs associatifs
 - MEI-MVS
 - APAM

Sources de financement / Dispositifs

clefs:

- PRE
- PSAD
- CISPD

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	X

Réussite
éducative

FICHE-PROJET

STRUCTURER LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE A L'ECHELLE DE LA CAMVS

Objectif 2.2 : Renforcer les actions déployées en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

Principe d'action publique :

S'assurer d'une bonne articulation entre interventions communales et communautaires, organiser le pilotage de la stratégie du territoire à moyen et long terme

Renforcer le partenariat entre les acteurs

Résultats attendus :

- Une amélioration du repérage des jeunes en risque ou en situation de décrochage
- Une connaissance accrue des causes du phénomène de décrochage
- Une amélioration des comportements des jeunes au retour dans l'établissement.
- La valorisation de la volonté des jeunes de s'inscrire dans un projet personnel et professionnel.
- Une coordination renforcée des acteurs en vue de fluidifier les parcours des jeunes
- Une meilleure orientation des enfants et jeunes vers les structures les plus adaptées à leurs besoins.

Caractéristiques du chantier

Ce projet se décline en plusieurs actions liées à de la prévention et au meilleur repérage des situations de décrochage. L'échange de bonnes pratiques entre acteurs du territoire communautaire est considéré comme un levier d'action privilégié en ce qu'il permet de définir une organisation collective, garante du déploiement de dispositifs cohérents et d'une coordination accrue des actions menées (dans une logique d'optimisation des réponses apportées).

Contenu opérationnel

Trois chantiers à engager :

- Développer l'action **décrochage flash** sur l'ensemble du territoire de la CAMVS :
 - o Repérage des adolescents en situation de décrochage
 - o Mise en place d'une cellule de prévention pour un travail en synergie autour du jeune (phase de mise en sécurité, phase de SAS pour une entrée dans un parcours, phase de retour vers l'institution scolaire),
- Déployer le **dispositif Sursaut** à l'échelle de l'agglomération :
 - o En vue de limiter le risque de rupture, intrinsèque à l'exclusion scolaire, un dispositif de substitution est proposé à la famille (moins de 8 jours après l'exclusion).
 - o Prise en charge du jeune par un éducateur de la prévention spécialisée, accueil assuré par une structure
 - o Création d'un partenariat étroit entre l'APAM (association prévention spécialisée) et les établissements scolaires concernés

- Mettre en place une **plateforme numérique d'échange**

- o Création d'un « guichet unique » en vue d'améliorer l'interconnaissance des acteurs et d'orienter au mieux les enfants et jeunes vers les structures les plus adaptées à leurs besoins
- o Fluidification des échanges entre l'Education Nationale et le reste de la communauté éducative : un meilleur repérage des acteurs ressources pour l'Education Nationale et inversement, une visibilité accrue des actions mises en place par les établissements scolaires pour les acteurs du champ socio-éducatif
- o En parallèle, mise en place de cycles de formation communs mélangeant acteurs de l'Éducation Nationale et acteurs hors Éducation nationale sur des sujets tels que la lutte contre les stéréotypes, la discrimination... Une priorité sera donnée aux professeurs nouvellement arrivés, en vue de les sensibiliser aux problématiques rencontrés par les enfants (cf. les nouveaux arrivants représentent 30% des équipes éducatives des établissements de la géographie prioritaire)

Conditions de mise en œuvre

Le(s) pilote(s) de l'action :

- Education Nationale

Moyens engagés pour la mise en œuvre :

- Déploiement de moyens relatifs à l'éducation prioritaire
- Crédits politique de la ville (CGET)
- Moyens des collectivités territoriales
- Fonds européens (FSE)

Acteurs mobilisés :

- CAMVS
- Services jeunesse et éducation des villes
- Bureau Info Jeunes
- APAM
- MEI-MVS

Indicateurs de suivi :

- Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif décrochage flash / an
- Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif Sursaut / an
- Nombre de professionnels bénéficiaires du cycle de formation /an
- Mise en place de la plateforme et nombre de visites recensées

Calendrier de mise en œuvre :

Un chantier engagé dès la rentrée 2015 avec la diffusion à l'échelle du territoire communautaire du dispositif Sursaut

ORIENTATION 3 : PÉRENNISER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ ET RENFORCER LES LIENS ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS

Objectif 1: Favoriser la création de liens entre les parents et l'institution scolaire

Modalités opérationnelles

	Pilotes
- Améliorer les relations entre l'Ecole et les parents, en vue de renforcer l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, à travers : • La construction d'espaces de rencontre et de dialogue entre les équipes éducatives et les parents (temps conviviaux, temps de liaison...) • La sensibilisation et la formation des équipes éducatives à la relation et la communication avec les parents, l'importance de l'oral • La mise à disposition de ressources et lieux d'information pour les parents, désirant améliorer leur compréhension des codes scolaires et des outils structurants la scolarité (conseil d'école, conseil de classe...) • La sensibilisation des parents aux codes scolaires (mobilisation du dispositif ouvrant l'école aux parents notamment) - Mobiliser l'ensemble des dispositifs de droit commun : la mallette des parents, les soirées « thé ou café », création d'espaces parents ... - Permettre des temps de formation communs aux équipes éducatives des premier et second degrés pour une meilleure prise en charge des publics et un accompagnement renforcé des familles. - Les communes souhaitent: → A Dammarie : poursuivre et développer la mallette des parents et l'action mes premiers pas à l'école → A Melun : améliorer la communication entre les familles et l'école notamment sur la question des problèmes comportementaux et renforcer les dispositifs visant à améliorer la maîtrise de la langue → Au Mée : renforcer les liens entre les parents et les établissements du secondaire (cf. apprenons le collège ensemble) et diversifier les modalités de rencontres avec les parents avec une attention particulière pour les familles maîtrisant mal ou peu la langue française.	- Education nationale - Délégués du préfet Partenaires - Villes - CAMVS - Centres sociaux - Acteurs associatifs, dont Fédération des parents d'élèves - Adultes-relais Sources de financement / Dispositifs clefs: - Mesures de l'éducation prioritaire (temps de décharge des équipes enseignantes) - Interventions du CASNAV - Crédits spécifiques Politique de la ville

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES

Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	X
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	X

Objectif 2: Améliorer la coordination entre les différents acteurs et dispositifs intervenant dans le soutien à la parentalité

Modalités opérationnelles

- Partager les bonnes pratiques et améliorer l'interconnaissance des acteurs et dispositifs existants, aux échelles communale et communautaire, en vue de s'assurer d'une mobilisation renforcée des ressources du droit commun du champ de la parentalité (REAAP, LAEP) :
 - Maintien des coordonnateurs REP et REP +, en vue d'assurer l'interface entre les établissements scolaires, les projets des villes (PEDT...), les équipes PRE, la CAF...

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	X

Pilotes

- Villes
- Education nationale
- Délégués du préfet
- CAF

Partenaires

- CAMVS
- Centres sociaux
- Acteurs associatifs
- Département via la Maison Départementale des Solidarités

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Ingénierie (coordination)
- Schéma des services aux familles
- Mesures de l'éducation prioritaire

Santé

Chiffres clés

Les habitants du centre urbain de l'agglomération ont un Indice de développement humain (IDH-2)¹ nettement inférieur à la moyenne départementale (0,52) et surtout régionale (0,58)². A Dammarie, Melun et le Mée, l'IDH-2 est respectivement de 0.42, 0.47 et 0.43.

Un faible niveau d'IDH2 à l'échelle communale, peut traduire une situation encore plus délicate dans les quartiers prioritaires, considérant l'ensemble des facteurs fragilisant présents sur ces territoires et leur impact sur les déterminants de santé.

Parmi ces facteurs contribuant à nuire à l'état de santé des habitants des quartiers, le difficile accès aux soins est particulièrement prégnant et s'explique par deux facteurs.

- Une précarité importante : insuffisance de couverture sociale faute de droits ouverts, de couverture complémentaire, difficulté à avancer les frais

	Dammarie les Lys	Le Mée-sur-Seine	Melun
Population recensée au 01/01/2015 (Homme-Femme)e)	21 104	20 794	41 506
Part de la population en CMUC	15,96%	11.78	18%
Part de la population de -20 ans en CMUC	35,44%	14%	35,44%

Source : ARS, 2015

- Une insuffisance de l'offre médicale. On constate, comme le montre le tableau ci-dessous, un sous-équipement en services de santé sur l'ensemble du territoire intercommunal et en particulier sur les quartiers. Les données ci-dessous montrent que, les Mézereaux et, dans une moindre mesure, les Courtillelaies-le Circé au Mée pâtissent d'un phénomène de désertification médicale important.

¹ La valeur de l'IDH-2 est la moyenne des trois indices ainsi obtenus : $IDH-2 = (\text{indice santé} + \text{indice éducation} + \text{indice revenu}) / 3$. L'indice santé est construit à partir de l'espérance de vie à la naissance, l'indice éducation renvoie à la population de + de 15 ans sortie du système scolaire et diplômée, l'indice revenu correspond au revenu imposable des ménages par unité de consommation

² Données 2008, source Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France

Commune	Nb de médecins généralistes/ 100000 habitants quartiers	Nombre de médecins généralistes / 100000 habitants	Nombre de médecins généralistes de 50 ans et +	Taux médecins généralistes de 50 ans et +
Dammarié-les-Lys	Entre 60 et 90	62	9	69,20%
Le Mée-sur-Seine	Entre 30 et 60	72	11	73,30%
Meulan	Plateau de Corbeil	183	45	59,20%
	Mézereaux			
	Almont			
Nb de médecins généralistes / échelle des 3 communes	x	124	65	62,50%
Nb de médecins généralistes / échelle département	x	73	757	69,40%

Source : ARS, 2015

Eléments de diagnostic partagé

Un enjeu de renforcement de l'accès aux soins

- Un accès aux soins des populations de plus en plus difficile, en lien avec la démographie médicale, préoccupante : un vieillissement des professionnels de santé, des départs en retraite non remplacés
- Un manque d'attractivité du territoire vis-à-vis des professionnels de santé

La souffrance psychosociale, un enjeu de plus en plus prégnant, au croisement des préoccupations des acteurs (bailleurs sociaux, collectivités, Education nationale...)

- De possibles améliorations dans la prise en compte de la santé
- Des personnes de plus en plus isolées, en particulier les personnes vieillissantes/âgées exposées à des difficultés psychiques
- Un repérage des personnes connaissant des difficultés psycho-sociales insuffisant, un travail à mener avec les bailleurs sociaux notamment
- Une offre insuffisante, le pôle psychiatrie de l'Hôpital souffre d'une pénurie importante de professionnels de santé :
 - o Les Consultations médico-psychologiques adultes et enfants sont embouteillées : le délai d'attente pour un premier rendez-vous est de deux mois en moyenne, il est de six mois à un an pour une prise en charge

Un enjeu autour de la prise en charge des habitants les plus fragiles et précaires

- La prise en charge des populations migrantes, difficiles à toucher, au niveau de santé souvent fragile et pour lesquelles la prévention médicalisée (dépistage) constitue un enjeu important et spécifique pour le territoire
- Une consultation précarité sous pression : selon les données du Réseau Ville Hôpital 77 qui gère cette offre, 490 personnes ont été reçues en 2014 (916 consultations), soit une augmentation de 30% depuis en 2011

Présentation des orientations

Les habitants des quartiers prioritaires de la Communauté d'agglomération sont exposés aux mêmes problématiques de santé. Cet état de fait a conduit les acteurs locaux à s'organiser collectivement, en

vue de mobiliser au mieux les dispositifs partenariaux. Le Contrat de ville a été l'occasion de définir une stratégie partagée en matière de santé, une première étape fondatrice avant l'élaboration d'un Contrat local de santé intercommunal. Dans cette perspective, quatre orientations stratégiques ont été définies, elles ont vocation à :

- Améliorer la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs et professionnels de la santé en vue d'améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre, dans la perspective d'un Contrat local de Santé intercommunal
- Fluidifier les parcours de santé des populations en luttant contre le non recours aux droits et en développant l'offre de soins sur le territoire
- Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé en vue de sensibiliser les habitants des quartiers aux enjeux de santé, et au-delà de bien-être
- Promouvoir la santé environnementale

Orientation 1 : Structurer et rendre plus lisible le réseau des professionnels et acteurs de la santé afin de fluidifier les parcours de santé des populations

1.1 Lancer l'élaboration d'un Contrat Local de Santé Intercommunal

- | | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs opérationnels | 1.2 Poursuivre et renforcer les actions visant à améliorer l'interconnaissance entre les professionnels de santé et renforcer la coopération avec les professionnels libéraux |
| | 1.3 Étudier l'opportunité de mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale, fondé sur une association large des partenaires |

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux droits et aux soins des habitants des quartiers prioritaires

- | | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs opérationnels | 2.1 Lutter contre la raréfaction de l'offre en améliorant l'attractivité du territoire vis-à-vis des professionnels de santé |
| | 2.2 Lutter contre le non-recours aux droits des populations |

Orientation 3 : Poursuivre et intensifier les actions en matière de prévention et de promotion de la santé

- | | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs opérationnels | 3.1 Pérenniser les actions de prévention et d'éducation à la santé en direction des jeunes |
| | 3.2 Renforcer les actions en matière de prévention médicale (vaccination, dépistages...) |
| | 3.3 Promouvoir une logique de proximité dans les actions menées en matière de santé, notamment en renforçant l'implication des usagers |

Orientation 4 : Permettre à chacun de vivre dans un environnement de qualité et respectueux de sa santé

- 4.1 Améliorer le cadre de vie et la qualité des logements dans les quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels	4.2 S'inscrire dans une logique de développement durable du territoire à travers les projets urbains en cours ou à venir
------------------------------------	--

ORIENTATION 1 : STRUCTURER ET RENDRE PLUS LISIBLE LE RÉSEAU DES PROFESSIONNELS ET ACTEURS DE LA SANTÉ AFIN DE FLUIDIFIER LES PARCOURS DE SANTÉ DES POPULATIONS

Objectif 1 : Lancer l'élaboration d'un Contrat Local de Santé Intercommunal

Modalités opérationnelles

Une fiche-projet : la mise en place d'un Contrat local de santé intercommunale

Deux objectifs principaux :

- Affiner la connaissance des besoins à travers la réactualisation du diagnostic de l'offre et de la demande en matière de santé
- Réduire les inégalités sociales et territoriales à travers la consolidation du partenariat local sur les questions de santé

PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS TRANSVERSALES		
Jeunesse	Lutte contre les discriminations	X
Egalité Femmes-Hommes	Valeurs de la République et citoyenneté	

Pilotes

- CAMVS
- ARS
- Délégués du préfet

Partenaires

- Villes
- Professionnels de santé
- CAF
- Pôle hospitalier
- Habitants, Conseils citoyens notamment
- ACADE
- Département

Sources de financement / Dispositifs clefs:

- Dispositions du Plan Régional de Santé (ARS)
- Droit commun des collectivités territoriales

SANTE

FICHE-PROJET :

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Objectif 1 : Lancer l'élaboration d'un contrat local de santé intercommunal

Principe d'action publique :

S'assurer d'une bonne articulation entre interventions communales et communautaires, organiser le pilotage de la stratégie du territoire à moyen et long terme

Résultats attendus :

- Une coordination des moyens déployés à l'échelle intercommunale
- Une diffusion des bonnes pratiques à l'échelle du territoire intercommunale
- Un renforcement des moyens déployés (humains notamment)
- Une amélioration de la prise en charge des situations et de la situation sanitaire des habitants du territoire

Contenu opérationnel :

- Elaborer un diagnostic, fondé sur une analyse quantitative et qualitative, des besoins en matière de santé
- Définir des orientations stratégiques en prenant appui sur les problématiques identifiées par l'Agence régionale de santé et le territoire :
 - **La santé des jeunes** au travers « des comportements à risques, des compétences psychosociales » mais également l'accès aux soins et aux droits, ce volet pourrait être soutenu par la venue de grands porteurs associatifs régionaux, susceptibles de combler l'offre quelque peu défailante sur le département. L'accès aux droits et aux soins s'entend également pour la population en général et notamment les plus démunis
 - **Le dépistage des cancers**
 - **La santé mentale** et la réflexion autour de la création d'un Conseil Local de Santé Mentale
 - **La lutte contre l'habitat insalubre**
 - **Les personnes âgées**, en termes de Santé Mentale (isolement), de parcours de soins (EHPAD et Plan Alzheimer) et d'accompagnement de fin de vie, de maintien à domicile

Conditions de mise en œuvre

Le(s) pilote(s) de l'action :

- ARS
- CAMVS
- Délégués du préfet

Acteurs mobilisés :

- CAF
- CCAS
- Centres de santé
- CPAM
- Hôpital
- Département via la Maison Départementale des Solidarités
- Acteurs de la santé (professions libérales, structures

Moyens engagés pour la mise en œuvre :

- ARS :
- CAMVS :
- Communes :

intervenants en santé, réseaux de soins bucco-dentaire...) - Villes - DDCS - Mission Locale - Maisons de santé pluridisciplinaires - Habitants (à travers les CC + Centres sociaux)	
Indicateurs de suivi : - Nombre de professionnels de santé impliqués dans le projet - Évolution du taux de médecins (généralistes et spécialistes) - Réduction des écarts d'accès aux soins - Réduction des délais de prise en charge	Calendrier de mise en œuvre : Un chantier engagé dès le second semestre 2015 : → 1ère étape : Elaboration d'un diagnostic → 2ème étape : définition des orientations stratégiques

Objectif 2 : Poursuivre et renforcer les actions visant à améliorer l'interconnaissance entre les professionnels de santé et renforcer la coopération avec les professionnels libéraux

Modalités opérationnelles

- Poursuivre et mutualiser les actions type forum de santé donnant une visibilité aux professionnels et acteurs du réseau de la santé entre eux et vis-à-vis des habitants
- Développer les liens entre les collectivités, les acteurs de terrain et le futur pôle santé en vue de créer des synergies et générer des externalités positives pour les quartiers prioritaires
- Favoriser la formation des acteurs, dans le cadre notamment de temps de formation communs entre professionnels et acteurs du médico-social
- Réfléchir collectivement autour d'un nouvel outil, une plateforme, en vue de faciliter la mise en réseau des professionnels de santé, les médecins libéraux notamment, et les acteurs du champ social
 - La ville de Melun souhaite maintenir le partenariat mis en place entre les acteurs associatifs et institutionnels, renforcer le partenariat avec les professionnels libéraux et poursuivre les dispositifs existants (Champs éducatif, médico-social, plateforme linguistique)
 - La ville du Mée-sur-Seine fait du décloisonnement entre les approches des professionnels et de l'amélioration de leur connaissance des dispositifs une priorité pour les années à venir

Pilotes

CAMVS

Partenaires

Villes

Délégués du préfet

Acteurs associatifs institutionnels

CPAM

Equipes PRE

Département

Hôpital

Ateliers socio-linguistiques

Sources de financement /Dispositifs

clefs:

Ingénierie (coordination)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	X

Objectif 3 : Étudier l'opportunité de mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale, fondé sur une association large des partenaires

Modalités opérationnelles

- Mettre en réseau et croiser les analyses des acteurs intervenant sur différents champs en vue d'améliorer le repérage des situations de fragilités : professionnels de santé, bailleurs sociaux, Éducation Nationale, médiateurs, associations...

Pilotes

ARS
CAMVS

Partenaires

- Certains acteurs, dont le Logement Francilien, ont amorcé des démarches intéressantes sur lesquelles il s'agira de s'appuyer régulièrement. Confrontés à la prise en charge des populations présentant des troubles mentaux générant des problèmes de voisinage (exemple : syndrome de Diogène), le groupe se fait désormais accompagner sur ces questions par une association.
- Définir une échelle d'intervention pertinente et de coordination des acteurs
- Assurer un meilleur repérage et une prise en charge adaptée des situations en matière de santé mentale - souffrance psychosociale – isolement pour les jeunes, les adultes et les seniors
- Améliorer l'orientation et la prise en charge pour assurer le suivi psychologique des publics dans des délais acceptables (1 à 2 mois)

Villes

CCAS

Pôle Psychiatrique Constance Pascal

Consultation médico-psychologique

(CMP)

Centre médico-psychopédagogique de Melun (CMPP)

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Inspection académique

Equipe PRE

Bailleurs sociaux

Acteurs associatifs œuvrant dans le champ de la santé mentale

Point Relais

Département via la Maison Départementale des Solidarités

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté
		X

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Dispositions du Plan Régional de Santé (ARS)

ORIENTATION 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif 1: Lutter contre la raréfaction de l'offre en améliorant l'attractivité du territoire vis-à-vis des professionnels de santé

Modalités opérationnelles

- Poursuivre le développement de projets innovants favorisant le regroupement des professionnels de santé² comme les Maisons de Santé Pluridisciplinaire

- A Dammarie, il s'agira, dans le cadre du CLSI, d'affiner la connaissance des besoins en matière d'offre de 1er recours, compte tenu du départ de la clinique de l'Ermitage et de renforcer, en parallèle, l'offre de spécialistes (psychiatres...)
- La ville de Melun souhaite promouvoir l'exercice regroupé qui pourrait prendre la forme d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)
- La ville du Mée s'est engagée en faveur de l'amélioration de l'offre de soins de proximité (implantation MSPU) et souhaite améliorer la prise en charge de la souffrance psychique et psychosociale quelle que soit son origine (souffrance des jeunes, souffrance liée au travail, ou aux demandeurs d'emploi de longue durée...).

- Développer une politique d'accueil pour les professionnels de santé, les jeunes médecins notamment, désirant s'installer sur le territoire :
 - o Soutenir l'installation de jeunes médecins en développant l'accueil de stagiaires, d'internes en médecine ou de professionnels paramédicaux : des liens à créer avec le futur pôle santé
 - o Promouvoir le dispositif d'accompagnement financier de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au bénéfice de l'installation des infirmières libérales ou autres paramédicaux

Pilotes

- ARS
- CAMVS

Partenaires

- Villes
- Délégués du préfet
- CCAS
- Hôpital
- Professionnels de santé libéraux dont exercice regroupé
- Département via la Maison Départementale des Solidarités
- Région

Sources de financement /Dispositifs

- Dispositions du Plan Régional de Santé (ARS) et Fonds d'intervention Régional
- Ressources de l'action sociale départementale
- Dispositifs CPAM

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Objectif 3: Lutter contre le non-recours aux droits des populations

Modalités opérationnelles

	Pilotes
- Améliorer le repérage des structures proposant de l'accompagnement accès aux droits pour les habitants	- CAMVS
- Créer des guichets uniques centralisant les informations d'accès aux soins et aux droits et coordination à l'échelle intercommunale.	- Villes - ARS
- Étudier la possibilité de s'inscrire dans un cadre contractuel tripartite liant les communes, la CAMVS et la CPAM en vue de permettre à celle-ci de déléguer aux CCAS et donc aux collectivités l'élaboration des dossiers CMUC	- Délégués du préfet
→ La ville de Dammarie souhaite, à ce titre, poursuivre l'action visant à faciliter l'accès aux droits entreprise dans le cadre du conventionnement CCAS / CPAM (complémentaires santé) et l'accréditation d'AXIOMES (contrats de mutuelle à tarif avantageux) qui tient des permanences au sein du centre Schweitzer	Partenaires - CPAM Département via la Maison Départementale des Solidarités CAF - CCAS Villes Acteurs associatifs
→ Les villes de Melun et du Mée-sur-Seine souhaitent également mettre en place ce conventionnement	

- Organiser des temps d'information « Accès aux droits » en direction des publics et des acteurs sociaux	Sources de financement / Dispositifs
- Favoriser l'accès au numérique	clés:
o Présenter une candidature communautaire à l'appel à projets de la CAF « lutte contre la fracture numérique dans une logique d'accès aux droits, des publics précaires »	- Conventionnement CPAM / CCAS Appel à projet CAF - Droit commun des collectivités

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté
		X

ORIENTATION 3 : POURSUIVRE ET INTENSIFIER LES ACTIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Objectif 1 : Pérenniser les actions de prévention et d'éducation à la santé en direction des jeunes

Modalités opérationnelles

- Pérenniser les actions de prévention santé- bien-être (hygiène de vie, sommeil, alimentation - éducation à la vie affective et sexuelle – addictions, conduites à risques, estime de soi...) menées en milieu scolaire, par les services enfance jeunesse, les centres sociaux..., en vue de :
 - Favoriser l'autonomie des jeunes et les amener à adopter des comportements favorables à une bonne santé
 - (alimentation, sommeil, hygiène buccodentaire, pratique activité physique, vie affective et sexuelle – sécurité routière, addictologie, estime de soi- mieux être...
 - Développer leur prise de conscience vis-à-vis des conduites à risque
 - Diminuer le taux de décrochage scolaire
- Faire des acteurs/structures œuvrant à l'insertion professionnelle des jeunes des relais en matière de prévention, de repérage, d'orientation..., en particulier la Mission Emploi Insertion (cf. mandat de l'ARS pour la prise en charge des jeunes suivis dans cette structure et présentant des troubles psychologiques)
- Soutenir les structures menant des actions de prévention et notamment dans la prise en compte de la souffrance psychique des jeunes

Pilotes

- CAMVS
 - ARS
 - Délégués du préfet
 - **Partenaires**
 - Education Nationale
 - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
 - CMP
 - CMPP
 - Mission Emploi Insertion – Melun Val de Seine (MEI-MVS)
 - CIJ
 - BIJ
 - PAEI
 - Point Collégiens Lycéens
 - CAARUD
 - ANPAA
 - CSAPA
 - Département via la Maison Départementale des Solidarités (Planning familial)
- Sources de financement /Dispositifs clefs:**
- Plan Régional de Santé (ARS)
 - Ressources de l'action sociale départementale

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	X

Objectif 2 : Etudier l'opportunité de créer des guichets de prévention uniques dans les quartiers prioritaires

Modalités opérationnelles

- Concentrer dans un seul lieu (antennes au sein des quartiers) l'ensemble de l'information pour accéder aux soins (dentaires, planning familial...) : ces lieux auront vocation à être à la fois un lieu d'information et d'écoute
- Adosser ces lieux aux futures maisons de santé (le Mée, Melun...)
- Assurer une coordination des différents lieux à l'échelle intercommunale

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Pilotes

CAMVS

- Délégués du préfet

Partenaires

- CAF
- CPAM
- Département via la Maison Départementale des Solidarités
- Acteurs associatifs

Sources de financement /Dispositifs

clefs:

- Département
- ARS

Objectif 3 : Renforcer les actions en matière de prévention médicale (vaccination, dépistages...)

Modalités opérationnelles

- Développer des actions santé en direction du large public, à travers notamment le relai des campagnes nationales sur le territoire (Cancers - Diabète - Audition - Tabac Qualité de l'Air - Sida, VIH, IST ...);
- Renforcer la communication sur la vaccination
- En matière de dépistage, une vigilance particulière à avoir vis-à-vis des populations les plus précaires, notamment les migrants (plus exposés aux maladies telles que l'hépatite B, tuberculose...) et les personnes en hébergement social.
- Un objectif : mieux informer et sensibiliser les habitants afin d'en faire les acteurs de leur propre santé

Pilotes

CAMVS

- Délégués du préfet

Partenaires

- Villes
- Acteurs institutionnels et associatifs
- Professionnels de la santé

Sources de financement /Dispositifs

clefs:

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

X

Objectif 4 : Promouvoir une logique de proximité dans les actions menées en matière de santé, notamment en renforçant l'implication des usagers

Modalités opérationnelles

- Valoriser les structures de proximité comme de véritables lieux ressources en matière de prévention et d'information : Centres sociaux, Espaces jeunesse, C.C.A.S., radios locales...
- Promouvoir une logique d'« aller vers » l'usager en faisant de la santé un sujet transversal des actions et ateliers mis en place auprès des habitants (Ateliers socio-linguistiques, ateliers Parentalité, Insertion....)
- Poursuivre les actions menées auprès des populations, migrantes notamment, en matière de sensibilisation aux enjeux de santé, en particulier auprès des femmes : s'appuyer sur les Ateliers sociolinguistiques ...
- Rompre l'isolement de certains habitants, en particulier les seniors (notamment les femmes âgées), dans une logique de solidarité intergénérationnelle

Pilotes

- CAMVS
- Délégués du préfet
- **Partenaires**
 - Villes
 - CCAS
 - CAF
 - CPAM
- Département via la Maison Départementale des Solidarités
- Acteurs associatifs

Sources de financement /Dispositifs

clefs:

- Plan Régional de Santé (ARS)
- Ressources de l'action sociale départementale

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes	X	Valeurs de la République et citoyenneté
		X

ORIENTATION 4: PROMOUVOIR LA SANTE ENVIRONNEMENTALE / PERMETTRE A CHACUN DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE ET RESPECTUEUX DE SA SANTE

Objectif 1 : Améliorer le cadre de vie et la qualité des logements dans les quartiers prioritaires

Modalités opérationnelles

- Promouvoir un mode d'habiter respectueux de l'environnement en sensibilisant les ménages du territoire à ces enjeux
 - Faire des démarches Agenda 21, PCET...des leviers pour promouvoir des modes d'habiter durables et inscrire les quartiers prioritaires dans ces initiatives
 - Sensibiliser les populations à la pollution interne des logements et la Prévention du Bruit dans l'Environnement
- Poursuivre la réhabilitation du parc de logements privé comme public, dans le cadre des dispositifs de droits communs (OPAH...) et spécifiques (ANRU)
 - Lutter contre l'habitat indigne, en lien avec la stratégie portée par la CAMVS dans le cadre du PLH
 - Lutter contre la précarité énergétique
- Renforcer les actions de sensibilisation des habitants et partager les pratiques à l'échelle communautaire :
 - Dans une logique de réduction des charges liées au logement et de pérennisation des interventions réalisées dans le cadre des PRU (réhabilitation), renforcer l'accompagnement des habitants dans la gestion économique de leur logement à travers la poursuite des actions telles que les appartements pédagogiques (le Mée-sur-Seine) et la mise en place d'actions de sensibilisation en pieds d'immeuble, la mobilisation des instances liées aux unités résidentielles tels que les conseils de résidence...
- Valoriser davantage et développer les lieux ressources, telles que les permanences « Energétique » du PIMMS

Pilotes

- CAMVS
- Délégués du préfet
- Direction Départementale des Territoires

Partenaires

- Villes
- Bailleurs sociaux
- Acteurs associatifs

Sources de financement / Dispositifs clefs:

- CAMVS (PLH)
- ANRU
- FSE
- Caisse des dépôts et consignations (CDC)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes	Valeurs de la République et citoyenneté	X

Objectif 2 : S'inscrire dans une logique de développement durable du territoire à travers les projets urbains en cours ou à venir

Modalités opérationnelles

- S'assurer de la réalisation des projets de transports en commun prévus (TZEN, pôle gare...)
- Promouvoir et développer les modes de transport doux à travers la mise en place d'une politique ambitieuse : extension des pistes cyclables, sponsoring du co-voiturage...
 - Un objectif en lien avec l'ambition transversale d'améliorer la mobilité des habitants.
- Pérenniser et développer les initiatives contribuant à la fois à l'amélioration du cadre de vie, à la création de lien social et à la sensibilisation des habitants à une bonne hygiène de vie telles que les jardins partagés
- Sensibiliser les acteurs de terrain aux enjeux d'environnement durable en vue d'en faire des relais auprès des populations
- Favoriser une gestion d'attente durable des friches

Pilotes

- CAMVS
- Délégués du préfet
- Direction Départementale des Territoires
- Villes
- Bailleurs sociaux
- Région et Département (financement TZEN)
- Acteurs associatifs
- Centres sociaux

Sources de financement /Dispositifs

clés:

- CAMVS (politique mobilité)
- Crédits spécifiques politique de la ville (ANRU et CGET)
- FSE
- Caisse des dépôts et consignations (CDC)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes	Valeurs de la République et citoyenneté	X

Sport & Culture

Eléments de diagnostic partagé

Deux grands constats peuvent être dressés en matière de pratique du sport et d'accès à la culture dans les quartiers.

Les jeunes, et plus largement les habitants des quartiers, sont moins bien représentés dans les associations sportives, et ce malgré les actions portées localement par les communes et leurs partenaires (du passeport jeune au financement de la première licence sportive).

En matière de culture, les inégalités d'accès à l'offre artistique et culturelle sont importantes dans les quartiers du territoire par rapport au reste du territoire. Et ce, alors même que le territoire de la Communauté d'agglomération est dotée d'équipements de qualité, implantés, pour certains à proximité des quartiers prioritaires et développant des projets à destination de ces publics. Les acteurs du territoire mettent en avant un certain nombre d'entraves au développement des pratiques sportives et culturelles dans les quartiers.

Un enjeu autour de la levée des freins rendant leur accès aux offres culturelles et sportives du territoire difficile

- Des freins liés à la mobilité physique: si le réseau de transports en commun intercommunal est non négligeable, son utilisation peut représenter un coût dissuasif pour les familles ; par ailleurs, il ne relie pas nécessairement les quartiers aux offres d'équipements les horaires ne sont pas toujours adaptés à une offre culturelle en soirée
- Des freins liés à une mobilité psychologique insuffisante : les habitants peuvent ressentir des difficultés à « sortir du quartier » et à considérer les offres d'équipements (hors proximité) comme libres d'accès
- Des freins financiers : les offres culturelles (places de spectacle...) et sportives (licences...) génèrent des dépenses de fait non prioritaires pour des familles en difficulté financière

Un enjeu d'accompagnement des publics pour les sensibiliser à la culture et leur faire découvrir les opportunités présentes sur le territoire

- En matière de culture, un travail de fond est à mener avec les jeunes et leur famille en vue de les sensibiliser et développer autonomie et appétence pour l'art et la culture. Un véritable partenariat est à construire entre les collectivités, l'Education Nationale, les acteurs culturels (artistes locaux, associations...) afin de sensibiliser et de développer l'autonomie des jeunes et de leur famille et de favoriser l'appétence pour l'art et la culture.
- Les équipements existent, la programmation culturelle est variée, mais le tout est insuffisamment visible pour les habitants des quartiers : une information claire et lisible constitue une des principales conditions d'une offre réellement accessible

Côté acteurs culturels, des enjeux de sectorisation de certaines associations - relatifs à l'éloignement géographique leur siège par rapport aux territoires de la politique de la ville- se posent.

Présentation des orientations

Face à ces enjeux et compte tenu du rôle que jouent le sport et la culture dans l'inclusion sociale des personnes, la Communauté d'agglomération, les villes et leurs partenaires, s'engagent à promouvoir les pratiques sportives et culturelles et à réduire les inégalités d'accès aux offres. A cette fin, trois axes prioritaires d'intervention ont été définis et visent à :

- Promouvoir une vision communautaire de l'offre culturelle prenant en compte les territoires de la politique de la ville
- Soutenir les actions visant à renforcer l'accessibilité de l'offre culturelle du territoire, en cohérence avec la circulaire du 21 mai 2015 qui rappelle le rôle fondamental de la culture comme vecteur d'inclusion sociale
- Favoriser le développement de la pratique du sport dans les territoires de la politique de la ville

Orientation 1 : S'inscrire dans une vision communautaire de la culture afin de valoriser davantage l'offre existante sur le territoire

Objectifs opérationnels

1.1 Faire de la CAMVS le territoire de référence en matière de culture

Orientation 2 : Améliorer l'accès à la culture des habitants des quartiers

Objectifs opérationnels

2.1 Poursuivre les actions de médiation culturelle déjà mises en œuvre dans les quartiers par les villes et les acteurs associatifs et soutenir les actions culturelles territorialisées et participatives

2.2 Améliorer l'accès à la culture des enfants et jeunes des quartiers : maintien et développement de l'offre culturelle sur le temps scolaire et périscolaire

2.3 Développer les démarches de co-construction de projets en vue de faciliter l'accès à la culture des habitants

Orientation 3 : Développer les pratiques sportives des habitants des quartiers

Objectifs opérationnels

3.1 Réaliser un diagnostic territorialisé de l'offre sportive sur le territoire via le recensement de l'ensemble du parc des installations et des équipements sportifs sur le territoire communautaire

3.2 Faciliter la pratique sportive en rendant l'offre du territoire plus accessible et en soutenant le développement des pratiques informelles

3.3 Favoriser le développement de la pratique sportive chez les jeunes du territoire à l'école et en dehors de l'école

3.4 Utiliser la pratique sportive comme un vecteur de préservation et de sensibilisation à la santé et au bien-être

ORIENTATION 1 : S'INSCRIRE DANS UNE VISION COMMUNAUTAIRE DE LA CULTURE AFIN DE VALORISER DAVANTAGE L'OFFRE EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE

Objectif 1 : Faire de la CAMVS le territoire de référence en matière de culture

Modalités opérationnelles

- Développer les liens et temps de travail entre le service culturel de la CAMVS et les services municipaux, en particulier les services jeunesse et les têtes de pont implantés dans les quartiers et les équipements présents dans les quartiers et culture)
 - Pilotes :** CAMVS (Directions PDV et culture) Villes (services jeunesse et culture)
- Partager la programmation culturelle prévue à l'échelle communautaire avec les services jeunesse et acteurs associatifs en vue de leur donner la capacité de relayer auprès des jeunes
 - Une attente forte de la part des communes de mise en cohérence de l'offre culturelle
- Elaborer une programmation culturelle commune aux trois villes (et plus largement des communes membres de la CAMVS) tout en maintenant l'accès à une culture de proximité (MJC, Espaces jeunes, centre Schweitzer à Dammarie-les-Lys, le Chaudron au Mée-sur-Seine...)
 - Valorisation du portail communautaire Cultureetvous, comme médium principal
- Assurer la visibilité de l'offre communautaire à travers la mise en place d'un PASS culturel attractif : tarifs pour les publics issus des quartiers prioritaires, les jeunes, etc.
- Décliner la programmation communautaire sur les « grandes » salles mais aussi les espaces de proximité type MJC, Espaces Jeunes...
 - Partenaires :** Centres sociaux Equipements culturels / lieux ressources internes et externes aux QPV MIC
- Mise en valeur des équipements des quartiers prioritaires, véritables atouts et vecteurs d'attractivité pour ces territoires
 - Sources de financement / Dispositifs clefs :** Ingénierie humaine (temps de travail communs) Droit commun des collectivités (CAMVS pour le PASS)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes	Valeurs de la République et citoyenneté	X

ORIENTATION 2 : AMELIORER L'ACCES A LA CULTURE DES HABITANTS DES QUARTIERS

Objectif 1: Poursuivre les actions de médiation culturelle déjà mises en œuvre dans les quartiers par les villes et les acteurs associatifs et soutenir les actions culturelles territorialisées et participatives

Modalités opérationnelles

- Poursuivre et développer les actions de médiation culturelle dans les quartiers prioritaires en vue de sensibiliser les habitants à l'offre culturelle du territoire et à la notion de spectateur
- Favoriser l'implantation de résidences d'artistes développant des actions destinées notamment aux écoles de l'éducation prioritaire)
- Inciter les acteurs culturels à faire participer les habitants dans leurs projets artistiques et culturels

Pilotes

- CAMVS (Directions PDV et culture)
- Villes (services jeunesse et culture)
- Délégués du préfet

Partenaires

- DRAC
- Centres sociaux
- Equipements culturels / lieux ressources internes et externes aux QPV
- Acteurs associatifs

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Collectivités territoriales
- Subventions de la DRAC (résidences d'artistes notamment)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	

Objectif 2: Améliorer l'accès à la culture des enfants et jeunes des quartiers : maintien et développement de l'offre culturelle sur le temps scolaire et périscolaire

Modalités opérationnelles

- Travailler à l'attractivité du territoire sur son versant culturel en :

- Poursuivant le développement de l'offre de pratiques culturelles sur le temps scolaire et périscolaire, tout-en assurant un accompagnement adapté et de qualité : mise en place de parcours d'activités artistiques et culturelles par l'acquisition des savoirs artistiques et culturels prévus dans les programmes de l'Education nationale,
- Mettant en place des parcours d'activités artistiques et culturelles (autour de l'acquisition des savoirs artistiques et culturels prévus dans les programmes de l'Education nationale) et le développement des pratiques numériques d'approche de la Culture et de l'Art..
- Maintenant les actions de médiation culturelle mises en œuvre dans les établissements du primaire et secondaire (Collège et Lycée) et en développant celles à destination des universités.
- Déployant un accompagnement adapté et renforcé pour les programmations culturelles classiques
- Développant la formation des accompagnateurs des publics sur la culture (animateurs, directeurs, centres, de loisirs...

• Réfléchissant à une mutualisation des équipements culturels

- Former les acteurs intervenant auprès des jeunes et plus largement des habitants (services jeunesse, animateur...) à **clefs:** la médiation culturelle en vue d'en faire des relais auprès des habitants

- Valoriser et permettre l'expression des pratiques des jeunes : poursuivre les actions visant à valoriser les pratiques des jeunes, soutenir les événements mettant à l'honneur les talents issus des quartiers (les Amplifiés, appel à projet « culture et lien social »)

Pilotes

- CAMVS (Directions PDV et culture)
Villes (services jeunesse et culture)
Délégués du préfet

Partenaires

- Centres sociaux
- Equipements culturels / lieux
- ressources internes et externes aux QPV
- Acteurs associatifs (dont radios et médias)
- Education nationale
- DRAC

Sources de financement /Dispositifs

- Portes du Temps

- PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Objectif 3 : Développer les démarches de co-construction de projets en vue de faciliter l'accès à la culture des habitants

Modellités opérationnelles

- Maintenir le soutien aux initiatives et manifestations culturelles festives et populaires (Festiv'été, Le Mée Plage..) et développer les projets portés par les habitants eux-mêmes (cf. Open Mic : les jeunes s'occupent de l'organisation des soirées).
- Associer les habitants aux programmations culturelles, dans le cadre, notamment des comités de programmation des équipements
 - La ville de Dammarie souhaite créer un conseil consultatif des jeunes qui serait mobilisé notamment sur les questions culturelles
 - La ville du Mée-sur-Seine souhaite pérenniser l'implication des habitants et des jeunes déjà engagée et réalisée sur le territoire (Open Mic, Comité de programmation...) et essayer cette démarche à l'échelle communautaire
 - La Ville de Melun souhaite quant à elle valoriser les pratiques culturelles des habitants des quartiers en les accompagnant dans le montage de projet et événements culturels valorisant la diversité culturelle en dehors des quartiers ; associer le Conseil consultatif des jeunes (doté d'une commission culture) à la définition de certaines programmations culturelles
- Poursuivre les actions de valorisation des lieux, de l'histoire des quartiers (cf. actions bailleurs sociaux...), notamment dans le cadre des projets urbains, ANRU et hors ANRU
 - Mobilisation du 1% artistique

Pilotes

- Villes
- CAMVS
- Délégués du préfet

Partenaires

- Etat (DRAC, ANRU, établissements culturels)
- Habitants
- MJC
- Centres sociaux
- Equipements culturels / lieux ressources
- Acteurs associatifs

Sources de financement / Dispositifs clefs:

- Droit commun des collectivités territoriales
- Fonds des bailleurs sociaux
- Abattement TFPB
- ANRU
- 1% artistique

- PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

ORIENTATION 3 : DEVELOPPER LES PRATIQUES SPORTIVES DES HABITANTS DES QUARTIERS

Objectif 1: Réaliser un diagnostic territorialisé de l'offre sportive sur le territoire via le recensement de l'ensemble du parc des installations et des équipements sportifs sur le territoire communautaire

Modalités opérationnelles

- Recenser les équipements sportifs puis analyser les publics touchés en vue de cibler les enjeux d'ouverture, d'adaptation des politiques tarifaires, de l'accessibilité, d'adaptation des horaires

Pilotes

- CAMVS (Directions PDV et sport)
- Délégués du préfet et DDCS

Partenaires

- Villes
- Equipements sportifs internes et externes aux QPV

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Dispositions du CNDP

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Objectif 2: Faciliter la pratique sportive en rendant l'offre du territoire plus accessible et en soutenant le développement des pratiques informelles

Modalités opérationnelles

- Lever les freins à la pratique sportive : définition de politiques tarifaires adaptées aux ménages du territoire, amélioration de la mobilité des habitants, développement des modes de garde (en mettant en lien les services sport- et petite enfance), mise en place d'horaires adaptés
 - Instauration potentielle d'un Pass sport à l'échelle communautaire
 - Melun aimerait pérenniser la prise en charge de la première licence de sport
- Soutenir le développement des pratiques informelles notamment en privilégiant les aménagements urbains- favorisant la pratique sportive : prolongation des pistes cyclables, aménagement d'espaces de street workout, parcs santé
- Travailler de manière collective avec les associations sportives du territoire en vue de sonder leurs besoins et de les inclure dans la stratégie portée par le territoire :
 - Définition d'une méthodologie de travail, plusieurs alternatives : organisation d'un forum des sports, instauration d'un rythme partenarial via des temps de travail collectifs réguliers...
 - Appui aux associations dans l'aide aux recrutements d'éducateurs sportifs, soutien au bénévolat, à travers le déploiement de formations dédiées aux bénévoles...

Pilotes

- CAMVS (Directions PDV et sport)
- Villes
- Délégués du préfet

Partenaires

- Associations sportives
- Centre social
- DDSCS DRUSCS
- CNDIS
- CAF

Sources de financement /Dispositifs

clés:

- Droit commun des collectivités
- ANRU
- Ingénierie humaine
- Plan de soutien aux associations de l'Etat (100 millions d'€ déployés à l'échelle nationale s pour conforter les associations de proximité)
- Plan « citoyen du sport »

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes	X	Valeurs de la République et citoyenneté

Objectif 3 : Favoriser le développement de la pratique sportive chez les jeunes du territoire à l'école et en dehors de l'école

Modalités opérationnelles

- Maintenir les actions de grande ampleur favorisant la pratique sportive et l'inclusion sociale (cf. Sport Passion)
 - Mobiliser ces événements comme des leviers d'insertion pour les jeunes des quartiers : encadrement des activités par les jeunes dotés d'un BAFA ou d'un diplôme d'éducateur sportif, prioritairement issus des quartiers politique de la ville
 - Créer des "passerelles" entre le quartier et le milieu associatif sportif (ex : la découverte de l'escrime à l'école - favorise poursuite de l'activité en club)
- Mobiliser le PEDT comme outil de programmation des activités sportives sur les temps scolaires et périscolaires : articulation entre le PEDT, le PEL et le Contrat de ville pour toucher le premier et le second degré.
 - Mobilisation du PEDT comme outil de découverte de nouvelles activités sportives
- Engager une réflexion sur la mutualisation des équipements sportifs scolaires pour les rendre accessibles aux associations
- Une dimension à articuler avec les actions qui seront soutenues par la CAMVS dans le cadre du volet Education du Contrat de ville.

Sources de financement / Dispositifs

clés:

- Droit commun des collectivités territoriales
- PEDT
- Guide pratique pour les activités scolaires de qualité

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté
		X

Objectif 4 : Utiliser la pratique sportive comme un vecteur de préservation et de sensibilisation à la santé et au bien-être

Modalités opérationnelles

- Réinterroger le rôle du Plateau technique de la CAMVS actuellement consacré au suivi des athlètes de haut niveau et étudier, dans une perspective d'extension de son champ d'intervention sportif, sanitaire et social, les possibilités de mutualisation entre cet équipement et les centres médico-sportifs des communes: ouvrir ces dispositifs aux habitants pratiquant le sport (au-delà du haut niveau) et développer des campagnes de sensibilisation pour favoriser l'accès à la pratique sportive (ex : organisation de portes ouvertes, élaboration d'un bilan sportif et formulation de conseils et orientations en fonction des aptitudes détectées, sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive)
- La ville du Mée souhaite inscrire le cabinet médical du gymnase Camus dans le projet de mutualisation
- Maintenir et développer les actions visant à sensibiliser les habitants et notamment les jeunes à la santé, à l'occasion des activités sportives encadrées par les services jeunesse, centres sociaux... : ateliers de cuisine, actions de prévention santé...

Pilotes

- CAMVS
- Villes
- Délégués du préfet
- **Partenaires**
- DDJS
- Département
- Région
- Associations sportives
- Equipements sportifs

- PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	X

Sources de financement /Dispositifs

clés:

- Droit commun des collectivités territoriales
- Crédits spécifiques Politique de la ville
- Plan Régional Sport santé

Emploi, insertion professionnelle et développement économique

Chiffres clés

De manière générale, on observe une dégradation de la situation de l'emploi sur le territoire de la CAMVS. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A résidant sur le territoire s'établit à 6 482 à fin septembre 2014 (soit une hausse de 6,8%, sur 1 an). Par ailleurs, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans augmente de 5,5% en un an (soit 27 personnes en plus). Enfin, le chômage des seniors a très fortement progressé : le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a augmenté de près de 10% en 1 an, et de 12% si l'on isole les femmes.

Les 2 300 DEFM A résidant sur les quartiers prioritaires (anciennes ZUS) représentent 36% des DEFM A de la CAMVS. Pour autant, la situation semble se maintenir sur ces territoires, comme le montrent les chiffres ci-dessous.

	Evolution du nb de demandeurs entre sept. 2013 et sept. 2014	Evolution du nb de DEFM A entre sept. 2013 et sept. 2014	Poids des - de 26 ans parmi les DE A , B ou C	Evolution du nb de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans
LA PLAINE DU LYS	-7,6%	-6%	17,8%	-9,2%
LES COURTILLERAIES	5,1%	6%	18,1%	-1,8%
HAUTS-DE-MELUN	-1,1%	-1%	19,3%	0,0%
CAMVS	5,5%	6,50%	18,5%	2%

Source : Insee DUIC, 3ème trimestre 2014

Le territoire communautaire est confronté à une tendance de fond : la baisse du taux d'emploi³, indicateur qui reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main d'œuvre. Le taux d'emploi de la CAMVS et de la CC Seine Ecole (qui intégrera l'agglomération au 1^{er} janvier 2016) est passé de 0,85 à 0,79 au cours des 15 dernières années. Autrement dit le nombre d'emploi par actif résidant tend à régresser. Les projections montrent, par ailleurs, que pour maintenir ce niveau un nombre important d'emplois devra être généré. Face à cette situation, une vigilance toute particulière doit être apportée à la prise en compte des habitants des quartiers de la politique de la ville, déjà fragilisés.

Eléments de diagnostic partagé

Une fragilisation croissante des publics

- Des seniors de plus en plus touchés par le chômage : aujourd'hui 5% des demandeurs d'emploi enregistrés à l'agence Pôle Emploi (recouvrant 37 communes) ont plus de 60 ans. Ce public subit, par ailleurs, des discriminations importantes.
- Une insertion professionnelle de plus en plus difficile pour les jeunes des quartiers qui se traduit par une fréquentation de la Mission Locale en forte hausse : 3 700 jeunes ont été accueillis en 2014, soit 1 000 de plus qu'il y a 5 ans.
- Des publics confrontés à des freins importants : mobilité tant physique que professionnelle, insuffisance des modes de garde adaptés (monoparentalité)...

Un enjeu de décloisonnement des dispositifs et pratiques en matière d'insertion professionnelle en vue d'optimiser les réponses apportées aux habitants

- Un nombre important d'actions est mis en place sur le territoire de la CAMVS par une multiplicité d'acteurs et opérateurs.
- Le cloisonnement entre structures prévaut et ne permet pas de s'inscrire dans une logique de réponse aux besoins mais dans une approche par public.
- Un nécessaire renforcement de la coordination entre les opérateurs en vue d'optimiser les actions mises en place et clarifier l'information vis-à-vis des destinataires, les habitants des quartiers et les entreprises.

En matière de développement économique, un changement de paradigme à opérer en vue d'inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie communautaire

- Un enjeu d'articulation entre la territorialisation de la politique de la ville et la dynamique de développement économique communautaire et du bassin d'emplois en vue de s'assurer que les quartiers bénéficient des dynamiques à l'œuvre (pôle hospitalier, aéronautique...)

Présentation des orientations

Le pilotage intercommunal de la politique de la ville constitue à la fois l'opportunité et la garantie d'une prise en compte accrue des habitants des quartiers prioritaires dans la mise en œuvre des politiques publiques : de la stratégie communautaire en matière de développement économique, à l'action du Service public de l'emploi local, en passant par les politiques de l'insertion et de la formation, dont les chefs de file sont respectivement le Département et la Région. L'engagement du territoire et de ses partenaires reposent sur l'ambition partagée de déployer des moyens adaptés à la prégnance des besoins, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. La CAMVS et ses partenaires entendent y parvenir en :

- Optimisant les réponses aujourd'hui apportées par une coordination accrue des acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Renforçant les actions en faveur de la levée des freins à l'emploi : de la mobilité aux modes de garde adaptés
- S'assurant de l'adéquation entre les besoins et l'offre de formation proposée sur le territoire
- Soutenant le développement économique dans les quartiers.

Dans cette perspective et au titre de la Charte « Entreprises et Quartiers », Aéroports de Paris s'engage en faveur de l'insertion des jeunes issus des quartiers prioritaires de Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine et Melun et sera déclinée sous forme de programmes d'action.

Orientation 1 : Renforcer et structurer le partenariat entre les acteurs, dans une logique d'optimisation des actions mises en place

Objectifs opérationnels

- 1.1 Affirmer une vision intercommunale des enjeux d'insertion et de développement économique propres aux quartiers prioritaires de la politique de la ville
- 1.2 Renforcer l'animation du réseau et la coopération entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi en vue d'optimiser le service rendu

Orientation 2 : Lever les freins à l'emploi des publics issus des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels

- 2.1 Lever les freins à l'emploi en améliorant la mobilité des habitants des quartiers
- 2.2 Proposer des modes de garde adaptés et en nombre suffisant
- 2.3 Lutter contre les discriminations à l'embauche, en sensibilisant les acteurs économiques notamment
- 2.4 Développer l'accès au numérique

Orientation 3 : Développer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire et orientée vers la remise à niveau des demandeurs d'emploi, en lien avec le marché du travail local et les besoins des entreprises

- | | |
|------------------------------------|--|
| Objectifs
opérationnels | 3.1 Etudier l'opportunité de créer des ateliers sectoriels où les acteurs aiguilleraient les demandeurs d'emploi vers une formation métier |
| | 3.2 Favoriser l'accès à la formation des jeunes et à un premier degré de qualification |

Orientation 4 : Favoriser le développement économique dans les quartiers et la création d'activités dans les quartiers prioritaires

- | | |
|------------------------------------|--|
| Objectifs
opérationnels | 4.1 Intégrer les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la stratégie de développement économique de l'agglomération |
| | 4.2 Proposer une offre de locaux d'activité dans les quartiers prioritaires de la ville en vue de favoriser l'implantation d'entreprises extérieures et la création d'activités endogène |



ORIENTATION 1 : RENFORCER ET STRUCTURER LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS, DANS UNE LOGIQUE D'OPTIMISATION DES ACTIONS MISES EN PLACE

Objectif 1 : Affirmer une vision intercommunale des enjeux d'insertion et de développement économique propres aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

Modalités opérationnelles

- Faire évoluer le partenariat actuel et affirmer le pilotage communautaire des actions d'insertion et de développement économique :

- Instauration d'un rythme de travail partenarial à travers la création d'une cellule opérationnelle réunissant acteurs publics (CAMVS, communes, services et opérateurs de l'Etat...) et opérateurs associatifs
- Création d'une instance de pilotage stratégique réunissant les collectivités et les financeurs : définition des attentes et objectifs convergents en fonction des appels d'offre...
- En parallèle, faire monter en puissance le Service public de l'emploi du territoire melunais (SPEL)
 - Une réflexion à lancer sur la mise en place d'un Service public local de l'emploi dédié à la politique de la ville afin de mettre en réseau des acteurs et s'assurer d'une retombée au bénéfice des quartiers des projets de développement économique

- Mailler l'ensemble du territoire en assurant une proximité des opérateurs de l'emploi dans les quartiers
- Création d'une antenne de la Mission Emploi Insertion de Melun-Val de Seine dans les Hauts-de-Melun

Pilotes :

- CAMVS
- Délégués du préfet

Partenaires :

- Villes
- DIRECCTE 77
- Pôle emploi
- Opérateurs associatifs : Mission Emploi Insertion Melun-Val de Seine, ODE, Travail Entraide /XL emploi, ALPI...
- Caisse des dépôts
- Région
- Département via la Maison départementale de Solidarités et ses associations partenaires (ODE, Initiatives 77...)

Sources de financement /Dispositifs

clefs :

- Moyens humains des partenaires

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse		Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	



Objectif 2: Renforcer l'animation du réseau et la coopération entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi en vue d'optimiser le service rendu

Modalités opérationnelles

- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs et leurs dispositifs respectifs à travers l'élaboration d'une cartographie des acteurs et actions existantes
 - Dans cette perspective, actualisation et mise en visibilité du site Dynamiact
- Améliorer la coordination entre les opérateurs en vue d'optimiser les actions mises en place et clarifier l'information vis-à-vis des habitants des quartiers et les entreprises :
 - Elaboration d'un planning partagé des actions de type job dating : organisation de sessions régulières, définition d'un planning annuel communiqué aux entreprises du territoire et relayé par les structures de proximité aux potentielles bénéficiaires
- Développer les passerelles entre les acteurs de terrain, en premier lieu les opérateurs associatifs, et les politiques de droit commun
 - Renforcement des liens entre Pôle emploi et la Mission Locale afin de garantir la coordination et la complémentarité de leurs interventions et une interaction optimale entre les projets des jeunes et des entreprises
 - Renforcement de la communication de Pôle Emploi sur ses offres de formation à destination des opérateurs associatifs en vue de renforcer leur rôle de relai auprès des habitants

Pilotes

- CAMVS
- Délégués du préfet
- Partenaires**
 - Villes
 - Pôle Emploi
 - DIRECCTE 77
 - Région
 - Opérateurs associatifs : Mission Emploi Insertion Melun-Val de Seine, ODE, Travail Entraide /XL emploi, API...
 - Département via la Maison départementale de Solidarités et ses associations partenaires (ODE, Initiatives 77...)

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Fonds social Européen (FSE)
- Accord de partenariat entre Pôle emploi et les missions locales

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	X
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

ORIENTATION 2 : LEVER LES FREINS À L'EMPLOI DES PUBLICS ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif 1 : Lever les freins à l'emploi en améliorant la mobilité des habitants des quartiers

Modalités opérationnelles

- Valoriser et communiquer autour de la plateforme de mobilité départementale (cf. pilier transversal)
- Favoriser l'émergence d'expérimentations et plus largement d'actions innovantes, en s'assurant de leur faisabilité financière, par exemple :
 - Promotion des initiatives de co-voiturage
 - Soutien au développement des offres pour les jeunes sans permis : location de scooters et mobylettes à bas prix
 - Réflexion autour de la création d'un garage associatif (dans le cadre de la plateforme départementale notamment)
- Accompagner les publics dans leur projet de mobilité :
 - Réalisation de diagnostic mobilité
 - Renforcer l'accompagnement individuel à la mobilité psychologique (actions individuelles)
- En parallèle, évaluer le potentiel d'évolution du réseau de bus de la CAMVS en vue de renforcer les connexions entre les territoires infra-communautaires et d'améliorer la fluidité des déplacements
 - Réalisation d'un diagnostic afin d'évaluer les besoins des territoires

Pilotes :

- CAMVS
- Délégués du préfet
- Opérateur associatif portant la plateforme (PIJE (ADSEA))

Partenaires :

- Villes
- Pôle Emploi
- Département via la Maison départementale de Solidarités et ses associations partenaires (ODE, Initiatives 77...)
- Opérateurs associatifs
- Acteurs privés, tels que les fondations

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Appels à projet des fondations (PSA-Peugeot, Vinci)
- Droit commun (politique mobilité de la CAMVS)
- Crédits Politique de la ville

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	X
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	



Objectif 2 : Proposer des modes de garde adaptés et en nombre suffisant

Modalités opérationnelles

Une fiche-projet : le développement des modes de garde alternatifs en vue de favoriser le retour à l'emploi

- Développer au sein des lieux d'accueil du jeune enfant une offre flexible de garde d'enfant ponctuelle pour permettre aux demandeurs d'emploi de se rendre à un entretien ou à une formation
- Favoriser le lien entre les différents modes de garde possible et les personnes en insertion
 - Mieux communiquer sur les différentes offres de garde et les aides existantes auprès des bénéficiaires- (parents)
 - S'assurer que les structures prescriptrices, dont la Mission Locale, communiquent sur les offres de garde existante
 - Communiquer sur l'offre proposée par Pôle emploi et déployée dans le cadre de la convention signée avec le réseau de crèches People & Baby : ce partenariat a vocation à permettre aux demandeurs d'emploi de faire garder leurs enfants en bas âge pendant leurs démarches professionnelles.

Pilotes

- CAMVS
Délégués du préfet
- Partenaires**
 - Villes (services petite enfance)
Pôle Emploi
 - Département via la Maison départementale de Solidarités et ses associations partenaires (ODE, Initiatives 77...)
 - CAF
Opérateurs associatifs, Mission Locale notamment

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Fonds social Européen (FSE)
- Mesures mises en place par Pôle emploi (partenariat avec le réseau de crèches People & baby)
- Schéma départemental des services aux familles (CAF)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse		Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes	X	Valeurs de la République et citoyenneté

EMPLOI, INSERTION
ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

FICHE-PROJET :

DEVELOPPEMENT DES MODES DE GARDE ALTERNATIFS EN VUE DE FAVORISER LE RETOUR A L'EMPLOI

Objectif : Proposer des modes de garde adaptés

Cette fiche-chantier porte sur deux actions distinctes :

- *La restructuration de la crèche nougatine en multi accueil*
- *Le déploiement du dispositif la Balle au bond sur le territoire de la CAMVS*

Principe d'action publique :

Capitaliser sur l'existant et les bonnes pratiques

Résultats attendus :

- Faciliter l'accès et le retour à l'emploi de femmes ayant des enfants et sans solution d'accueil par la mise en œuvre de modes de garde adaptés en particulier sur des horaires atypiques et irréguliers et par l'accompagnement dans leurs démarches ;
- Initier de nouvelles procédures permettant aux acteurs socio-économiques d'apporter une réponse globale aux femmes, en matière d'insertion professionnelle, intégrant les freins que constitue l'accueil des enfants
- Concernant le dispositif « la balle au bond » : optimiser l'accès à l'emploi des femmes souhaitant travailler dans les métiers de la petite enfance par la construction de parcours d'insertion individualisés et professionnalisant

La balle au bond propose aux personnes bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi isolés une aide pour trouver un mode d'accueil adapté pour leur(s) enfant(s)

Contenu opérationnel :

- Accueil et accompagnement dans la recherche de solution adaptés d'accueil des enfants (assistance maternelle, intervention à domicile, relais avec la garderie de l'école...), accompagnement dans les démarches administratives (contrat de travail, bulletin de salaire de l'assistante maternelle), informations sur l'ouverture des droits, aide à la gestion du budget (prévision de budget, recherche d'aides financières).
- Déploiement d'un dispositif expérimental d'accompagnement à l'emploi par la mise en réseau et coordination des solutions adaptées de modes d'accueil existantes sur le territoire
- Mise en place d'un observatoire local sur l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la CAMVS

Les communes mènent, par ailleurs, des réflexions autour de la mise en œuvre de modes de garde adaptés. Ainsi la commune du Mée réfléchit à la restructuration de la crèche Nougatine, située entre le plateau de Corbeil et le quartier Plein Ciel, qui pourrait accueillir dans le cadre du multi-accueil des enfants en bas âge de demandeurs d'emplois ou de toute personne présentant un besoin de mode de garde ponctuel.

Conditions de mise en œuvre	
<u>Le(s) pilote(s) de l'action :</u> Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine	<u>Moyens engagés pour la mise en œuvre :</u> Balle au bond : - Département - Fonds européens - CAMVS - DDCSPP
<u>Acteurs mobilisés :</u> - Département - CAF - Acteurs de l'IAE - CAMVS - DDCSPP - Délégués du préfet	
<u>Indicateurs de suivi :</u> Balle au bond : - Nombre de femmes reçues dans le cadre du dispositif ayant bénéficié d'un accompagnement du retour vers l'emploi - nombre de femmes reçues dans le cadre du dispositif ayant retrouvé un emploi / an	<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> - Déploiement du dispositif la Balle au bond



Objectif 3 : Lutter contre les discriminations à l'embauche, en sensibilisant les acteurs économiques notamment

Modalités opérationnelles

Une fiche-projet : mobilisation des contrats aidés dans les secteurs marchands et non marchands en vue de lutter contre les discriminations

- A court terme, engager la réalisation d'un diagnostic territorial stratégique de lutte contre les discriminations
- Sur la base du diagnostic stratégique, définir un plan d'actions, ciblant les publics
- Développer les dispositifs permettant de lutter concrètement contre ce phénomène et mobiliser davantage les moyens de droit commun portés par Pôle emploi tel que le recrutement par web dating, les sessions de job dating, ou encore le forum emploi.

Pilotes :

CAMVS

- Etat : DDOS et délégués du préfet

Porteurs :

- Villes
- Pôle Emploi
- Groupement d'entreprises
- CCI / CMA 77

Sources de financement /Dispositifs

clés:

- Crédits spécifiques Politique de la ville (programme 147)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	X
Egalité Femmes-Hommes	X	Valeurs de la République et citoyenneté	X



Objectif 4 : Développer l'accès au numérique

Modalités opérationnelles

Une fiche-projet : mobilisation de l'offre digitale de Pôle emploi en vue de lutter contre les discriminations

- Renforcer les actions en matière de formation aux outils numériques et soutenir autour des actions déployées par les acteurs du territoire (MEI MVS/Fondation Orange, Travail Entraide 77)
- Faire connaître et rendre accessibles les services en ligne de Pôle emploi (Atelier thématique de création de CV et de recherche d'emploi)
- Valoriser l'offre digitale de pôle emploi en faveur des habitants des QPV ainsi que les formations en ligne (type open classe room...)
- Réaliser une étude de benchmark en vue de définir de nouveaux dispositifs adaptés au territoire, s'inspirer des expériences menées par ADB Solidatech, la Web Academy...

Pilotes

- CAMVS
- Délégués du préfet
- **Partenaires**
 - Villes
 - Pôle Emploi
 - Opérateurs associatifs
 - Fondations
 - CAF
- **Sources de financement**
 - Fondations
 - Crédits spécifiques Politique de la ville
 - Appel à projet CAF sur le numérique

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	X
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

EMPLOI,
INSERTION ET
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

FICHE-PROJET :

MOBILISATION DES CONTRATS AIDES DANS LES SECTEURS MARCHANDS ET NON MARCHANDS EN VUE DE LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Objectifs :

- Favoriser l'accès à la formation des jeunes et à un premier degré de qualification
- Lutter contre les discriminations à l'embauche, en sensibilisant les acteurs économiques notamment

Principe d'action publique : Mobiliser le droit commun dans une logique de rattrapage des écarts entre les territoires	
Résultats attendus : - Favoriser le retour à l'emploi à travers la mobilisation pleine et entière : - Des contrats aidés : Contrats Initiative Emploi (CUI-CIE) du secteur marchand et Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) du secteur non-marchand - Du Contrat Initiative Emploi pour les jeunes de moins de 30 ans résidant dans les quartiers prioritaires	
Contenu opérationnel : Mobiliser le réseau des conseillers dédiés entreprise afin de promouvoir lors de leurs contacts avec les entreprises les Curriculum Vitae des demandeurs d'emploi issus des territoires de la politique de la ville dans le cadre des mesures gouvernementales. Des objectifs à atteindre ont été fixés : - Taux d'accès des publics des quartiers prioritaires dans les CAE : 22.2% - Taux d'accès des publics des quartiers prioritaires dans les CIE : 18.3%	
Conditions de mise en œuvre	
Le(s) pilote(s) de l'action : - Pôle emploi	Moyens engagés pour la mise en œuvre : - Offre de service de droit commun de Pôle emploi
Acteurs mobilisés : - Délégués du préfet - Entreprises implantées sur le territoire	
Indicateurs de suivi : Des objectifs à atteindre : - Taux d'accès des publics des quartiers prioritaires dans les CAE - Taux d'accès des publics des quartiers prioritaires dans les CIE	Calendrier de mise en œuvre : - Dès 2015

**EMPLOI,
INSERTION ET
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

FICHE-PROJET :

MOBILISATION DE L'OFFRE DIGITALE DE POLE EMPLOI EN VUE DE LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Objectifs :

- Développer l'accès au numérique
- Lutter contre les discriminations à l'embauche, en sensibilisant les acteurs économiques notamment

Principe d'action publique :

Mobiliser le droit commun dans une logique de rattrapage des écarts entre les territoires

Résultats attendus :

- Favoriser le retour à l'emploi
- Capter les NEET's (jeunes ni en formation, ni en étude, ni en emploi)

Contenu opérationnel :

Proposer les services digitaux les plus adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi issus des quartiers de la politique de la ville, à travers :

- L'utilisation du Web dating pour lutter contre les discriminations à l'embauche.
- La proposition du suivi dématérialisé appelé « 100% web » aux habitants des quartiers : cette nouvelle offre de service permettra d'intéresser un public jeune quelquefois difficile à capter par les méthodes traditionnelles d'accompagnement, en lien avec les relais établis par les délégués du préfet.
- Valoriser l'emploi store de pôle emploi afin de mieux préparer la recherche d'emploi et le travail sur le projet professionnel

Conditions de mise en œuvre

Le(s) pilote(s) de l'action :

- Pôle emploi

Acteurs mobilisés :

Délégués du préfet

Moyens engagés pour la mise en œuvre :

- Offre de service de droit commun de Pôle emploi

Indicateurs de suivi :

En attente des indicateurs à produire

Calendrier de mise en œuvre :

- Dès 2015



ORIENTATION 3 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET ORIENTEE VERS LA REMISE A NIVEAU DES DEMANDEURS D'EMPLOI, EN LIEN AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL LOCAL ET LES BESOINS DES ENTREPRISES

Objectif 1 : Etudier l'opportunité de créer des ateliers sectoriels où les acteurs aiguilleraient les demandeurs d'emploi vers une formation métier

Modalités opérationnelles

Une fiche-projet : renforcer la démarche de GPEC sur les filières aéronautique, en lien avec l'animation de la filière

- Poursuivre la démarche de GPECT en vue d'identifier les filières métiers porteuses mais aussi les filières constituant davantage des niches mais dont le potentiel en matière de développement de l'emploi n'est pas négligeable :
 - Déployer et communiquer autour d'une offre de formation renforcée dans ces domaines
- S'inscrire dans une logique « prospective » en lien avec la vocation future de la Seine-et-Marne au sein du Grand Paris de futur pôle logistique

Pilotes :

- CAMVS
- Délégués du préfet

Partenaires :

- Région
 - MEI MVS
 - Pôle emploi
 - DIRECTE 77
 - Entreprises / groupement d'entreprises
 - Opérateurs associatifs
- Sources de financement / Dispositifs clés:**
- GPECT
 - Droit commun (Région, PE)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

EMPLOI, INSERTION
ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

FICHE-PROJET :

RENFORCER LA DEMARCHE DE GPEC SUR LA FILIERE AERONAUTIQUE, EN LIEN AVEC L'ANIMATION DE LA FILIERE

Objectif : Etudier l'opportunité de créer des ateliers sectoriels où les acteurs aiguilleraient les demandeurs d'emploi vers une formation métier

Cette fiche est issue de la démarche de Pacte pour l'emploi Sénart Melun Val de Seine

Principe d'action publique :

Capitaliser sur l'existant et les bonnes pratiques

Résultats attendus :

- Accompagner le développement des entreprises de Villaroche (TPE/PME ainsi que Safran), en termes de recrutement, de formation ou de développement économique
- Coordonner les actions du territoire pour améliorer l'adéquation entre l'offre (promouvoir et former aux métiers de l'aéronautique) et la demande (répondre aux besoins des entreprises tout en permettant aux publics du Territoire d'intérêt régional et national de Sénart Melun Val de Seine (TIRN) de répondre à ces offres)

Contenu opérationnel :

Un programme de travail prévisionnel a été défini dans le cadre du Pacte pour l'emploi Sénart-Melun Val de Seine :

- 1^{ère} année : réalisation d'une enquête en vue d'améliorer la cohérence des actions portées. La mise en place d'un guichet unique semble nécessaire pour améliorer la lisibilité des dispositifs vis-à-vis des entreprises et optimiser la réponse à leurs besoins. La création d'un poste d'animateur devrait permettre de coordonner davantage les dispositifs entre eux et de placer les publics reçus de manière efficiente.
- 2^{ème} année : sur la base des résultats et des enjeux mis en évidence par l'enquête, lancement d'une démarche partenariat le à travers la mise en place d'un comité technique de la GPECT et de groupes de travail. Ce travail collégial devra aboutir à la désignation d'un animateur.
- 3^{ème} année : définition d'un socle commun de compétences en lien avec les besoins du territoire, en parallèle des actions telles que les informations collectives, des visites d'entreprises et des jobs dating. L'un des objectifs sera de réfléchir à l'ingénierie d'une formation basée sur les recherches avancées.

Conditions de mise en œuvre	
<u>Le(s) pilote(s) de l'action :</u> - Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine	<u>Moyens engagés pour la mise en œuvre :</u> - CAMVS - Région Ile-de-France - Etat
<u>Acteurs mobilisés :</u> - CAMVS - Entreprises du territoire - SMD - SYMPAV - Astech - UIMM - CA Sénart - Pôle Emploi - DIRECCTE UT 77 - Les acteurs de l'emploi et de la formation	
<u>Indicateurs de suivi :</u> 1. Nombre de bénéficiaires (toutes actions confondues) / an	<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> - 2015 – 2016



Objectif 2 : Favoriser l'accès à la formation des jeunes et à un premier degré de qualification

Modalités opérationnelles

- Mener des actions d'insertion, de remobilisation et de formation préalable à l'emploi :
 - Mobilisation adéquate des dispositifs d'insertion en faveur des quartiers prioritaires : services civiques, emplois d'avenir, contrats d'insertions dans la vie sociale (CIVIS), contrats uniques d'insertions...
 - Promotion auprès des jeunes et acteurs du territoire (Education nationale...) les dispositifs tels que l'Ecole Partenaire de la Deuxième Chance, l'EPIDE ou le RSMA
 - Poursuite du dispositif des chantiers d'insertion, dans une logique de parcours de formation
- Favoriser l'accès à un premier degré de qualification, des jeunes notamment :
 - Déploiement du Plan d'Action Alternance
 - Renforcement de la complémentarité entre les différents acteurs : faciliter l'adéquation de l'offre et des besoins, mobiliser les prescripteurs et les entreprises
- Poursuivre et renforcer les actions de parrainage vers l'emploi déjà mise en place sur le territoire
- Valoriser les vocations et accompagner les habitants dans leur parcours, les jeunes en particulier, à travers un accompagnement renforcé vers l'autonomie (type groupement de créateurs)

Sources de financement / Dispositifs clefs:

- Fonds social Européen (FSE)
- Dispositifs d'insertion : emplois d'avenir, contrats de professionnalisation, CIVIS, CUI...
- Droit commun des collectivités territoriales, Région, CAMVS, villes (financement E2C...)

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Pilotes

- DIRECCTE 77
- CAMVS
- Délégués du préfet

Partenaires

- Pôle emploi et Mission Locale (prescripteurs)
- Ecole de la Deuxième Chance (E2C)
- EPIDE
- Villes
- Opérateurs associatifs
- Entreprises / Groupements d'entreprises



ORIENTATION 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS ET LA CREATION D'ACTIVITES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif 1 : Intégrer les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la stratégie de développement économique de l'agglomération

Modalités opérationnelles

- Inscrire les quartiers prioritaires dans les dynamiques à l'œuvre sur le territoire : développement de la filière innovation alimentaire, du pôle santé, de la filière aéronautique qui se traduit notamment par le développement de liens forts avec les entreprises SAFRAN et SNECMA)
- Valoriser le « territoire entrepreneur » (ex-ZFU) :
 - Un « îlot » à valoriser dans les années à venir dans le cadre de la politique communautaire : mise en place d'une stratégie de communication renforcée, portée par la CAMVS
- Définir une stratégie de développement économique dans les QPV en mobilisant l'offre de la Caisse des dépôts (ingénierie, crédits d'étude, investissement économique)

Pilotes :

CAMVS (développement économique)

Partenaires :

- Délégués du préfet
- Service public de l'emploi local (SPEL)
- CCI / CMA 77
- MEI MVS
- Entreprises : SAFRAN, SNECMA
- Groupements d'entreprises
- Caisse des dépôts

Sources de financement /Dispositifs clefs:

- Territoire entrepreneur
- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la Caisse des dépôts

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté



Objectif 2 : Proposer une offre de locaux d'activité dans les quartiers prioritaires de la ville en vue de favoriser l'implantation d'entreprises extérieures et la création d'activités endogène

Modalités opérationnelles

Une fiche-projet: l'appel à projets Centres d'affaires des quartiers

- Adapter l'offre en fonction des résultats de l'étude de faisabilité sur le potentiel économique des quartiers, réalisée dans le cadre de l'appel à projets « centre d'affaires des quartiers »
- Développer une offre accessible à destination des TPE, artisanales notamment : faciliter l'accès à la pépinière ou hôtel d'artisans par l'octroi d'un tarif préférentiel, réservation d'un certain nombre de cellules pour ces activités...
- Améliorer la connaissance du parc immobilier d'entreprises des quartiers prioritaires et le valoriser à travers la mise en place d'une bourse aux locaux, l'organisation de visites...

Pilotes

- CAMVS Délégués du préfet

Partenaires

- Villes
- Caisse des dépôts ANRU
- CCI / CMA 77

Sources de financement / Dispositifs clefs:

- Appels à projet « centres d'affaires des quartiers »

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

EMPLOI,
INSERTION ET
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

FICHE-PROJET :

CENTRE D'AFFAIRES DANS LES QUARTIERS

Objectif : Proposer une offre de locaux d'activité dans les QPV en vue de favoriser l'implantation d'entreprises extérieures et la création d'activité endogène

Principe d'action publique :

Le projet répond au besoin de diversité fonctionnelle des quartiers prioritaires, en favorisant l'implantation d'entreprises extérieures et la création d'activités endogènes (valorisation des initiatives citoyennes issues des Quartiers de la politique de la ville)

Résultats attendus :

- Améliorer la diversité fonctionnelle des quartiers
- Améliorer l'offre d'hébergement et de suivi-crédation des créateurs d'entreprises

Contenu opérationnel :

Les centres d'affaires des quartiers permettent de :

- Proposer des locaux financièrement accessibles et répondant au désir de l'entrepreneur, dans le cadre d'un contrat d'hébergement souple et offrant la possibilité aux entrepreneurs de rester le temps de stabiliser leur activité.
- Mettre à disposition des entrepreneurs des services - service d'assistance administrative, aide d'un expert-comptable, création d'un logo, de cartes de visites – adaptés à la demande
- Offrir, à travers le site de la CAMVS yourbusinessinmelun.com, un service de qualité et orienter les entrepreneurs vers le bon interlocuteur. La mobilisation du site intercommunal permettrait une mise en réseau de l'ensemble des services et une mise en cohérence des dispositifs de création d'activité et l'offre immobilière.
- En parallèle, créer un PACE (Point d'Accueil à la Création d'Entreprise) inexistant aujourd'hui et pourtant nécessaire au territoire. Couplé au dispositif CitéLab, le PACE favorisera les actions d'information, d'orientation et d'accompagnement à la création d'entreprise. Implanté dans le CAQ, il sera au cœur de la dynamique entrepreneuriale impulsée par le territoire et la logique de redynamisation souhaitée. En effet, le dispositif expérimental CitéLab ne pourra pas perdurer dans le cadre du conventionnement actuel. Il est donc nécessaire d'anticiper afin de pérenniser l'action nécessaire au développement de l'entrepreneuriat via la mise en place d'actions de sensibilisation à destination d'un public diversifié, dont les habitants des quartiers prioritaire.

A moyen terme, une coordination globale des actions réalisées par les partenaires de la création d'activité sera nécessaire afin de favoriser la cohérence des temps organisés pour les entreprises. Cette coordination, elle aussi intégrée au présent projet, pourra être portée par un des acteurs du CAQ, du PACE ou encore une association de chefs d'entreprises.

Conditions de mise en œuvre	
<u>Le(s) pilote(s) de l'action :</u> - <u>CAMVS (cela reste à définir)</u>	<u>Moyens engagés pour la mise en œuvre :</u> - CAMVS - Communes - Etat - Région - Fonds Européens
<u>Acteurs mobilisés :</u> - MEI MVS - CDC - Acteurs de la création d'activité - Logement Francilien - Vilies	
<u>Indicateurs de suivi :</u> - Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés - Nombre de projets entrepreneuriaux issus des QPV accompagnés	<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> - Un chantier initié début : avril 2015 avec la Mission d'accompagnement de l'ANRU sur la faisabilité d'un CAQ. - Un investissement prévu pour 2016-2017 - Fonctionnement sur la durée du programme 2020

Objectif 3 : Accompagner davantage les porteurs de projet issus des quartiers dans le montage de leur activité

Modalités opérationnelles

Des fiches-projets : la création d'un PACE, l'entrepreneuriat étudiant

- Créer un Point d'accueil à la création d'entreprise en vue d'anticiper la disparition à venir du dispositif CitéLab
- Faire de la reprise d'activités, une opportunité pour les publics originaires des quartiers prioritaires : s'assurer d'une bonne diffusion de l'information à destination des jeunes sur ce dispositif, travailler à la mise en réseau des antennes départementales des chambres consulaires en vue d'optimiser le dispositif
- Renforcer l'accompagnement à la création d'activités : valoriser les dispositifs tels que Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne (prêt d'honneur à 0%, aide à la capitalisation, cumul des dispositifs d'aide)
- Approfondir la dynamique de soutien à l'entrepreneuriat féminin :
 - Pérennisation des initiatives type salon Business Women, porté par l'association Dirigeantes actives 77,- soutenu par la CAMVS, la Région, la MEL-MVS
- Favoriser l'entrepreneuriat étudiant

Pilotes

- CAMVS
- Délégués du préfet
- *Partenaires*
 - MEL – MVS
 - Crea 77 (réseau de la création d'activités)
 - Caisse des dépôts
 - ANRU
 - CCI / CMA 77
 - AFILE 77
 - Région

Sources de financement /Dispositifs

clefs:

- NACRE
- PACE
- CitéLab

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	

FICHE-PROJET :

FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ETUDIANT

Objectif : Accompagner davantage les porteurs de projet issus des quartiers dans le montage de leur activité

Cette fiche est issue de la démarche de Pacte pour l'emploi Sénart Melun Val de Seine

Principe d'action publique : Capitaliser sur l'existant et les bonnes pratiques	
Résultats attendus : - Stimuler et entretenir l'esprit d'entreprise auprès des étudiants - Assurer l'animation et la pérennisation des actions entrepreneuriat quartiers - Pérenniser la création d'entreprise et la dynamique de développement local - Etendre l'expérience des pôles entrepreneuriat étudiant (PEE) à une grande partie des établissements : Universités, IUT, centres de formations des apprentis - Participer à l'animation et à la coordination des réseaux locaux et régionaux de sensibilisation et d'appui à la création d'activités	
Contenu opérationnel : - Poursuivre le travail d'appui au dispositif des mini-entreprises et l'étendre aux lycées - Intégrer des temps d'intervention d'entrepreneurs auprès de groupes d'étudiants afin de les sensibiliser à la démarche entrepreneuriale - Coordonner les actions pour susciter des liens interdisciplinaires, favoriser le montage d'équipes (techniciens, commerciaux, juristes) et la mise en réseau d'étudiants créateurs avec d'autres jeunes porteurs de projets - Envisager un enseignement en prise directe avec les projets des participants, modulaires et à la pointe des recherches en matière juridique, financière, etc...Le message positif de telles initiatives permettra de rapprocher des entrepreneurs de différentes origines, pour créer une dynamique de réseaux et d'entraide locale et au-delà - Relayer le dispositif PEPITE	
Conditions de mise en œuvre	
Le(s) pilote(s) de l'action : - Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine	Moyens engagés pour la mise en œuvre : - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Caisse des dépôts (pour le dispositif PEPITE) - CAMVS et villes - Participation financières des groupements et entreprises du territoire
Acteurs mobilisés : - CAMVS - Etablissements de l'enseignement supérieur - Lycées - Clubs d'entrepreneurs - Groupements d'entreprises (fédérations...) et entreprises ° - Délégués du préfet - CCI / CMA	

Indicateurs de suivi : 1. Nombre de jeunes entrepreneurs, issus des QPV, ayant bénéficié du dispositif PEPITE / an 2. Nombre de jeunes issus des QPV parrainés par des entrepreneurs intervenant dans le cadre de cette action / an	Calendrier de mise en œuvre : 2015 : - Mai- juin 2015 : 1. Réunion de travail MEIMVS / CAMVS pour la rédaction du plan d'actions 2. Mobilisation des partenaires idoine et constitution d'un groupe de travail 3. Identification des classes et étudiants intégrant l'action 4. Constitution du groupe d'intervenants entrepreneurs et parrains - Septembre – octobre 2015 : démarrage de l'action à titre expérimental 2016 : - Mai – juin 2016 : 1. Réunion du groupe de travail pour la restitution du bilan 2. Echange autour de pistes d'amélioration et perspectives de développement - Septembre-octobre 2016 : renouvellement de l'action
--	---

**EMPLOI, INSERTION
ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

FICHE-PROJET:

**FAVORISER LA CREATION ET LA REPRISE D'ACTIVITE DANS LES
QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE ET SUR LA CAMVS PAR LA
CREATION D'UN POINT D'ACCUEIL A LA CREATION D'ENTREPRISE**

Objectif : Accompagner davantage les porteurs de projet issus des quartiers dans le montage de leur activité

Principe d'action publique : Capitaliser sur l'existant et les bonnes pratiques	
Résultats attendus : - Augmentation du nombre de personnes suivies pour des projets de création/reprise d'entreprises dans les quartiers en politique de la ville et notamment des publics les plus éloignés de l'emploi sur la CAMVS.	
Objectif général : La création d'un PACE sur la CAMVS permettra de renforcer une dynamique entrepreneuriale dans les quartiers, engagée par l'agent de sensibilisation. Celui-ci mobilise déjà les principaux acteurs de la création : CCI, CMA, boutique de gestion, Afile 77, Initiative Melun Val de Seine et le club d'entrepreneurs.	
Contenu opérationnel : - Assurer l'accueil, la première information et l'orientation des porteurs d'idées ou de projets de création d'activités, issus des quartiers politique de la ville, ou souhaitant s'y implanter ; - Constituer un espace ouvert de documentation et de créativité pour les porteurs d'idées et un espace de travail et d'échanges pour les partenaires de la création d'activités ; - Participer à l'animation du territoire en lien avec les services de la CAMVS afin de coordonner le développement des équipements immobiliers dédiés aux entrepreneurs (centre d'affaires, pépinière) et de faciliter l'implantation de ces jeunes entrepreneurs.	
Conditions de mise en œuvre	
Le(s) pilote(s) de l'action : - CAMVS	Moyens engagés pour la mise en œuvre : - CAMVS : - Etat : - Région : - Caisse des Dépôts - Fonds Européens
Acteurs mobilisés : - MEI MVS-notamment avec dispositif Citélab - Caisse des dépôts - Acteurs de la création d'activité	
Indicateurs de suivi : - Nombre de porteurs de projets entrepreneuriaux accompagnés - Nombre de femmes porteuses de projets entrepreneuriaux accompagnées - Nombre de jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux accompagnés - Nombre de porteurs de projets entrepreneuriaux issus des quartiers prioritaires accompagnés	Calendrier de mise en œuvre : → Un lancement du chantier envisagé pour 2016 et pour 3 ans

Cadre de vie et renouvellement urbain

Cadre de vie

Habitat et peuplement

Projets urbains

Cadre de vie

Eléments de diagnostic partagé

Les Projets de rénovation urbaine ont été l'occasion de structurer des démarches de gestion urbaine de proximité qui ont permis à la fois de maintenir une certaine qualité dans le cadre de la phase opérationnelle des PRU (phase chantier) et d'améliorer le traitement des dysfonctionnements « quotidiens ».

Les dispositifs opérationnels mis en place sont différents d'une commune à l'autre, néanmoins, certaines problématiques sont communes aux trois villes.

Les démarches doivent aujourd'hui être poursuivies et adaptées au regard de :

- La fin de la rénovation urbaine sur un certain nombre de territoires et l'exigence de pérenniser les investissements réalisés dans ce cadre
- La permanence de certaines problématiques (gestion des ordures ménagères, stationnement, encombrants...), communes aux trois villes et qui appellent au renforcement des réponses actuellement apportées.

Plusieurs enjeux apparaissent, renvoyant tant au périmètre géographique et à l'échelle de pilotage de la Gestion urbaine et sociale de proximité, qu'à son contenu thématique et à l'organisation partenariale à déployer.

Concernant le périmètre géographique de la GUSP, un enjeu réside dans le fait de proposer des solutions globales, de façon à éviter le déplacement des problématiques. A ce titre, la question se pose de développer des démarches de GUSP :

- A l'échelle intercommunale, pour les compétences d'agglomération (ex. des transports et de la gestion des déchets).
- A l'échelle des communes, pour leurs compétences propres (ex. du stationnement)

Cette démarche d'articulation entre les échelles communautaire et communale de la GUSP s'appuiera sur la dynamique du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), tant en matière d'observation que de partage des informations entre partenaires. De la même façon, les dysfonctionnements signalés dans le cadre des instances GUSP viendront alimenter les travaux du CISPD. Le rôle du coordonnateur CISPD sera essentiel et permettra d'assurer un lien entre les deux démarches.

S'assurer que ce qui est vu dans le cadre de la GUSP fasse l'objet de remontées vers démarche CISPD

Par ailleurs, les conditions de faisabilité d'une extension du périmètre de la GUSP à l'ensemble des communes de la CAMVS seront, à terme, étudiées compte tenu de l'existence de problématiques similaires sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne le périmètre thématique de la GUSP, pour les quartiers en sortie de rénovation urbaine qui ne bénéficieront pas du Nouveau programme de rénovation urbaine, l'enjeu est bel et bien l'instauration d'un dispositif pérenne, qui ne soit pas exclusivement lié au processus de rénovation urbaine, impliquant de renforcer la dimension sociale de la GUSP à travers la promotion d'actions de mieux vivre ensemble et de tranquillité publique.

Enfin, concernant le partenariat, il est admis que la plus-value des démarches de GUSP réside dans l'organisation d'un partenariat efficient, supposant la mise en place de méthodes de travail et d'une gouvernance adaptées aux exigences de réactivité du dispositif. L'investissement de la dimension sociale de la GUSP, via la sensibilisation et la participation des habitants à la gestion du cadre de vie rénové, implique d'élargir le « cercle des partenaires » associés à la GUSP (services sociaux, acteurs associatifs...),

Présentation des orientations

La prise en compte de ces enjeux se traduit dans le cadre du Contrat de ville par la mobilisation des partenaires - agglomération, villes, bailleurs sociaux...- en faveur de :

- La mise en place d'une démarche de GUSP, articulant échelles communale et communautaire
- Une plus forte implication des habitants dans le fonctionnement de leur quartier, en développant leur pouvoir d'agir et en les accompagnant davantage dans l'appropriation de leur cadre de vie.

Orientation 1 : Organiser un système d'intervention réactif visant à maintenir en permanence la qualité du cadre de vie sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Objectifs opérationnels

- 1.1 Formaliser des outils et des procédures partagés par l'ensemble des communes
- 1.2 Organiser le partage et la cohérence des moyens de gestion urbaine de proximité

Orientation 2 : Associer les habitants des quartiers à la gestion et la préservation de leur cadre de vie

Objectifs opérationnels

- 2.1 Renforcer le « pouvoir d'agir » des habitants des quartiers, notamment dans le cadre de l'installation des Conseils Citoyens et leur association aux démarches de GUSP

ORIENTATION 1 : ORGANISER UN SYSTÈME D'INTERVENTION RÉACTIF VISANT À MAINTENIR EN PERMANENCE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Objectif 1 : Formaliser des outils et des procédures partagés par l'ensemble des communes

Modalités opérationnelles

- Définir un schéma de gouvernance à l'échelle communautaire de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité à définir à l'échelle communautaire, articulant :
 - **Niveau stratégique d'agglomération**, pour la conception des outils et procédures partagés et le pilotage global du dispositif : partage de « bonnes pratiques » entre les communes, remontées d'expériences réussies....ex. guide de proximité
 - **Niveau technique**, via des groupes de travail thématiques *ad hoc*, pilotés par l'agglomération ou les villes selon leurs champs de compétences respectifs
 - **Niveau opérationnel** se traduisant par le maintien ou l'installation, le cas échéant, de cellules d'impact ou de veille, pilotées par chacune des villes et permettant d'assurer une remontée des informations de terrain efficiente et un traitement des dysfonctionnements réactif
- Définir des outils et des modes de fonctionnement communs aux trois villes pour, in fine, harmoniser les politiques communales
 - Une première étape de recensement des outils et pratiques de chaque commune en matière de GUSP, en vue de la diffusion et reproduction des bonnes pratiques
 - Puis, la mise en place des procédures (stationnement par exemple) et outils partagés
 - **Un chantier à engager à court terme** : l'élaboration d'un « tableau de bord » intercommunal, un outil cartographique numérique permettant d'organiser la remontée des dysfonctionnements et le suivi de leur résolution.
- A terme, prévoir une évolution de la fiche de poste « chargé des relations avec le SMITOM/gestion des déchets » de la CAMVS : il s'agira d'en faire un guichet unique pour les partenaires sur les missions intercommunales de Gestion urbaine et sociale de Proximité

Pilotes :

CAMVS (notamment, à terme, coordonnateur CISPD)
Délégués du préfet
Direction Départementale des Territoires

Partenaires :

Villes
Bailleurs sociaux / AORIF
SMITOM
Conseils citoyens

Sources de financement /

Dispositifs clefs:

Conventions GUSP
Droit commun des partenaires
CISPD

Objectif 2 Organiser le partage et la cohérence des moyens de gestion urbaine de proximité

Modalités opérationnelles

- A court terme, engager l'élaboration d'une charte intercommunale relative à la mobilisation de l'abattement de la TFPB
- Mettre en cohérence les programmations en matière de gestion urbaine de proximité :
 - Interventions des villes et de l'agglomération dans leurs domaines de compétences respectifs (gestion des déchets, des espaces verts, éléments de mobilier urbain, stationnement, voirie, médiation à des fins de tranquillité publique...)
 - En contrepartie du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, élaboration de plans d'action cohérents par les bailleurs sociaux et s'inscrivant dans les priorités du Contrat de ville
 - Dans cette logique, engager une réflexion sur l'élaboration d'une charte intercommunale relative à la mobilisation de l'abattement de TFPB, engageant l'Etat, l'EPCI et les bailleurs sociaux s'inscrivant dans la charte USH – Etat signée le 29 avril dernier
 - Interventions complémentaires des crédits spécifiques de la Politique de la Ville à des fins d'amélioration du vivre-ensemble et de lien social
 - Partenaires :
 - Bailleurs sociaux / AORIF
 - Etat
 - Equipes de médiation
 - Acteurs associatifs
 - Travailleurs sociaux
 - Conseils citoyens
- Promouvoir une logique de retour progressif au droit commun en s'assurant d'une connaissance exhaustive et d'une bonne appropriation par les acteurs de proximité (bailleurs, médiateurs, travailleurs sociaux, acteurs associatifs) des actions et moyens au bénéfice des quartiers prioritaires
 - Valorisation du rôle des médiateurs, comme lien entre les habitants et les acteurs institutionnels, dans la remontée et la redescende d'informations de terrain (ex : signalement de l'absence d'un élément de mobilier urbain).

Pilotes :

CAMVS
Villes
Délégués du préfet
Direction Départementale des Territoires

Partenaires :

Bailleurs sociaux / AORIF
Etat
Equipes de médiation
Acteurs associatifs
Travailleurs sociaux
Conseils citoyens

Sources de financement /

Dispositifs clés :

Abattement de la TFPB
Droit commun des partenaires

ORIENTATION 2 : ASSOCIER LES HABITANTS DES QUARTIERS À LA GESTION ET LA PRÉSERVATION DE LEUR CADRE DE VIE

Objectif 1 : Renforcer le « pouvoir d'agir » des habitants des quartiers, notamment dans le cadre de l'installation des Conseils Citoyens et leur association aux démarches de GUSP

Modalités opérationnelles

Pilotes :

- Repérer les « habitants ressources » et les accompagner dans le montage d'un projet pour le quartier : appui à la réalisation de démarches administratives (ex : rédiger des statuts associatifs), soutien logistique et/ou matériel, mise à disposition d'une enveloppe financière, etc.
- Accompagner les habitants dans l'appropriation de leur cadre de vie : actions de sensibilisation sur le stationnement, éco-citoyenneté (le tri), mise à disposition d'un outil visant à interpeller les collectivités

- Mise en place d'un numéro vert

- Appui sur les Conseils citoyens et les autres modes de participation des citoyens pour sensibiliser les habitants aux enjeux de gestion urbaine : association des habitants aux diagnostics en marchant, maintien et développement des marches exploratoires, mobilisation des instances bailleurs...
- Organisation d'actions et d'événements visant à éduquer et promouvoir le respect du cadre de vie et du vivre-ensemble auprès des habitants : balades urbaines inter-quartiers
- Promotion des « Agenda 21 » comme support des démarches d'éco-citoyenneté développées dans les quartiers
- Renforcement de la communication des bailleurs sociaux auprès des locataires

Partenaires/dispositifs clefs:

- Conseils citoyens
- Associations habitants (amicales de locataires...)
- CAMVS
- Bailleurs sociaux / AORIF
- Centres sociaux
- Services jeunesse

Sources de financement / Dispositifs

clés :

- Droit commun (Agenda 21)
- Crédits Politique de la ville

PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté
		X

Habitat et peuplement

Eléments de diagnostic partagé

Le bilan des Projets de rénovation urbaine exposé dans le cadre du projet de territoire insiste sur l'ambition très forte portée par les territoires de faire évoluer la vocation résidentielle des quartiers principalement à travers trois leviers :

- L'amélioration de la qualité du parc de logements, privés comme public
- Le développement d'un habitat diversifié, autrement dit la production de logements privés afin d'attirer des profils d'habitants différenciés
- L'introduction d'une plus grande mixité sociale au sein du parc social

Le premier objectif de remise à niveau du parc est globalement atteint. A l'échelle des trois PRU, près de 1 400 logements ont été démolis et 4 775 logements sociaux réhabilités, auxquels s'ajoutent les 300 logements privés traités dans le cadre du projet mén. Ces interventions ont globalement permis d'améliorer l'attractivité du parc. Elles doivent être poursuivies, dans le cadre d'une stratégie territorialisée à l'échelle des quartiers (cf. volet projets urbains).

Le second objectif, relatif à la diversification résidentielle, n'est quant à lui, pas atteint, bien que quelques opérations aient vu le jour dans les quartiers ou à proximité (périmètre des 500 mètres). Le déficit d'image des quartiers et le contexte de marché immobilier sont les principales causes de ce bilan en demi-teinte.

Le dernier objectif renvoie à l'amélioration des équilibres sociaux au sein du parc social. Force est de constater que les Projets de rénovation urbaine n'ont pas eu d'impact sur cette dimension, les processus de relogement n'ayant que très marginalement contribué à la diversification des profils de locataires HLM.

Présentation des orientations

Le Contrat de ville est l'occasion pour la Communauté d'agglomération, les villes et leurs partenaires de réaffirmer leur engagement en faveur de la mixité sociale. Deux axes prioritaires d'intervention ont été définis dans cette perspective :

- Le premier renvoie à la nécessité de poursuivre les efforts en matière de diversification résidentielle. Deux leviers privilégiés seront mobilisés dans les années à venir pour atteindre cette ambition : la régulation de la production de logements à l'échelle communautaire afin de prévenir tout risque de concurrence entre les programmes développés, d'une part, et la mise en place d'une démarche de promotion des quartiers, intégrée à la stratégie de marketing territorial de la Communauté d'agglomération d'autre part.
- Le second s'appuie sur le constat que l'impulsion d'une dynamique de peuplement au sein du parc de logements doit s'inscrire dans une démarche globale, à l'échelle communautaire. Le présent contrat de ville définit une feuille de route définissant les grands principes et étapes de la future stratégie de peuplement de la Communauté d'agglomération. C'est la future Conférence intercommunale du Logement qui en définira le contenu et les orientations, en lien avec les priorités du Contrat de ville et du Programme Local de l'Habitat. De cette démarche résulteront à termes deux principaux outils : un plan partenarial de gestion de la demande et une convention de mixité sociale intercommunale. En effet, dans la lignée des priorités énoncées par la loi du 21 février 2014, la CAMVS et ses partenaires élaboreront une convention intercommunale et partenariale en matière d'attribution de logements afin de favoriser la mixité sociale dans les quartiers fragilisés.

Orientation 1 : Poursuivre et amplifier la stratégie de diversification de l'offre résidentielle sur les quartiers

Objectifs opérationnels

- 1.1 Améliorer durablement l'image et l'attractivité des quartiers
- 1.2 Réguler le marché de l'habitat en vue de garantir le succès des opérations de logements prévues sur les territoires de la politique de la ville

Orientation 2 : Améliorer les équilibres sociaux au sein du parc social

Objectifs opérationnels

- 2.1 A termes, définir une stratégie de peuplement communautaire fondée sur l'association des partenaires
- 2.2 Fluidifier les parcours résidentiels des ménages du parc social

ORIENTATION 1 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA STRATEGIE DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE RESIDENTIELLE SUR LES QUARTIERS

Objectif 1 : Améliorer durablement l'image et l'attractivité des quartiers

Modalités opérationnelles

- Un chantier prioritaire : lancer une étude en vue de définir une stratégie de marketing territorial pour la CAMVS
- Mettre en œuvre une politique communautaire de promotion du territoire : repérer les atouts, les mettre en valeur, les diffuser à travers des supports de communication : une stratégie et des supports à adapter en fonction des cibles définies
 - Définir une stratégie de marketing territorial articulant :
 - La valorisation des atouts du territoire de Melun-Val de Seine dans son ensemble : situation géographique, favorable, richesse paysagère, une ville-préfecture dotée de services et d'équipements de qualité et en nombre
 - La promotion des atouts spécifiques propres à chaque quartier une richesse associative, des écoles de qualité, des équipements de proximité proposant une variété d'activités
 - Une stratégie à définir en fonction des spécificités des quartiers et des clientèles visées
 - Dans cette perspective, assurer la montée en puissance de la Communauté d'agglomération et de ses services (marketing territorial, habitat), à travers :
 - Le déploiement d'outils spécifiques : des supports de communication en vue de promouvoir les projets de logements et leur environnement
 - L'accompagnement, par la Communauté d'agglomération, des opérateurs de l'habitat, notamment privés : **Sources de financement / Dispositifs** rôle d'intermédiaire auprès des grandes entreprises et administrations implantées sur le territoire pour **clés** : promouvoir les opérations de logements
 - Droit commun de la CAMVS

Pilotes :

- CAMVS (habitat, marketing territorial)
- Délégués du préfet

Partenaires/dispositifs clés:

- Villes
- Promoteurs immobiliers
- Bailleurs sociaux
- Entreprises / groupements d'entreprise
- Administrations publiques
- Associations habitants (amicales de locataires...)
- Acteurs associatifs
- Equipements culturels et sportifs

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES			
Jeunesse		Lutte contre les discriminations	
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté	

Objectif 2 : Réguler le marché de l'habitat en vue de garantir le succès des opérations de logements prévues sur les territoires de la politique de la ville

Modalités opérationnelles

- **Etablir une cartographie à l'échelle intercommunale de l'offre de logements**, en vue de « donner à voir » aux acteurs du territoire les besoins de régulation et organiser la concurrence :
 - Dépasser la vision communale et gérer le rythme de production neuve à l'échelle communautaire
 - Définir des outils communs pour réajuster, si besoin et si le risque de concurrence est réel, les dates de **Partenaires** :
 - Villes
 - Opérateurs de l'habitat, promoteurs immobiliers
 - Bailleurs sociaux
- Renforcer les relations multilatérales entre les communes, la CAMVS et les partenaires en vue de construire une vision globale de la programmation de logements à venir et des potentiels de développement résidentiel à horizon 10 ans :
 - Par exemple, mise en place avec l'EPIF de conventions tripartites
 - Lancer un travail de fond avec les opérateurs privés de l'habitat en vue de définir collectivement des produits attractifs, tant du point de vue des formes que des niveaux de prix, et adaptés aux quartiers prioritaires
- **Renforcer l'accompagnement des opérateurs, privés notamment, dans la mise en œuvre de leurs opérations en vue d'en garantir le succès** :
 - Rendre l'environnement direct des opérations de logement développées sur les quartiers de la politique de la ville plus agréable : mise en place d'une gestion spécifique des friches et espaces en attente de mutation...

Sources de financement / Dispositifs clés :

Droit commun et ingénierie humaine de la CAMVS

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse		Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

ORIENTATION 2 : AMELIORER LES EQUILIBRES SOCIAUX AU SEIN DU PARC SOCIAL

Objectif 1 : Définir une stratégie de peuplement communautaire fondée sur l'association des partenaires

Modalités opérationnelles

- Les grandes étapes de construction de la future politique de peuplement



Pérennisation du groupe de travail « peuplement »

Installation progressive d'une conférence intercommunale

Etablissement d'une convention de mixité sociale, mise en place d'un PPGD, élaboration d'une charte intercommunale

- Pilotes :**
- CAMVS (Direction habitat et politique de la ville)
 - Délégués du préfet
- Partenaires (membres de la future CIL)**
- Villes (maires)
 - Bailleurs sociaux / AORIF
 - DDTM
 - DDCS
 - Réservataires : Département, Etat, Action Logement, Associations de locataires
 - Représentants locaux des associations spécialisées dans logement des personnes défavorisées...

1. Objectiver en vue de bâtir un diagnostic des dynamiques propre au parc social intercommunal

2. Définir de manière partenariale une politique de peuplement

- Engager le diagnostic de l'occupation sociale du parc social, de la demande et des attributions de logements sociaux dans lequel s'intégrera un zoom spécifique sur les quartiers prioritaires (étape 1) :

- Création d'un module d'observation sur le parc social intégré à l'Observatoire de l'habitat de la CAMVS
- Mobilisation de plusieurs variables d'intérêt en vue de garantir une vision exhaustive des enjeux de peuplement : la demande et les attributions de logements locatifs sociaux, le patrimoine / l'état du bâti, l'occupation sociale du parc

→ Dans l'objectif d'avoir une vision la plus exhaustive sur l'état et l'occupation du parc de logements intercommunal, un module d'observation sur les copropriétés privées sera également intégré

++ Plus-value attendue de l'observatoire

- **Dispositifs / sources de financement**
- Ingénierie, moyens humains des partenaires
- Droit commun de la CAMVS (financement d'une AMO pour l'élaboration du PPGD)

- Apporter une connaissance objective des dynamiques à l'œuvre dans le parc social communautaire, une aide à la décision pour les partenaires
- Caractériser les écarts entre les QPV et le reste du territoire communautaire, qualifier les risques de spécialisation sociale au sein des quartiers (résidences, sous-secteurs...)

Mettre en place des outils intercommunaux dans la perspective d'une politique de peuplement communautaire :

- La convention de mixité sociale. Annexé au Contrat de ville à termes, ce document définira des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, des modalités de logement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et des modalités de coopération entre les bailleurs et les titulaires des droits de réservation de logements locatifs sociaux pour la mise en œuvre des objectifs de la convention.
- Le Plan de Gestion Partenariale de la Demande : le PPGD vise à améliorer l'adéquation entre offre et demande de logement social et la lisibilité de la politique publique du logement pour les demandeurs à travers la définition d'orientations partagées qui assureront la gestion partagée de la demande et qui satisferont le droit à l'information du demandeur selon ses besoins et le contexte local. Il se traduira par la mise en place d'un fichier partagé de la demande et des attributions, qui pourra ensuite servir de support à l'élaboration d'une politique intercommunale d'attribution

Définir une stratégie de peuplement partenariale prenant en compte les spécificités infraterritoriales (étape 2)

- Dans la continuité du travail engagé, définition par la **Conférence Intercommunale** des orientations en matière d'attributions de logements sociaux et des modalités de coopération pour mener une politique d'attribution du logement social intercommunale. Cette politique sera traduite dans une charte de peuplement.
- Définition d'orientations précises et adaptées aux réalités territoriales pour les QPV en vue de lutter contre le phénomène de spécialisation sociale

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Objectif 2 : Fluidifier les parcours résidentiels des ménages du parc social

Modalités opérationnelles

- Améliorer les conditions de logement des ménages des QPV en travaillant à l'adéquation entre typologies des logements et compositions familiales des ménages, dans une optique de :
 - Lutte contre le phénomène de sur-occupation et de sous occupation
 - Fluidification du parc en vue de faciliter la décohabitation, des jeunes notamment
- Accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées dans leur parcours résidentiel et en vue de leur proposer un logement adapté et répondant à leurs attentes (lutte contre le phénomène de sous-occupation)
 - Repérage des logements adaptés et adaptables
 - Appui sur les acteurs de terrain (CCAS, assistance sociale...)
 - Mobilisation des opérations de réhabilitation à venir (ANRU ou hors ANRU) comme levier pour renforcer la politique d'adaptation du parc de logements au vieillissement et à la perte d'autonomie
- Evaluer le potentiel de ménages locataires HLM pouvant prétendre à l'accession sociale à la propriété (PSLA, vente de logements locatifs sociaux)

Pilotes :

- CAMVS
- Délégués du préfet
- **Partenaires :**
 - Villes
 - Bailleurs sociaux
 - Promoteurs immobiliers et
 - Coopératives d'accession sociale
 - à la propriété
 - DDCS
 - CCAS
 - Département

Sources de financement / Dispositifs clés :

- Droit commun de la CAMVS (enveloppe PLH)
- Crédits ANRU

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES		
Jeunesse	X	Lutte contre les discriminations
Egalité Femmes-Hommes		Valeurs de la République et citoyenneté

Projets urbains

Le volet projets urbains du présent Contrat fixe les conditions de pérennisation des investissements réalisés dans le cadre des PRU « première génération » et la poursuite de la transformation urbaine des quartiers.

C'est dans cette perspective que des ateliers territoriaux ont été organisés au mois d'avril 2015. Ils ont été l'occasion pour les communes et leurs partenaires de recenser les projets qui contribueront à poursuivre la dynamique engagée sur les Hauts-de-Melun, les Courtilleraies et la Plaine du Lys.

Si une approche par quartier a été retenue, les projets urbains reflètent et s'inscrivent dans les priorités transversales définies à l'échelle communautaire :

- L'inscription des quartiers dans les dynamiques de développement économique et commercial de l'agglomération
- La production d'une offre de logements diversifiés et la promotion d'une offre en accession sociale à la propriété
- L'amélioration du cadre de vie à travers la poursuite des dispositifs de gestion concertée et participative, la promotion de la santé environnementale, le développement des mobilités douces
- L'amélioration des conditions de logement des ménages à travers la réhabilitation du parc de logements et la prise en compte des problématiques liées à l'habitat privé.

Le volet « Projets urbains » du présent contrat se décline en trois fiches quartier et intègre le protocole de préfiguration du futur PRU qui sera, à terme, déployé sur Plateau de Corbeil et le quartier Plein Ciel.

Fiches quartier

Poursuite du processus de
renouvellement urbain »

LES COURTILLERAIES – LE CIRCE – LE SECTEUR FENEZ

LES HAUTS-DE-MELUN

LA PLAINE DU LYS

Ville du
Mée-sur-
Seine

LES COURTILLERAIES – LE CIRCE – LE SECTEUR FENEZ

Contexte et enjeux

Le quartier prioritaire de la ville du Mée se compose de deux sous-ensembles : les Courtilleraies-le Circé, noyau de l'ancienne ZUS, et le secteur Fenez, nouvellement intégré à la géographie prioritaire compte tenu des signes de fragilité constatés.

Ce quartier fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine ambitieux, actuellement en cours de finalisation. Le PRU a contribué à améliorer l'attractivité du quartier, en témoigne l'intérêt des promoteurs immobiliers pour le territoire. Tout d'abord, les interventions urbaines en cœur de quartier, principalement, ont permis de l'ouvrir et de fluidifier les circulations. Par ailleurs, Les actions sur le parc de logements, privé comme public, ont contribué à en améliorer la qualité. Enfin, des efforts importants ont été déployés pour développer la mixité sociale sur le quartier : création de logements privés, relogement de 70% des ménages concernés hors site et reconstitution de 72% de l'offre démolie hors ZUS (hors site 38% et hors commune 30%).

Si les effets de la rénovation urbaine sont réels, les difficultés demeurent :

- Le sentiment d'insécurité perdure (nuisances persistantes à proximité de la gare, en lien avec le trafic de stupéfiants), menaçant le regain d'attractivité
- En matière de gestion et fonctionnement du quartier, certaines problématiques restent prégnantes et contribuent à dégrader le cadre de vie : gestion des ordures ménagères, fonctionnement et entretien des résidences, présence de véhicules épaves...
- La stratégie de revitalisation économique et commerciale reste à concrétiser
- Certaines copropriétés sont en difficulté voire dégradées et se caractérisent par une occupation sociale de plus en plus fragile

Le processus de transformation urbaine, condition d'une réinscription durable du quartier dans les dynamiques territoriales, doit se poursuivre et la vocation de centralité des Courtilleraies – Fenez affirmée. Plusieurs projets devraient contribuer à atteindre ces ambitions qui s'inscrivent, par ailleurs, dans le projet de territoire communautaire.

Poursuivre les aménagements urbains en vue d'affirmer la vocation de centralité du quartier à l'échelle de la ville

Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier prioritaire et générer des flux inter-quartiers sont des priorités pour les années à venir, réaffirmées par la ville du Mée et ses partenaires. Au-delà, il s'agit de créer à l'échelle de la ville du Mée une centralité qui fait, aujourd'hui, défaut. L'objectif est ainsi de définir une stratégie d'aménagement à moyen et long terme, permettant de faire des Courtilleraies – Fenez un quartier de la ville d'une part, de donner une véritable identité urbaine à la commune d'autre part. Plusieurs axes sont identifiés :

Faire du parc de Meckenheim un espace de centralité pour tous les méens

- Poursuivre les aménagements engagés dans le cadre du PRU

Une volonté municipale d'agrandir le parc, créer des cheminements piétons et cyclables pour fluidifier les parcours entre les secteurs de la ville ... : le parc au cœur d'un réseau de liaisons douces

Planifier divers aménagements urbains en vue de connecter les quartiers

	- Innervier le territoire communal de liaisons douces en vue de favoriser les flux inter-quartiers, en lien avec le projet porté autour du parc de Meckenheim : <i>Une volonté d'amplifier le mouvement amorcé dans le cadre du PRU et de développer les liaisons entre le secteur Fenez et la mairie</i> <i>Une problématique particulière à prendre en compte : la mise en accessibilité du réseau viaire et de certains équipements aux personnes à mobilité réduite</i> - Articuler la réalisation de ces aménagements avec le PRU 2 en vue de reconnecter le quartier Plein Ciel au reste de la Ville et à ses aménités Conforter les continuités urbaines entre les quartiers - S'appuyer sur le repositionnement du poste de la Police municipale sur le secteur Fenez, plus central - Faire des secteurs constructibles (Europe /lacs, parcelle AFL sur le secteur Fenez) des vecteurs de liens - Faciliter la mobilité de tous les publics en accélérant le projet de mise en accessibilité des deux quais de la gare
Objectifs / Ambitions	Faire de la mixité fonctionnelle un levier d'attractivité vis-à-vis des usagers extérieurs La diversification fonctionnelle a comme double ambition d'améliorer la qualité de vie des habitants à travers le maintien et le développement d'une offre de services et d'activités de proximité d'une part, d'accroître la fréquentation du quartier par des usagers externes (méens, actifs ne résidant pas sur le quartier) d'autre part. Déjà porté dans le cadre du PRU1, cette dimension reste à approfondir : Concrétiser la stratégie de revitalisation économique et commerciale, revaloriser le secteur de la gare - Un traitement des commerces situés sur l'allée de la gare en rez-de-chaussée à poursuivre, compte tenu du caractère disparate et donc peu attractif de l'offre - Permettre la fermeture des arcades commerciales situées allée de la Gare : l'espace délimité sous ses arcades est un lieu de rassemblement, source de nuisances pour les clients des commerces, les habitants des résidences et les usagers de l'espace public. La recherche de solutions, en collaboration avec les copropriétés concernées, reste d'actualité. - Une diversification future de l'offre commerciale en perspectives, à valoriser <i>Un projet d'ouverture de librairie et de commerce de bouche près de la gare à accompagner</i> <i>Un local commercial disponible en RDC de la Maison de santé à valoriser</i> <i>Une stratégie à articuler avec la mutation à venir du quartier Plein Ciel et de son centre commercial, dans le cadre du PRU 2.</i> - En matière de développement économique, définir une stratégie fondée sur les résultats de l'étude de faisabilité lancée dans le cadre de l'appel à projets « centre d'affaires des quartiers » <i>Un potentiel important : il existe sur le quartier un bâtiment vide (ancien siège social du centre de gestion) qui pourrait accueillir une offre de formation (un ou plus plusieurs organismes), linguistique notamment. Le bâti présente néanmoins des problématiques de vétusté importantes liées à son inoccupation.</i> En matière d'équipements, maintenir / améliorer l'offre existante et valoriser les projets à venir

- Maintenir les équipements et services de proximité

Des projets - repositionnement du poste de la Police Municipale notamment - à soutenir en vue d'améliorer la qualité de services rendue aux habitants et usagers

- Valoriser le projet de maison de santé pluridisciplinaire en cours de construction (PRU 1) en cœur de quartier et positionner cet équipement comme vecteur d'attractivité vis-à-vis de l'extérieur
- Etudier à moyen-long termes l'évolution des besoins en équipements, en lien avec l'arrivée de nouvelles populations

Sur le secteur Fenez, la construction de logements pourrait engendrer des besoins

Définir une stratégie de diversification résidentielle à moyen-long terme

Le quartier prioritaire méen est de fait un quartier mixte, où se juxtaposent une offre de logements privée et sociale. Si la diversité des statuts d'occupation est réelle, les profils des ménages sont relativement similaires d'un parc à l'autre et il y a une tendance à la fragilisation des ménages du parc social comme privé. Le PRU, à travers le développement d'une offre neuve a permis de développer une véritable mixité sociale à travers l'arrivée de ménages au profil différent (insérés sur le marché du travail...). Il s'agit de poursuivre cette dynamique, en s'appuyant sur le regain d'attractivité du quartier vis-à-vis des opérateurs privés.

- Valoriser les programmes de logements privés réalisés ou en cours de commercialisation, en faire de véritables leviers de mixité sociale

Deux opérations privées réalisées illustrant l'effet levier du PRU (TVA à 5,5%) : un programme de 93 logements (en ZUS) et une opération de 73 logements sur le secteur Fenez (article 6)

Mise en vente de 64 logements sociaux (TMH, RUF) dans une logique d'accession sociale à la propriété : 28 logements ont été vendus

- Soutenir l'opération en accession sociale à la propriété sur le secteur Fenez (ancien terrain AFL) portée par un collecteur du 1%

Un programme de 14 pavillons en PSLA qui permettrait de développer la mixité sociale, de diversifier les formes urbaines

Une opportunité de proposer aux ménages locataires HLM en capacité financière de le faire d'accéder à la propriété et de s'inscrire dans un parcours résidentiel ascendant : un enjeu de repérage de ces ménages

- Définir une stratégie de diversification résidentielle dans un contexte de raréfaction foncière

Une nécessité de s'inscrire dans une logique de renouvellement urbain, faute de zones constructibles libres

Quelques marges de manœuvre : le terrain anciennement AFL sur le secteur Fenez, le terrain Schweitzer

Poursuivre la requalification du parc privé, en s'appuyant sur la stratégie communautaire

Le PLH intercommunal fait de l'amélioration du parc privé un enjeu majeur pour les années à venir : 160 copropriétés seraient potentiellement dégradées sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

La démarche intégrée d'intervention sur les parc privé et social menée dans le cadre du PRU et de l'OPAH a montré sa pertinence et son efficacité. Néanmoins la problématique reste très prégnante : 6 des 13 copropriétés présentes sur le quartier restent à traiter et présentent, pour certaines, une occupation sociale très fragile. La dynamique doit donc être poursuivie :

- S'inscrire dans la stratégie portée à l'échelle communautaire en matière de réhabilitation du parc privé et de lutte contre l'habitat dégradé
Mise en place, à l'échelle de la CAMVS d'un programme d'investissement pluriannuel et d'une OPAH multi-sites
- Traiter en priorité les copropriétés les plus en difficulté : résidence de la gare et résidence Espace (qui a déjà fait l'objet d'une OPAH)
- Accompagner les copropriétés sorties du dispositif programmé OPAH Courtilleraies-Circé engagé dans le PRU première génération par la mise en œuvre d'un POPAC (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété)

Mettre en place une gestion urbaine de proximité garantissant efficacité dans le traitement des dysfonctionnements et facilitant l'implication des habitants

Le PRU a été l'occasion de mettre en place une démarche de gestion urbaine de proximité garante d'une amélioration du cadre de vie. Néanmoins certains problèmes perdurent et entrave le bon fonctionnement du quartier et contribue, par ailleurs, à dégrader son image.

Renforcer les interventions en matière de propreté et plus largement régulation du cadre de vie :

- S'assurer d'une gestion réactive des déchets en améliorant, notamment, la coordination entre les bailleurs sociaux et le collecteur mais aussi au niveau des commerçants
- Poursuivre le programme d'implantation de bornes enterrées dans la mesure où auront été résolus les nombreux problèmes rencontrés depuis leur implantation sur plusieurs quartiers de la ville
Un secteur prioritaire : l'allée de la gare
Une pratique à pérenniser : les interventions combinées SMITOM / bailleurs (cf. résidence du Circé) en vue de sensibiliser les ménages concernés
- Accompagner les habitants dans l'appropriation des nouveaux usages
Un enjeu de changement des habitudes des ménages qui nécessite le déploiement d'actions de communication (modification de la signalétique, informations multi-langues...) et de sensibilisation
Une nécessaire mobilisation des habitants dans la régulation du cadre de vie et comme relai des bonnes pratiques : cf. sensibilisation au tri des personnes fréquentant Le Mée Plage par les enfants du Conseil Municipal Jeunes et Enfants
- **Poursuivre le travail de clarification de la domanialité pour garantir un bon usage de l'espace**

Redéfinir la politique de stationnement à l'échelle du quartier

- Réalisation d'un diagnostic : analyser la possibilité d'augmenter le nombre de place de stationnement sur le secteur de la gare si nécessaire
- Etudier l'opportunité de mettre en place une fourrière d'agglomération

Pérenniser et développer des actions en faveur de l'animation et de l'appropriation de l'espace public

- Maintenir la dynamique autour du Mée Plage, évènement rassemblant une population intercommunale

	- Exploiter le potentiel du parc de Pozoblanco, , en matière d'accueil de projets d'animation (temporaires, culturels/ artistiques/ sportifs...) co-construits avec les habitants
	Améliorer la tranquillité publique, l'image du quartier
	La permanence de points chauds essentiellement concentrés sur l'allée de la gare (regroupements de jeunes au niveau des arcades commerciales) a un impact négatif sur l'image du quartier. Les actions de sécurité et de prévention doivent être maintenues.
Des leviers à mobiliser pour faire évoluer le quartier	- Le parc Meckenheim - La Maison de santé pluridisciplinaire - La desserte en RER entraînant une fréquentation du secteur de la gare par de nombreux usagers - La présence de promoteurs immobiliers, signe du potentiel important du quartier

Un quartier en pleine transformation



Des opérations de diversification résidentielle



Des programmes de reconstitution de l'offre locative sociale



Une amélioration de l'offre d'équipements et de services de proximité

- 1) Maison de santé pluridisciplinaire
- 2) Police Nationale et bureau de Poste
- 3) Police Municipale



Une opération de réhabilitation du parc social : la Résidence Montdauphin (hors ANRU)



Un potentiel de mutation encore important, à valoriser

Des bâtiments qui pourraient contribuer au développement d'une mixité fonctionnelles sur le quartier

- 1) Centre technique municipale
- 2) Anciens locaux de la Police Nationale
- 3) Centre de gestion



Un potentiel de diversification résidentielle

- A) Secteur Fenez : un projet de 14 pavillons en PSLA



Le parc Pozoblanco, un vecteur d'animation sociale pour le quartier



Des enjeux de réhabilitation

- A) Résidence Espace
- B) Résidence de la gare

Une centralité en devenir



Des liaisons douces (piétonnes, cyclables) inter-quartiers



Le parc de Meckenheim, une centralité à l'échelle du Mée



Ville de
Dammarie-
les-Lys

LA PLAINE DU LYS

Contexte et enjeux

La Plaine du Lys a fait l'objet d'un Projet de Rénovation Urbaine ambitieux dont l'impact sur la morphologie du quartier a été très important.

Les aménagements urbains réalisés ont permis de structurer et d'ouvrir le quartier vers le centre-ville et le cœur de l'agglomération. Ainsi les résidentialisations et la refonte de la trame viaire interne ont conduit à réorganiser la Plaine du Lys désormais constituée d'îlots. Les interventions menées sur le parc de logements publics ont contribué à en améliorer l'attractivité et à rééquilibrer l'offre locative sociale à l'échelle de la ville : 75% des logements démolis ont été reconstruits en dehors du quartier.

Les partenaires sont unanimes quant au succès du PRU. Un projet structurant reste néanmoins à réaliser et est indispensable à l'affirmation du rôle de centralité de la Plaine à l'échelle communale : le projet, à la fois architectural et d'équipement, autour du Centre Albert Schweitzer qui devrait démarrer en janvier 2016

Par ailleurs, des enjeux en matière d'habitat se posent et conditionnent le regain d'attractivité du quartier et son retour au droit commun :

- La poursuite de la stratégie de diversification résidentielle à travers la création de logements privés et / ou en accession sociale à la propriété
- La requalification des copropriétés privées Aquitaine et Bretagne

Un premier objectif : affirmer la vocation de centralité de la Plaine du Lys et renforcer l'animation sociale du quartier à travers la poursuite des aménagements urbains et la revalorisation du centre de services Schweitzer



La ville de Dammarie souhaite s'engager, dans la continuité du premier PRU et aux côtés du Logement Francilien (propriétaire des trois tours), dans un projet de centralité forte, autour de l'espace Schweitzer.

Situé en cœur de quartier politique de la ville (limite noir), bénéficie d'un positionnement idéal pour jouer un rôle dans l'attractivité du quartier et le traitement de sa centralité. Les services publics déjà présents sur l'équipement lui offre un rayonnement à l'échelle du quartier mais également de la Ville (médiathèque et maison de la petite enfance). Le projet a pour but de renforcer ce rayonnement sur tout le territoire communal.

Celui-ci pose néanmoins deux problèmes :

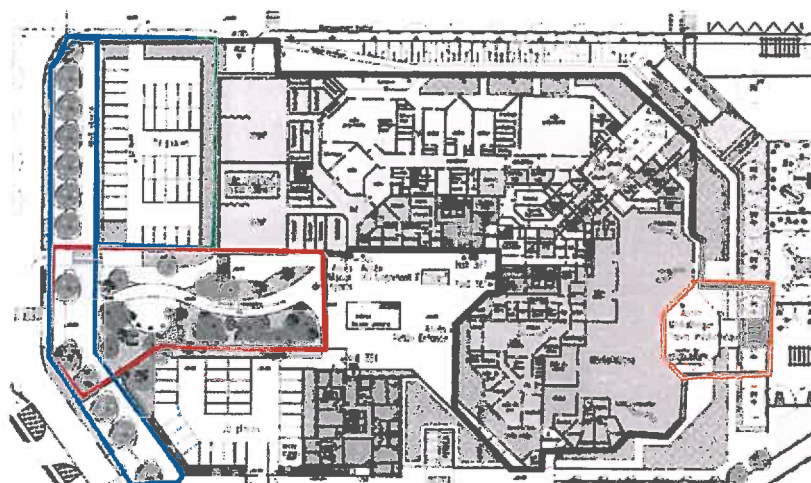
- Il est difficilement franchissable compte tenu de ses dimensions et de sa compacité
- Juché sur un socle de parkings, son sol artificiel est surélevé par rapport au niveau des rues, rompant la continuité avec l'espace public

Ci-dessous figurent les principes d'aménagement du projet.

L'opération est divisée en plusieurs espaces publics qui devront tous bénéficier d'un traitement paysagé et urbain identique :

- Le prolongement du mail Pouvreau (rouge) : un des objectifs est d'inscrire le centre Schweitzer dans le quartier en l'ouvrant sur le mail Pouvreau qui relie le quartier au centre historique de Dammarie. Par ailleurs, la différence de niveau entre le trottoir et le rez-de-dalle sera traitée en pente douce végétalisée et un travail sera mené en vue de redonner à cette « pièce » monumentale une dimension plus urbaine.
- Le parking public à créer (vert) d'une quarantaine de places, destiné aux usagers du centre de services, de la maison de la petite enfance, de la médiathèque et de l'éventuelle extension de 1500 m²
- Le prolongement du mail Jean Moulin (bleu) : large mail en stabilisé planté par un alignement d'arbre permettant les promenades piétonnes et cycles
- La création du parvis de la médiathèque (orange) qui devra s'inscrire dans la continuité du traitement paysagé et architectural de la Place du 8 mai 45 déjà existante

Le plan permet de visualiser ces éléments.



Source : ville de Dammarie-les-Lys

En parallèle, il est prévu une réhabilitation ambitieuse du centre de services Schweitzer. Au-delà d'une requalification visant à améliorer la performance technique du bâtiment (isolation, suppression des ponts thermiques, dispositif anti-intrusion moins prégnant, vidéo-protection extérieur et intérieur, contrôle d'accès, reprise des étanchéités de toiture, renouvellement de certaines menuiseries), les travaux de réhabilitation porteront sur la réorganisation de la distribution des locaux, en vue d'améliorer la lisibilité de l'offre proposée par l'équipement et les conditions d'accueil des usagers :

- En individualisant l'accès aux fonctions principales : maison de la petite enfance sur la place haute arrière (prolongement du Mail M&M Pouvreau), médiathèque depuis la place du 8 mai 45, maintien de l'accès actuel pour « le pôle associatif » à créer
- En réaménageant tous les locaux recevant du public au rez-de-chaussée, notamment autour de l'espace du patio qu'il est prévu de couvrir. Les étages seront par ailleurs réaménagés en espace de travail

Une réflexion sera également menée sur la lecture depuis l'espace public (travail fin des façades en leur donnant leur vraie grandeur et importance). Consciente qu'au-delà des travaux sus mentionnés, une simplification au niveau de l'usage du bâtiment est nécessaire, la Ville souhaite

réorienter l'activité de cet équipement autour de la notion de « vivre ensemble ». A cette fin, le service habitat, l'action sociale et la Direction de la Tranquillité Publique et de la Politique de la Ville seront délocalisés dans d'autres bâtiments municipaux. L'espace libéré sera dédié à l'accueil des acteurs associatifs avec la mise à disposition de salles d'activités et d'espaces de bureaux modulables. Par ailleurs, des espaces de travail seront proposés aux services de la Ville et du CCAS en interaction avec la vie associative.

Enfin, une extension de l'équipement est prévue. L'objet de l'extension a été pensé autour du sport, avec en perspective la création d'une nouvelle offre, complémentaire de l'existante et répondant à une demande de plus en plus prégnante : les sports individuels. L'extension permettrait :

- De libérer du foncier en centre-ville pour sa recomposition dans le cadre du projet de redynamisation du centre ancien ;
- De regrouper la pratique de sports individuels (tennis de table, danse et sports de combat) ;
- De dégager du temps d'occupation sur les gymnases pour les sports collectifs ;
- De dynamiser le quartier en créant un équipement qui aura pour vocation de rayonner à l'échelle de toute la ville.



Source : ville de Dammarie-les-Lys

D'autres leviers à activer en vue d'inscrire les quartiers dans une dynamique de transformation pérenne

Objectifs / Ambitions	Définir une stratégie de diversification résidentielle à moyen-long terme
	170 logements privés ont été construits dans le cadre du PRU première génération. Il s'agit de poursuivre le mouvement amorcé en vue d'inscrire la Plaine du Lys dans une perspective de transformation durable : - Réaliser l'opération privée qui devrait voir le jour sur l'emprise centre commercial reconfiguré <i>Une vigilance à avoir quant aux produits proposés : un travail à mener avec l'opérateur en vue de définir des produits attractifs, tant du point de vue de la forme urbaine que des niveaux de prix proposés</i> Définir une « politique » de gestion d'attente des friches plan

Engager une réflexion sur le devenir des copropriétés privées Aquitaine et Bretagne, en s'appuyant sur la stratégie communautaire

Le Projet de Rénovation Urbaine a permis d'améliorer considérablement la qualité du parc de logements publics. A l'inverse, les résidences Aquitaine et Bretagne n'ont pas été intégrées au projet et génèrent aujourd'hui un sentiment de coupure, entre un patrimoine social réhabilité d'une part et un patrimoine privé caractérisé par la présence de doutes d'autre part. Cette configuration engendre par ailleurs des difficultés de gestion.

Le diagnostic du PLH pointe ainsi un besoin de résidentialisation des copropriétés. Il s'agira dans les années à venir de définir des modalités de négociation avec les copropriétaires et d'intervention en lien avec la stratégie définie à l'échelle intercommunale.

Poursuivre les interventions sur le parc locatif social situé aux abords de la Plaine du Lys

Près de 800 logements sociaux ont été démolis et environ 1 500 ont été réhabilités. L'impact est important tant sur la qualité du parc que sur la physionomie globale du quartier. Plusieurs patrimoines sont vieillissants et devront faire l'objet d'intervention dans les années à venir. Pour ce faire, la définition d'une stratégie partenariale d'intervention, fondée sur la mobilisation du droit commun (des bailleurs sociaux et collectivités territoriales), est nécessaire.

Deux secteurs sont concernés :

- Le quartier Jean de la Fontaine
- La résidence OPH ayant fait l'objet d'une résidentialisation mais sans réhabilitation

Pérenniser la gestion urbaine de proximité

Si le PRU a permis de clarifier la domanialité et d'améliorer de façon générale la gestion et le fonctionnement du quartier, deux problématiques persistent :

- Le stationnement : un travail d'harmonisation des politiques tarifaires des bailleurs sociaux est à mener
- Le traitement des ordures ménagères : la coordination entre les partenaires, la ville, les bailleurs sociaux et le collecteur, doit être renforcée

Pérenniser la gestion urbaine de proximité

Si le PRU a permis de clarifier la domanialité et d'améliorer de façon générale la gestion et le fonctionnement du quartier, deux problématiques persistent :

- Le stationnement : un travail d'harmonisation des politiques tarifaires des bailleurs sociaux est à mener
- Le traitement des ordures ménagères : la coordination entre les partenaires, la ville, les bailleurs sociaux et le collecteur, doit être renforcée

Des leviers
à mobiliser
pour faire
évoluer le
quartier

- Les moyens de droit commun de la collectivité
- La stratégie portée dans le cadre du PLH de réhabilitation du parc privé
- La reconfiguration du Centre commercial

Ville de
Melun

LES HAUTS-DE-MELUN :

Montaigu, l'Almont, les Mézereaux et le Plateau de Corbeil

Contexte et
enjeux

Les Hauts-de-Melun sont composés de 4 quartiers, l'Almont, les Mézereaux, Montaigu et le Plateau de Corbeil, qui concentrent plus de 60% de la population melunaise.

Ce secteur géographique est aujourd'hui au cœur d'une dynamique de transformation sans précédent initiée par le Projet de rénovation urbaine.

Malgré l'ampleur des interventions, les problématiques sociales et, dans une moindre mesure, urbaines perdurent.

Les Hauts-de-Melun sont confrontés à de multiples difficultés :

- Au premier rang, le déficit d'attractivité vis-à-vis de l'extérieur : si le PRU a contribué à améliorer le cadre de vie des habitants, les quartiers pâtiennent toujours d'une image négative.
- Malgré leurs atouts - proximité des infrastructures de transports, des pôles économiques, jeunesse de la population... - les Hauts-de-Melun ne bénéficient pas des dynamiques environnantes.
- Si les effets « physiques » du PRU sont réels et ont eu des effets importants sur la physionomie des quartiers, les ambitions en matière de mixité sociale ne sont pas atteintes.

Face à cet état de fait, la mobilisation partenariale doit perdurer et les effets du PRU prolongés. Cela conditionne la pérennisation des investissements du PRU 1 d'une part et l'inscription des quartiers dans les dynamiques territoriales. Plusieurs principes, s'inscrivant dans les ambitions portées à l'échelle communautaire, sont réaffirmés ci-dessous et constitueront les lignes directrices du projet de développement local des Hauts-de-Melun.

Objectifs /
Ambitions

Affirmer le potentiel multifonctionnel des Hauts-de-Melun

Une vocation économique à renforcer :

- Etudier l'opportunité d'implanter une antenne de la MEI sur les Hauts-de-Melun, en lien avec l'arrivée du TZEN.

Des implantations potentielles : l'écopôle Loïc Baron, l'espace Vivaldi.

Une stratégie à adapter en fonction des résultats de l'étude de faisabilité lancée dans le cadre de l'appel à projets « centre d'affaires des quartiers »

Développer l'offre d'équipements :

- Concrétiser le projet de maison de santé pluridisciplinaire

- Etudier la possibilité de programmer à moyen terme un équipement favorisant les liens sociaux et intergénérationnels
Une implantation le long du boulevard urbain qui permettrait de créer des liens entre les Hauts-de-Melun et l'éco-quartier
- Mener une réflexion sur la mutualisation des équipements, scolaires notamment, entre les différents quartiers des Hauts-de-Melun

Créer des liens, générer des flux entre les quartiers des Hauts-de-Melun, entre les Hauts-de-Melun et le reste de la ville

L'arrivée du TZEN constitue une formidable opportunité de désenclaver les Hauts-de-Melun, en particulier le secteur de Montaigu, et d'améliorer la mobilité des habitants. En lien avec ce projet :

- Repositionner la gare des Trois Horloges afin de renforcer son potentiel de centralité
- Requalifier et amplifier les espaces publics situés le long du tracé du TZEN

Le PRU a, par ailleurs, permis de clarifier la trame viaire des quartiers et de fluidifier les circulations. Des marges de progrès demeurent :

- Créer un axe transversal est-ouest permettant de connecter les 4 secteurs des Hauts-de-Melun
Un axe qui suivrait l'avenue Saint-Exupéry et rejoindrait le Parc de Spelthorne
- Conforter les liens avec le centre-ville de Melun, au-delà du T-ZEN

Poursuivre la diversification de l'offre résidentielle

Le PRU première génération a permis d'amorcer un mouvement d'évolution de la vocation résidentielle des Hauts-de-Melun qui reste à approfondir :

- Poursuivre la diversification, en particulier sur le Plateau de Corbeil et les Mézereaux où le mouvement est bien amorcé
Une vigilance à avoir quant au rythme de commercialisation des produits et au risque de concurrence entre les programmes (cf. éco-quartier)
- Définir une stratégie à moyen-long terme de mobilisation progressive des emprises foncières / friches
Des emprises foncières potentiellement nombreuses sur l'Almont (terrain du Conseil Départemental, emprise de l'ancien groupe scolaire...), le long du boulevard urbain (vocation mixte).
- Faire de la diversification résidentielle un levier de fluidification des parcours résidentiels des locataires du parc social
Une volonté de favoriser le développement d'une offre en accession sociale à la propriété (PSLA notamment) qui doit s'accompagner d'une identification des ménages du parc social en capacité financière de le faire
Un travail à mener sur la vente de logements locatifs sociaux.

Poursuivre l'amélioration du parc de logements, privé comme public

Le PRU a permis d'améliorer la qualité du parc de logement social. Néanmoins, **certains patrimoines présentent des besoins d'intervention importants** :

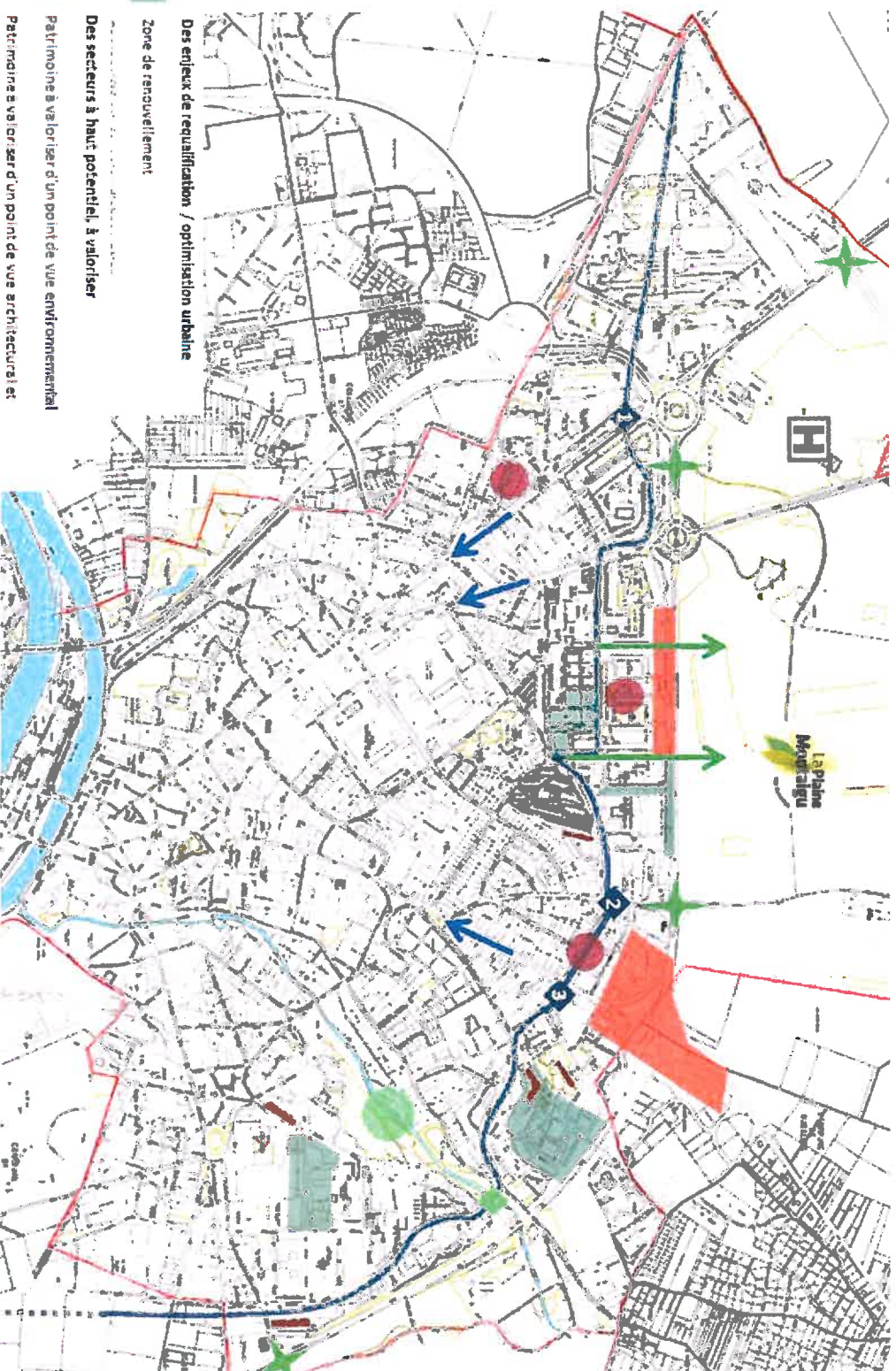
- Traiter en profondeur le secteur Lorient, condition d'une requalification de l'entrée de Montaigu
- Intégrer les tours I3F (la RUF) des Mézereaux dans une réflexion à moyen terme

	Le PRU n'a pas traité la problématique de l'habitat privé. Certaines copropriétés présentent un risque pour l'évolution des quartiers (contraste visuel, copropriétaires en difficulté). Une stratégie d'intervention est à définir, en lien avec la politique de la CAMVS en la matière : - Maintenir un niveau de vigilance sur les copropriétés fragiles, comme Estienne d'Orves sur l'Almont - Définir une stratégie d'intervention sur les copropriétés dégradées ou presque, comme la copropriété Horizons sur les Mézereaux
	Faire de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité un véritable levier de transformation des quartiers et des usages
	Certains mésusages perdurent, faisant de l'appropriation du cadre de vie rénové par les habitants des Hauts-de-Melun un véritable enjeu : - Renforcer et renouveler les actions de sensibilisation des habitants au cadre de vie, au respect de l'environnement tout en valorisant leur expertise d'usage <i>Des outils à mobiliser : organisation de balades urbaines, de diagnostics en marchant</i> - Co-construire les projets urbains avec les habitants en vue de garantir une bonne appropriation

Des leviers à mobiliser pour faire évoluer les Hauts-de-Melun	- Le PRU 2 dont le périmètre comprend les secteurs Schuman, Beauregard, Plateau de Corbeil et la résidence Plein Ciel - L'arrivée du pôle hospitalier - L'éco-quartier de la Plaine de Montaigu - L'arrivée du TZEN, la transformation de la route départementale en boulevard urbain et l'accueil d'une programmation multifonctionnelle sur ce boulevard
---	---

Grandes ambitions par secteur	Montaigu 1. Affirmer la vocation de centralité 2. S'assurer de la connexion du quartier à la Plaine, afin de développer les complémentarités 3. Poursuivre la requalification de l'habitat à travers le traitement en profondeur du secteur de Lorient	Mézereaux 1. Etudier les conditions d'une mutation du secteur est du quartier 2. Elaborer une stratégie d'intervention sur les tours I3F 3. Réguler le stationnement afin de redonner à l'espace public un véritable rôle
	L'Almont 1. Valoriser le parc du Spelthorne et au-delà la durabilité comme principe d'aménagement, un vecteur d'attractivité pour l'Almont et l'ensemble des Hauts-de-Melun 2. Cibler les poches de dysfonctionnement (social, fonctionnement) et définir des solutions adaptées 3. Définir à moyen terme une programmation de diversification résidentielle, s'inscrivant dans la	Plateau de Corbeil 1. Lancer le PRU 2 sur les secteurs Beauregard et Schuman. Le projet devra notamment permettre d'ouvrir le secteur Schuman qui souffre aujourd'hui d'un enclavement très important 2. Finaliser l'opération de reconversion du secteur « Tunc-Houdart »

	stratégie portée à l'échelle de Melun et de la CAMVS	
--	---	--



- Micro-secteur à fort potentiel, à terme : :
1. Commerces de proximité, développement économique, requalification du rond-point de l'Europe
 2. Réorganisation du carrefour, proximité éco-quartier, passage TGV
 3. Requalification entrée des Mézereaux

Pilier transversal

La maîtrise de la langue française

La mobilité et l'accessibilité

La mobilité et la maîtrise de la langue constituent des priorités pour les partenaires du Contrat de ville, car elles sont la condition à une intégration réelle des habitants des quartiers prioritaires. Cet engagement se traduit dans le Contrat de ville par la mobilisation de leviers spécifiques. Les deux fiches-projets suivantes en exposent les principales modalités opérationnelles et partenariales.

FICHE – PROJET : Création d'une plateforme de mobilité départementale

Le diagnostic mobilité mené à l'échelle du département fait état d'une principale difficulté dans le département eu égard aux freins identifiés à l'insertion des demandeurs d'emploi : celle de la mobilité. L'enjeu est également prégnant sur le territoire de la CAMVS, malgré l'existence d'un réseau de transport en commun dense. Face à cet état de fait, la Préfecture de Seine-et-Marne, en association avec les collectivités territoriales, s'engage et entend déployer une plateforme de mobilité. Cet outil, multiforme, doit permettre aux usagers en situation de précarité sociale d'**accéder à une solution de mobilité autonome et durable** adaptée à leurs besoins et attentes. Au regard des nombreuses difficultés identifiées dans le cadre de la mobilité, il conviendra de travailler avec les porteurs du projet à une approche globale et d'apporter des solutions traitant toutes les dimensions de la mobilité : géographique, psychologique, sociale, culturelle et professionnelle.

FICHE – PROJET : Développement de l'offre linguistique en vue de renforcer l'intégration sociale et professionnelle des habitants des quartiers prioritaires

La non maîtrise de la langue constitue une problématique prégnante au sein des territoires de la politique de la ville. Le soutien au développement de l'offre linguistique est donc une priorité unanimement reconnue par les partenaires du Contrat de ville. Un travail spécifique est d'ores et déjà engagé et sera développé. Dans cette perspective, la CAMVS mobilisera les fonds européens.

L'engagement des entreprises pour le territoire

L'implication des acteurs économiques est également essentielle à la réalisation des ambitions du Contrat de ville. Les engagements pris dans le cadre de la « Charte Entreprises et Quartiers » seront, à ce titre, des ressources pour les piliers cohésion sociale – en particulier pour le volet Education - et emploi, insertion et développement économique.

Le Ministère de la ville a souhaité impulser un partenariat privilégié avec les acteurs économiques engagés en faveur de l'insertion des jeunes issus des quartiers prioritaires au travers de l'élaboration des contrats de ville 2014-2020, **mais aussi d'une Charte nationale « Entreprises et Quartiers »** portant sur les domaines d'intervention suivants : éducation et orientation scolaire; emploi, insertion et formation; développement économique; services de proximité, accessibilité aux produits et services de l'entreprise; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité.

51 sociétés ont signé à ce jour au niveau national cette charte avec le ministre chargé de la Ville en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires.

Des conventions d'engagements propres à chaque groupe signataire déclinent la Charte en fonction de leurs caractéristiques et de leurs priorités d'intervention.

En sus, certaines entreprises non signataires de cette charte ont souhaité intégrer cette dynamique.

FICHE-PROJET :

CREATION D'UNE PLATEFORME DE MOBILITE DEPARTEMENTALE

Objectif : Lever les freins à l'emploi en améliorant la mobilité des habitants des quartiers

Principe d'action publique :

Permettre aux usagers en situation de précarité sociale d'accéder à une solution de mobilité autonome et durable adaptée à leurs besoins et à leurs attentes

Résultats attendus :

Sont présentés ici les attendus généraux de la plateforme de mobilité déployée à l'échelle départementale :

- Offrir un service unique, facilement accessible aux référents socioprofessionnels
- Couvrir des territoires à titre expérimental : le Val-Maubuée (Champs-sur-Marne, Noisiel, Torcy), Meaux, Coulommiers, Melun-Val-de-Seine et Sénart
- Proposer une réponse globale aux différentes problématiques de mobilité des publics en insertion
- Identifier les solutions mobilisables au titre du droit commun
- Coordonner le travail partenarial et la mise en réseau des acteurs
- Mutualiser les compétences et les moyens des deux associations qui porteront le projet : l'association Wimoov pour le nord du département et PIJE ADSEA pour le sud.

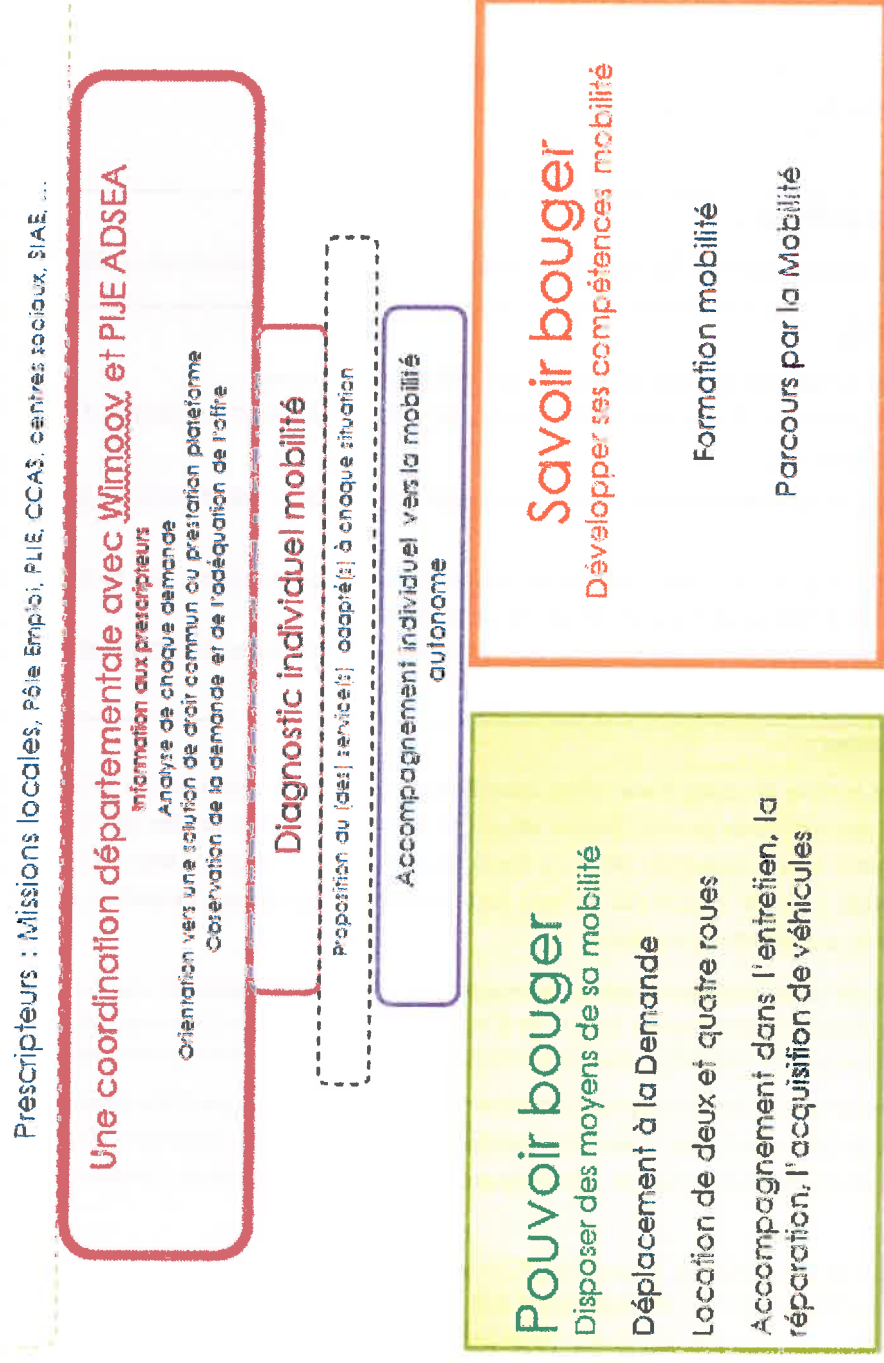
Contenu opérationnel :

L'offre d'actions envisageables est proposée par deux opérateurs associatifs que sont Wimoov et PIJE ADSEA. De manière transversale, ces deux opérateurs associatifs proposent les pistes d'actions suivantes :

- La mise en place d'agences locales de mobilité (ALM)
- La mise en place du réseau de prescripteurs
- La mise en place de fiches de liaisons
- Des bilans de compétences mobilités comme premier accompagnement des bénéficiaires
- La préconisation du parcours mobilité autour de différentes propositions :
 - o la formation à la conduite automobile : formation initiale au Permis B, perfectionnement à la conduite
 - o la création de garages solidaires pour une mise à disposition de véhicules à tarif solidaire, des réparations de véhicules tarif solidaire, etc.
 - o location de deux roues,
 - o la sensibilisation et l'information des aides à la mobilité (ex : le dispositif Transport solidaire du STIF),

○ des ateliers de prévention et sécurité routière : actions de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière, sensibilisation et formation à la conduite, ○ des ateliers de formation mobilité de la RATP.	
Conditions de mise en œuvre	
<u>Le(s) pilote(s) de l'action :</u> - Préfecture de Seine-et-Marne - A termes, mise en place d'une gouvernance locale	<u>Moyens engagés pour la mise en œuvre :</u> Commissariat général à l'investissement au titre de l'appel à projets « Programme d'investissement d'avenir », (PIA) Fonds européens (FAMI, FSE) STIF (dispositif transports solidaires notamment) CAMVS et villes
<u>Acteurs mobilisés :</u> - DIRECCTE, - Associations – porteurs du projet : PIJE ADSEA et Wimoov - Commissariat général à l'investissement - Pôle emploi - Mission Emploi-Insertion Melun et de Meaux, - CAMVS - Conseil départemental (Direction des solidarités et direction des Transports) - la Fondation Peugeot - STIF - SPEL	
<u>Indicateurs de suivi :</u> - A définir	<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> - Dès 2016 (à confirmer)

De la prescription à la solution individuelle de mobilité



FICHE-PROJET :

DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE LINGUISTIQUE EN VUE DE RENFORCER L'INTEGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Objectif : Renforcer les dispositifs en vue d'améliorer la maîtrise de la langue des publics scolarisés et plus largement des habitants des quartiers

Principe d'action publique :

La maîtrise de la langue, comme facteur voire condition d'inclusion sociale et professionnelle

Résultats attendus :

- Élargir et améliorer la prise en charge des élèves allophones
- Élargir la prise en charge des publics ayant des difficultés avec les savoirs de base (A.S.L. – F.L.E. illettrisme...)
- Améliorer la communication et le soutien aux familles pour permettre un parcours scolaire réussi
- Améliorer la prise en charge de l'acquisition de la langue française afin de lever les freins à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle
- Accéder à l'autonomie sociale et la connaissance des institutions et des valeurs républicaines

Contenu opérationnel :

L'action porte sur la mise en place d'une offre complémentaire à l'offre existante sur le territoire, avec des actions adaptées aux différents publics (public allophone élèves et familles, publics jeunes, publics adultes). Différents dispositifs seront mobilisés (Ateliers Socio Linguistiques - Français Langue Etrangère - Français Langue d'Intégration – Ouvrir l'Ecole aux Parents pour Réussir la Réussite des Elèves) et mis en place par le réseau d'opérateurs associatifs du territoire.

L'un des objectifs de cette plateforme est de permettre aux publics étrangers de mieux maîtriser les codes sociaux grâce au réseau de partenaires locaux et d'avoir accès à des formations linguistiques intensives ou semi intensives, favorisant l'intégration socioprofessionnelle et l'émancipation des femmes.

1 - Il s'agit en premier lieu de mettre en place des ateliers de FLE (Français Langue Etrangère) et de FLS (Français Langue Seconde) au sein des écoles et établissements. Destinés à un public allophone (élèves et familles) et animés par des professionnels qualifiés (formateurs CASNAV et enseignants certifiés FLE), ces ateliers permettent de :

- Renforcer et compléter les dispositifs Education Nationale existants (UPE2A, Classes pour l'inclusion sociale, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, Aide aux devoirs, Ecole ouverte ...)
- Accueillir les familles dans les écoles et établissements pour des formations et ateliers de langue liés au suivi de la scolarité de leurs enfants. La priorité sera donnée aux mères, les études montrant que plus elles sont familiarisées avec la langue et la culture françaises- même tardivement - plus grandes sont les chances de réussite éducative de leurs enfants.
- Assurer un suivi au plus près des familles et consolider le lien de celle-ci avec l'institution, permettre une meilleure compréhension et appréhension du système éducatif.

Les adultes relais veillent à l'inscription des familles concernées à ces formations et tiennent des permanences, avec un traducteur, dans les écoles/établissements pour les familles qui ont besoin de se familiariser avec les codes, règles de l'école et suivi des échéances du calendrier scolaire (la rentrée, les conseils de classe, les remises de livrets, les visites médicales...). Ils assurent également des visites à domicile (avec un traducteur) :

- lorsque la maîtrise de la langue nuit à la compréhension de documents liés à la scolarité de leurs enfants (carnets de liaison, bulletins scolaires, bourse nationale, fonds social, etc...)
- lorsqu'une famille en fait la demande. Dans ce cas, les adultes-relais jouent le rôle de médiateur auprès de l'institution scolaire

Plusieurs conditions sont à réunir pour garantir le succès de cette action :

- La pérennisation et le redéploiement des missions **des adultes relais** sur le territoire de l'agglomération pour assurer une prise en charge réelle de ce public de plus en plus nombreux
- La mobilisation du Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés (CASNAV).
- Etudier les possibilités de développement de la certification Voltaire.

2- Les partenariats avec des associations de type Alliance française, l'Ecole de la Deuxième Chance, ou les Chambres Consulaires, et l'Université Panthéon Assas sont à développer / renforcer afin de mettre en place des sessions de formation qualifiantes (comme notamment le DELF tous publics, DELF pro et Delf Junior...) et ainsi compléter l'offre existante sur le territoire. Cette offre s'adressera à tous les publics, tous niveaux de maîtrise, public allophone ou non.

3- Les Ateliers Socio Linguistiques existants sur les quartiers et proposés par les Centres Sociaux municipaux sont à pérenniser et à articuler avec cette nouvelle offre, à travers la création de passerelles entre tous les dispositifs.

Il s'agit in fine de poursuivre le développement d'une approche transversale pour créer des synergies entre l'ensemble des acteurs concernés et le développement de liens entre les différents publics concernés (politique linguistique, politique d'éducation, politique d'accueil et d'intégration, politique de l'emploi-formation, politique de lutte contre l'illettrisme). **Cette ambition pourra, à terme, se concrétiser par la création d'une plateforme linguistique à l'échelle de l'agglomération.**

La politique publique de formation linguistique est, en effet, à la croisée de plusieurs politiques publiques qui, si elles interagissent entre elles, se développent de façon distincte et parallèle. Les acteurs sont à la recherche de modes d'intervention adaptés pour décliner, de manière opérationnelle, cette transversalité. **La formation, la sensibilisation et le partage de compétences entre acteurs relevant de différents champs d'intervention sont essentiels.**

Conditions de mise en œuvre

Le(s) pilote(s) de l'action :

- CAMVS

Moyens engagés pour la mise en œuvre :

- Etat
- Fonds européens (FAMI, FSE)
- Région Ile-de-France
- CAMVS et villes
- Education Nationale (mise à disposition des formateurs du CASNAV notamment)
- Plateforme linguistique et son réseau d'acteurs associatifs, institutionnel et organismes de formation

Acteurs mobilisés :

- Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANCLI)
- Education Nationale (établissements scolaires, CASNAV...)
- Pôle Emploi
- DDCS
- Chambres consulaires
- Villes
- CAMVS

- Associations (cf. supra) - Organismes de formation (INFREP - GRETA ..)	
<u>Indicateurs de suivi :</u> - Nombre de familles (enfants et parents) ayant bénéficié de l'action / an - Part des mères de famille parmi les parents accueillis dans le cadre des formations et ateliers de langue organisés au sein des établissements scolaires / an - Nombre de jeunes adultes (18-25 ans) en parcours d'insertion et ou rupture scolaire ayant obtenu son delf, - Nombre d'adultes de plus de 26 ans ayant obtenu son delf, - Nombre de sessions supplémentaires organisées sur le territoire de la CAMVS - Nombre de bénéficiaires (grand public) d'ateliers d'apprentissage du français FLE – Lecture écriture Illettrisme - Acquisition de l'autonomie sociale	<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> A partir de 2016

III/ Les conventions d'application du contrat de ville

Le présent Contrat de Ville fixe les orientations stratégiques et opérationnelles pour les 6 années à venir, pour les trois communes comprenant des quartiers prioritaires. La mise en place de l'ensemble de la stratégie du Contrat repose sur différents leviers, dont certains seront appelés à être engagés dans les mois ou années à venir.

La CAMVS, en association avec ses partenaires, se laisse ainsi la possibilité d'affiner certaines dispositions cadres du Contrat.

A) La convention intercommunale de mixité sociale

En lien direct avec les principes de la loi du 21 février 2014, la CAMVS et ses partenaires entendent porter, dans la continuité du Contrat de Ville et en articulation avec le Programme Local de l'Habitat, des objectifs en matière de mixité sociale et de d'équilibres sociaux des territoires infra-communautaires en agissant sur les attributions de logements locatifs sociaux.

Cette démarche s'inscrira dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, qui réunira l'ensemble des parties-prenantes concernées (représentants de l'ensemble des réservataires). L'installation de cette instance marquera le lancement de ces travaux.

B) Les chartes d'engagement réciproques entre l'Etat, la CAMVS, et les bailleurs sociaux

La signature du Contrat de Ville par l'ensemble des bailleurs disposant d'un patrimoine situé sur les quartiers Politique de la Ville témoigne de leur engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie à l'échelle des quartiers et de la qualité du service rendu aux locataires de leur parc.

Afin de définir précisément les actions engagées par chaque bailleur sur les territoires concernés et justifier l'emploi des moyens liés à l'abattement de TFPB, les bailleurs partenaires définiront sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du Contrat, des plans d'actions et chartes partagées avec l'Etat, la CAMVS et les communes. Ces stratégies opérationnelles devront s'inscrire dans le cadre commun qui sera défini à l'échelle communautaire en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Ces plans relayeront, notamment, les orientations fixées dans la charte signée le 29 avril dernier par l'USH et l'Etat : le renforcement de la présence du personnel de proximité, la formation et le soutien des personnel de proximité, le sur-entretien, la gestion des déchets, encombrants et épaves, la tranquillité résidentielle, la concertation et la sensibilisation des locataires, l'animation, le lien social et le vivre ensemble, les petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

C) Le Pacte de solidarité financière et fiscale

Un des attendus liés à la mise en place du Contrat de Ville au niveau de la CAMVS est la définition, à terme, d'une démarche de solidarité fiscale et financière et de péréquation tenant compte des enjeux

de compensation, de mutualisation et de transfert, de déploiement des fonds de concours et fonds de péréquation.

Cette démarche visant à l'élaboration d'un Pacte de solidarité financière et fiscale sera ainsi amenée à être engagée durant la première année de mise en œuvre du Contrat.

IV / LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Engagements du Conseil Régional d'Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Engagements du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Le Conseil Départemental a délibéré et approuvé à l'unanimité le vendredi 13 février 2015, le principe de l'implication du Département dans les Contrats de Ville sur ses champs de compétence de droit commun. Dans ce cadre, l'Assemblée a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les Contrats de Ville.

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales.

A ce titre, le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS), faisant état de

l'ensemble des dispositifs légaux et volontaires mis en place par ses soins et en vigueur à ce jour, en matière d'aide et d'action sociale. Ce document a été approuvé en séance du Conseil général le 13 février 2015.

Le RDAS constitue un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Il est aussi et surtout un guide pratique pour les citoyens seine-et-marnais, qui peuvent ainsi connaître et faire valoir leurs droits.

Au titre de ses compétences sociales mais, également, de la politique qu'il mène en direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture et des sports, le Département a toute légitimité à être pleinement impliqué au sein des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Enfin, le Département peut contribuer aux investissements dans les sites politiques de la ville de façon significative.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative...). Plusieurs centaines de professionnels des M.D.S. sont présents au quotidien sur les sites dits « politique de la ville » pour écouter et accompagner les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, cette participation à la nouvelle politique de la ville, permet de préciser et de mettre en valeur l'implication du Département au titre de ses politiques de droit commun dans chacun des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité se doter d'un document fondateur, cadre de référence transversal de ses acteurs et politiques de solidarité. Il s'agit de soutenir une base commune de valeurs et de définir les principes structurants de l'action sociale et médico-sociale, que cela soit en interne, pour les services et professionnels, ou en externe en direction des partenaires et opérateurs. Le projet départemental des solidarités porte ainsi 4 axes stratégiques qui se complètent et se renforcent :

- Investir dans le développement humain.
- Respecter et promouvoir la citoyenneté de tous.
- Agir pour la cohésion sociale
- Soutenir, impulser la synergie des acteurs et favoriser leur maillage territorial.

Les directeurs des Maisons départementales des solidarités sont les interlocuteurs privilégiés des territoires pour toutes les sollicitations s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville, mettant ainsi en œuvre les 4 axes stratégiques rappelés ci-dessus en direction des seine-et-marnais parmi les plus prioritaires.

Engagements de Pôle emploi

Pôle emploi s'engage à :

- Mettre en œuvre son offre de service de droit commun : accompagnements guidés, suivis et intensifs dont l'accompagnement intensif jeunes et l'accompagnement global (en cours de négociation avec le Conseil Départemental), offre de service orientation dont le conseil en évolution professionnelle (CEP), mise en place de conseillers dédiés à l'entreprise pour valoriser auprès des entreprises les profils des demandeurs d'emploi notamment ceux issus des quartiers en politique de la ville.
- Mobiliser les mesures gouvernementales : contrats aidés notamment le CIE starter qui cible les publics issus des QPV, dispositif d'accès à l'alternance au profit de ceux qui en ont le plus besoin.
- Mobiliser son offre d'aide à la mobilité, au développement des compétences et à la formation: aides à la VAE, actions individuelles de formation, action de formation préalable à l'emploi (AFPR) et préparation à l'emploi collective ou individuelle.
- Participer à la lutte contre les discriminations en promouvant des pratiques de recrutement différentes dont la méthode de recrutement par simulation ou le Web dating
- Développer son offre de services aux porteurs de projets dans les quartiers et notamment auprès des femmes.
- Promouvoir l'accès aux services digitaux auprès des demandeurs d'emploi des QPV : plus particulièrement favoriser l'accès au service dématérialisé 100% Web et informer sur l'accès aux Mooc's (cours en ligne) et emploi store (plateforme de l'emploi).

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration
- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne »

Les engagements de la Caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne

Les objectifs de la branche famille et donc de la Caf de Seine-et-Marne, en lien avec la politique de la ville se déclinent en 6 axes majeurs, qui rejoignent pour une large part les orientations des contrats de ville qui s'appliquent aux territoires de Dammarie-les-Lys, Melun et Le Mée-sur-Seine.

1/ la réduction des inégalités territoriales et sociale en matière d'offre d'accueil du jeune enfant par la prospection de nouvelles places d'accueil,

2/ le développement d'une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès pour les parents aux dispositifs, aux services et actions de soutien à la parentalité. L'investissement de la Caf sur cette thématique se matérialise par :

- le déploiement de parcours attentionnés liés à une séparation, un deuil, l'arrivée d'un enfant ou d'un enfant porteur de handicap ou de maladie,

- des aides financières individuelles,
- le soutien aux dispositifs parentalité (Clas*, Laep*, Réaap*...), des actions autour de la fonction parentale, la séparation face à une situation de mode de garde et l'entrée à l'école.

3/ la structuration d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et des territoires, en lien avec la réforme des rythmes éducatifs.

4/ l'aide au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents avec la mise en place de réunions d'information collective et des permanences sur le territoire.

5/ le soutien au secteur de l'animation de la vie sociale par l'accompagnement des centres sociaux du territoire.

6/ l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables, notamment à travers une action d'insertion en direction d'un public bénéficiaire de minima sociaux.

Enfin, un appel à projet « Réduction de la fracture numérique » a été lancée en 2014/2015 et reconduit pour la période 2015/2016. Il consiste à financer au titre de l'investissement et du fonctionnement des structures, et de leur apporter la formation nécessaire pour accompagner leurs publics dans leurs démarches administratives. Cette action vise à aider ces publics à acquérir une meilleure connaissance, compréhension et utilisation de l'outil informatique et de l'accès Internet afin de rendre plus accessible les sites de la Caf : caf.fr, mon-enfant.fr, vies-de-famille. L'objectif est de les rendre autonomes dans l'accès aux informations et l'accès à leur dossier allocataire.

Laep* = Lieu d'accueil enfant parent

Réaap* = Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

Clas* = Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Engagements de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la communauté d'agglomération Meilun Val de Seine.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts

privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées. Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Contributions du dispositif de projet territorial de l'AORIF au Contrat de ville de Melun Val de Seine

Fortement pourvus de logements sociaux, les quartiers de la politique de la ville (QPV) de Melun Val de Seine représentent un véritable enjeu pour les organismes Hlm locaux. La plupart de ces quartiers ont pu bénéficier de programmes de rénovation urbaine (PRU) qui ont donné des résultats très encourageants. Les transformations physiques ont permis d'offrir aux habitants des logements requalifiés dans des quartiers réhabilités mais souffrant encore d'enclavements. La transformation des quartiers est un processus lent qui nécessite des politiques publiques inscrites dans la durée. Aussi, il est nécessaire de persister dans l'intégration de ces quartiers qui restent encore un peu à part, à l'agglomération. D'autant que les PRU ont aussi donné vie à de nouvelles coopérations et des initiatives et démarches partenariales visant l'amélioration du cadre de vie des habitants qu'il est nécessaire de pérenniser à travers le futur contrat de ville. Les PRU n'ont toutefois pas permis de traiter la totalité des problématiques et d'atteindre les objectifs visés notamment en matière de mixité sociale et de tranquillité résidentielle.

Au regard de ces constats, le futur contrat de ville de Melun Val de Seine doit permettre de poursuivre l'amélioration de l'image, de l'attractivité et des conditions de vie des habitants de ces quartiers. Et pour ce faire, les organismes Hlm locaux préconisent des actions visant :

- L'équilibre social des quartiers.
- La gestion urbaine de proximité.

- La tranquillité résidentielle et la sécurité.
- L'insertion par l'activité économique.
- Les projets urbains.

Pour les organismes Hlm locaux, le futur contrat de ville doit également poursuivre le désenclavement de ces quartiers à travers un renforcement de la politique des transports en commun (augmentation des fréquences de bus, création de lignes supplémentaires...) qui offrira de meilleures dessertes et rendra donc ces territoires plus attractifs.

L'équilibre social des quartiers

La crise économique actuelle se traduit par une fragilisation croissante des demandeurs et des occupants du parc social. De plus, les mouvements liés aux relogements réalisés dans le cadre des PRU n'ont pas généré de renouvellement social interne important dans les quartiers. Aussi, à Melun Val de Seine, le risque de spécialiser le parc social des quartiers de la politique de la ville dans l'accueil des publics les plus fragiles est prégnant.

Conformément aux dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il conviendra d'élaborer dans le cadre du futur contrat de ville, une convention intercommunale fixant des objectifs de mixité sociale et d'équilibre social entre les territoires.

Pour les organismes Hlm locaux, cette convention devra être construite, de manière partenariale, en lien avec la définition d'une politique d'équilibre social à l'échelle de la CAMVS. Elle devra :

- o Impliquer l'ensemble des réservataires et encourager la mutualisation des contingents.
- o Identifier les critères à retenir localement pour définir la mixité sociale.
- o Déterminer des orientations en matière de désignation des candidats et dans ce cadre, favoriser la mobilité des locataires au sein du territoire.
- o Développer des mesures d'accompagnement social adaptées à la situation des ménages.

La Gestion Urbaine de Proximité

Conformément à leur engagement professionnel, les organismes Hlm de Melun Val de Seine développent des démarches d'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires. Ils se sont aussi mobilisés, aux côtés de leurs partenaires, dans les nouveaux modes de gestion générés par les programmes de rénovation urbaine du territoire.

Pour autant, les problématiques de propreté, de gestion des ordures ménagères et d'enlèvement des encombrants notamment, perdurent sur le territoire. La collecte des déchets sous forme de bacs, le stockage massif d'encombrants résultant d'une collecte sous-dimensionnée et les dépôts sauvages présentent des risques importants de sécurité, d'hygiène et de vandalisme. De plus, ils nuisent fortement à l'image des quartiers voire de l'agglomération.

Pour assurer la pérennité des investissements des PRU et poursuivre leur objectif d'améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants, le contrat de ville de Melun Val de Seine doit être l'occasion de :

- Mettre en place une démarche partenariale de gestion urbaine de proximité à l'échelle de la CAMVS dont le suivi et l'ajustement du plan d'actions pourrait être assurés par une interface web.
- Homogénéiser les process à l'échelle de la CAMVS pour une cohérence d'ensemble dans le service rendu aux habitants. Dans ce cadre, il conviendra de :
 - Poursuivre et accompagner la mise en place de la collecte enterrée sur l'ensemble de l'agglomération et d'encourager la signature d'accords collectifs visant à compléter les listes des charges locatives récupérables.
 - Améliorer et optimiser l'enlèvement des encombrants en développant une action mutualisée, déclinée territorialement en fonction des besoins de chaque QPV et en développant une communication à l'attention des habitants sur les règles de fonctionnement des points d'apports volontaires.
 - Signer une charte partenariale de propreté définissant les modalités d'amélioration de la propreté sur la CAMVS, déclinée selon les spécificités des QPV et développer une communication à l'attention des habitants sur les questions de propreté.
- Mettre en place un pilotage fort et structuré de la démarche.
- Renforcer la coopération entre les acteurs pour une plus grande réactivité sur le terrain.
- Poursuivre la mise en cohérence entre la propriété, l'usage et la gestion des espaces.

↳ Résidences particulièrement concernées :

- A Melun : 27-29 Allée St-Exupéry, 17 rue J. Moulin, Rue Albert Gorge
- Au Mée-sur-Seine : Résidence Montdauphin, Résidences du Circé, Résidence Romain Rolland, Résidence Marie Curie, 35-61-89 rue A. France
- A Dammarie : Résidence Savoie
- A Vaux le Pénil : 315 rue de Seine

La tranquillité résidentielle et la sécurité

Quoique circonscrits et beaucoup moins prégnants qu'ailleurs en Ile-de-France, quelques secteurs de Melun Val de Seine sont touchés par des phénomènes de délinquance. Parmi eux, des secteurs de logements sociaux qui sont impactés par des problématiques d'incivilités et de petite délinquance. Ces problématiques qui constituent des atteintes aux personnes et aux biens dégradent fortement l'image du parc dans son ensemble, alimentent un sentiment d'insécurité chez les locataires et les personnels de proximité, altèrent la qualité de vie quotidienne des résidents et les conditions de travail du personnel de proximité.

Quelques sites de l'agglomération sont aussi touchés par des problèmes de trafics de stupéfiants qui induisent des conflits autour de la maîtrise du fonctionnement du territoire. Des trafics ont lieu au sein de quelques quartiers de la politique de la ville et de quelques résidences du parc social. Les habitants et notamment les locataires ne disposent plus de la liberté fondamentale de circuler dans leur quartier et les organismes peinent à y maintenir une présence de proximité pourtant essentielle au lien social et au bien vivre ensemble.

Les organismes Hlm sont aussi confrontés à des troubles de voisinage qui sont parfois liées à des problématiques de santé mentale qu'ils ne peuvent traiter seuls. Le futur contrat de ville doit être l'occasion de mettre en place des partenariats sur cette thématique.

Aussi, pour les organismes Hlm, le futur contrat de ville de Melun Val de Seine doit conduire des actions visant la tranquillité résidentielle et la sécurité des habitants des QPV. Ils proposent de :

- o Renforcer le partenariat avec les acteurs de la prévention de la délinquance mais aussi avec les professionnels de la santé mentale, identifier et clarifier le rôle de chacun.
- o Clarifier et si possible, simplifier les procédures et en particulier les modalités du dépôt de plainte, de rupture de bail pour trouble de jouissance
- o Traiter prioritairement les problématiques d'occupation des parties communes, mettre en place un GLTD « tournant » et poursuivre la sécurisation des programmes sociaux.
- o Affiner les outils d'observation autour d'une mise en place concertée et contractualisée d'un futur observatoire de la délinquance de l'agglomération.
- o Développer une communication à l'attention des habitants sur les procédures et dispositifs de médiation relatifs aux troubles de voisinage.

↳ Résidences particulièrement concernées :

- A Melun : 27-29 Allée St-Exupéry, 17/19 rue J. Moulin,
- Au Mée-sur-Seine : Résidence Montdauphin, Résidences du Circé, Résidence des Peintres, 35-61-89 rue A. France
- A Dammarie : Résidence Provence

L'insertion par l'activité économique et le développement économique

Face au fort taux de chômage (14,8% pour les ZUS franciliennes et 19,2% pour les ZUS les plus en difficultés) touchant les habitants des territoires de la politique de la ville, les organismes Hlm souhaitent poursuivre leurs actions dans le secteur de l'emploi. Ils partagent la volonté du gouvernement, qui a fait du développement économique un axe majeur.

Les organismes Hlm de Melun Val de Seine souhaitent donc continuer à s'investir dans l'insertion professionnelle et proposent dans le cadre du prochain contrat de ville de :

- o Poursuivre l'inscription de clauses d'insertion dans les marchés.
- o Encourager le déploiement de services publics dans les QPV pour accompagner

les demandeurs d'emplois.

- o Soutenir l'entrepreneuriat local et favoriser l'implantation d'activités et de commerces de proximité.

Les projets urbains

Les trois programmes de rénovation urbaine ont été des dispositifs exceptionnels pour les quartiers concernés de Melun Val de Seine. Bien qu'encore inachevées, les transformations physiques, l'amélioration des conditions de vie, sont des signes encourageants. Cependant, à l'heure du bilan, des quartiers et résidences n'ont pu être traités.

La prochaine génération de projets de renouvellement urbain de Melun Val de Seine devra permettre de dépasser les limites du PNRU et plus précisément de :

- o Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques.
- o Mettre en cohérence les politiques de l'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers hlm.
- o Promouvoir l'intensification et la densification.
- o Intervenir dans les quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation).

Contribution des organismes Hlm au contrat de ville de Melun Val de Seine 2015 – 2020

Thèmes	Objectifs	Actions
Equilibre social	Elaborer de manière partenariale la convention intercommunale de mixité sociale, en lien avec la définition d'une politique d'équilibre social à l'échelle de la CAMVS	○ Impliquer l'ensemble des réservataires : ● Renforcer la concertation entre l'ensemble des réservataires ● Développer la mutualisation des contingents ○ Objectiver les dynamiques et les effets réels des phénomènes de ségrégation ○ Identifier les critères à retenir localement pour définir la mixité sociale ○ Déterminer des orientations partagées en matière de désignation des candidats, les modalités de mise en œuvre de ces orientations et les décliner aux différentes échelles du territoire ○ Augmenter le nombre de mesures et de baux glissants pour les ménages accueillis dans les QPV de Melun Val de Seine ○ Adapter les mesures d'accompagnement social en fonction des situations des ménages ○ Soutenir financièrement les associations pratiquant les baux glissants en direction des ménages accueillis dans les QPV de Melun Val de Seine ○ Procéder à un diagnostic initial des QPV pour cibler et circonscrire les problématiques
	Développer les mesures d'accompagnement	○ Etablir un plan d'actions opérationnel et de proximité qui identifiera les objectifs, définira et chiffrera les actions visant l'amélioration de la qualité de service et déterminera les outils de mesure. ○ Assurer le suivi ou l'ajustement de ce plan d'actions en structurant un dispositif partenarial de veille partagé entre les acteurs. ● Organiser des diagnostics en marchant. ● Créer une interface dédiée aux professionnels de la GUP pour favoriser les échanges, la mise en commun des informations et le suivi des actions en continu, faciliter la réactivité de chacun des maîtres d'ouvrage en charge du cadre de vie.
Gestion urbaine de proximité	Mettre en place une démarche partenariale de gestion urbaine de proximité à l'échelle de la CAMVS	

		○ Définir et piloter des procédures et objectifs communs sur tout le territoire de l'agglomération de manière à ne pas générer de différenciation entre les QPV et le reste du territoire ○ Décliner les procédures et objectifs dans les QPV et adapter les interventions aux spécificités de chaque quartier. ○ Poursuivre et accompagner la mise en place de la collecte enterrée sur l'ensemble de l'agglomération de Melun Val de Seine. ● Homogénéiser le mode de collecte sur l'ensemble du territoire. ● Soutenir et encourager la signature d'accords collectifs visant à compléter les listes des charges locatives dans le domaine du développement durable. ○ Améliorer et optimiser l'enlèvement des encombrants : ● Développer une action mutualisée visant à améliorer l'enlèvement et la gestion des encombrants sur la CAMVS. ● Prévoir une déclinaison et une adaptation territoriale de cette action en fonction des problématiques des sites. ● Développer une communication à l'attention des habitants sur l'enlèvement des encombrants. ○ Faire progresser la qualité de service rendu aux habitants en matière de propreté par la signature d'une charte ● Définir les modalités d'amélioration de la propreté. ● Territorialiser les modalités d'amélioration de la propreté. ● Développer une communication à l'attention des habitants sur la propreté. ○ Formaliser l'ensemble des process et des engagements en termes d'action, de pilotage, d'animation dans une convention intercommunale définissant le rôle et les objectifs de chaque acteur et de chaque instance. ○ Identifier et mandater clairement un coordinateur et animateur de la démarche. ○ Clarifier et partager entre les différents acteurs, leurs responsabilités respectives sur le terrain pour la mise en œuvre du plan d'actions. ○ Poursuivre la clarification foncière et la signature de protocoles fonciers permettant la mise en cohérence de l'usage avec la propriété des espaces sans fonction, morcelés ou incohérents pour in fine, en améliorer la gestion.
Homogénéiser les process à l'échelle de la CAMVS pour une cohérence d'ensemble dans le service rendu aux habitants	Mettre en place un pilotage fort et structuré de la démarche	
	Renforcer la coopération entre les acteurs pour une plus grande réactivité sur le terrain	
	Poursuivre la mise en cohérence entre la propriété, l'usage et la gestion des espaces	

Thèmes	Objectifs	Actions
Sécurité et tranquillité résidentielle	Renforcer le partenariat avec les acteurs locaux	○ Identifier et clarifier le rôle des acteurs de la prévention de la délinquance de Melun Val de Seine et disposer de leurs coordonnées. ○ Développer des actions en direction de la Santé Mentale : ● Encourager le partenariat avec les professionnels du secteur sanitaire et associer les bailleurs locaux aux démarches visant à traiter des situations problématiques de personnes présentant des troubles et vivant dans le parc social. ● Disposer des coordonnées utiles et locales pour signaler et engager un suivi de personnes présentant des troubles. ○ Prévoir une déclinaison sur Melun Val de Seine des fiches pratiques de la stratégie nationale de la prévention de la délinquance.
	Clarifier et simplifier les procédures	○ Simplifier les modalités de dépôt de plainte : ● En cas d'agression du personnel, définir des procédures simplifiées et sécurisées permettant d'éviter les temps d'attente et d'assurer une certaine discrétion. ● En cas d'actes de vandalisme et de dégradation, encourager la mise place d'une « lettre plainte » ○ Faciliter la rupture de bail en procédure civile pour « trouble de jouissance » : en cas de trafic de stupéfiants par un locataire identifié, faciliter l'obtention de la copie du jugement indiquant précisément le nom du locataire et le lieu du trafic, afin de pouvoir engager la procédure civile de rupture du bail. ○ Développer une communication à l'attention des habitants sur les procédures et dispositifs de médiation visant à traiter les troubles de voisinage. ○ Traiter les occupations des parties communes : élaborer une fiche exhaustive du phénomène, son importance, sa localisation, son évolution et le partager avec les services de police pour cibler au mieux les objectifs et la priorisation des actions.
	Prioriser les actions sur les problématiques nuisant au bien vivre ensemble des habitants	○ Encourager la mise en place d'un GLTD « tournant » en fonction des dysfonctionnements identifiés et points sensibles au sein des QPV de Melun Val de Seine ○ Améliorer la sécurisation des programmes sociaux et engager toutes actions qui pourraient limiter l'accès illégal aux programmes sociaux : ● Contribuer à l'adaptation des platines,

		- Favoriser l'installation de bornes de rechargement de pass au sein des commissariats, - Appui aux mises en sécurité des programmes sociaux collectifs des QPV de Melun Val de Seine.
	Affiner les outils d'observation	○ Renforcer les capacités d'observation des phénomènes d'incivilités et de délinquance sur la CAMVS : - Assurer un traitement et une exploitation des données recueillies dans le cadre du futur observatoire intercommunal de la sécurité et ne pas limiter cet outil à une analyse purement statistique de l'évolution de la délinquance. - Elaborer et signer une convention partenariale dans le cadre de la mise en place du futur observatoire intercommunal de la sécurité précisant les engagements de chaque partenaire au niveau des modalités de remontées d'information (y compris des suites données à un signalement), de la participation et du partage des informations et des actions à mettre en place à court, moyen et long termes pour donner suite aux dysfonctionnements identifiés.
L'insertion par l'activité économique et le développement économique	Contribuer au développement économique	○ Poursuivre l'inscription de clauses sociales dans les marchés et encourager les coopérations avec les structures d'insertion par l'activité économique ○ Encourager le déploiement de services publics de l'emploi et encourager la mobilité professionnelle ○ Soutenir l'entrepreneuriat local, favoriser l'implantation d'activités et de commerces de proximité par la mise à disposition de locaux à prix abordable ○ Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques
Projets urbains	Poursuivre l'intégration urbaine des quartiers	○ Mettre en cohérence les politiques de l'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers him ○ Promouvoir l'intensification et la densification ○ Intervenir dans les quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation)

V/ Annexes

Les quartiers vécus de la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine

Les listes d'équipements ci-dessous permettent de cibler, sans les définir précisément, les quartiers vécus des villes de Melun, Dammarie-les-Lys et du Mée-sur-Seine.

Une grille d'examen de l'éligibilité des projets d'action ou d'investissement pourra également être élaborée pour décliner ce principe de quartier vécu de manière plus opérationnelle.

Les équipements pouvant être intégrés au « quartier vécu » pour la Ville de Melun

Quartier concerné	Équipements et infrastructures relevant du quartier vécu
le Plateau de Corbeil – secteur Montaigu	Conservatoire des Deux Muses
	Deux groupes scolaires Montaigu et Capucins
	Collège les capucins
	Lycée Léonard de Vinci
	Gymnase Johannes Raymond
	Pôle de service
	Centre de Loisirs
	Maison des associations
	Foyer Yvonne De Gaulle
les Mézereaux	Groupe scolaire des Mézereaux
	Centre social et espace jeune
l'Almont	Gymnase Lespiat
	Collège Pierre Brossolette
Infrastructures et équipements situés en dehors des Hauts de Melun menant néanmoins des projets bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires	La médiathèque de l'Astrolabe
	Le musée de Melun
	L'Escale
	Le parc des sports sur Melun Sud
	Le parc de Spelthorne

Les équipements pouvant être intégrés au « quartier vécu » pour la Ville du Mée-sur-Seine

Types d'équipements et infrastructures		Detail des équipements concernés	
Etablissements scolaires publics	Second degré : Lycée George Sand Collège Elsa Triolet Collège Jean de La Fontaine	Premier degré : Ecole maternelle Jacques Prévert Ecole maternelle Racine Ecole maternelle Molière Ecole maternelle Giono Ecole maternelle Fenez Ecole maternelle Abeille Ecole maternelle Camus Ecole maternelle Plein Ciel	Ecole élémentaire Racine Ecole élémentaire Molière Ecole élémentaire Giono Ecole élémentaire Fenez Ecole élémentaire Camus Ecole élémentaire Plein Ciel
Equipements et infrastructures Municipaux	Hôtel de Ville, Maison du commerce et du citoyen, Maison Fenez Equipements petite enfance, enfance, jeunesse : Maison de la Petite Enfance, Crèche Nougatine, Accueils de Loisirs Fenez et Perrault	Equipements sportifs : Gymnase Rousselle, Gymnase Camus, Gymnase Caulaincourt, Dojo, Stade de Pozoblanco, Stade Coubertin, 3 City-stades (Marchais Marais, rue de la Noue, et Pozoblanco), site de tennis de Fête Le Mur	Parcs : 3 Parcs Publics (Pozoblanco, Meckenheim, et Chapu), Parc intercommunal de Breuil Squares / aires de jeux : Square les Jardies, 3 squares sur le parc Meckenheim, Square dit Nobel, 2 Squares rue de la Noue, Square du Bois Guyot, Square de la 2ème DB, Square Fenez, Square Pozobianco, Square Giono, Square La Ferme, Square Les Régals.
Zones d'activité et Centres Commerciaux	Centre Commercial de la Croix Blanche Centre Commercial des Régals Commerces de l'Avenue de la Libération ZAC des Uzelles ZAC Colbert		
Autres lieux de vie et équipements	Gare SNCF Antenne de la Sécurité Sociale Locaux mis à disposition de l'APAM		

Les équipements pouvant être intégrés au « quartier vécu » pour la Ville de Dammarie-les-Lys

Types d'équipements et infrastructures		Equipements et infrastructures relevant du quartier vécu	
Equipements scolaires	Collège Georges Politzer		
	Collège Robert Doisneau		
	Lycée Joliot Curie		
	Groupe scolaire Henri Wallon (une école élémentaire et deux écoles maternelles)		
	Groupe scolaire Maurice de Seynes (deux écoles maternelles et une école élémentaire)		
	Groupe scolaire René Coty (une école élémentaire et une école maternelle)		
	Groupe scolaire Paul Doumer (deux écoles maternelles et une école élémentaire)		
Infrastructures et équipements	Equipements et services publics : Espace jeunes CMP Antonio Vivaldi Commissariat de Police Centre médico-social/PMI Marcel Pouvreau	Equipements sportifs : Stade Pierre Guillot Piscine Jean Boiteux Complexe sportif Jean Zay Stade Jean-Pierre Adams Complexe sportif Pierre de Courbertin Gymnase Jacques Anquetil	Equipements culturels Espace Nino Ferrer Centre des musiques Didier Lockwood
	Equipements présents sur le quartier de veille : Centre Gérard Philippe, Groupe scolaire François de Tesson (école élémentaire et maternelle), gymnase Cevert		

Liste des indicateurs de suivi du Contrat de ville

Les indicateurs ci-dessous représentent un premier travail et pourront évoluer et être amendée au cours de la mise en œuvre du Contrat de ville et en fonction des données statistiques disponibles.

Pilier Cohésion sociale

Objet de l'indicateur	Indicateur
ÉDUCATION	
Stabilité des équipes éducatives	Nombre d'enseignants pour cent élèves dans les écoles (exprimé en équivalent temps plein).
	Proportion d'enseignants en poste depuis deux ans au moins dans le même collège.
Réussite scolaire	Proportion d'élèves en retard au début du cycle 3 (CE2).
	Proportion d'élèves en retard à la fin du cycle 3 (CM2).
	Proportion d'élèves en retard de deux ans ou plus en 6e.
	Taux d'accès de 6e en 3e sans doublement
	Résultat au diplôme national du brevet
Orientation des élèves	Taux de réussite au baccalauréat général
	taux d'orientation de la troisième à la seconde
	Devenir (taux d'orientation) des élèves de 3e en fin de seconde générale et technologique
	Devenir (taux d'orientation) des élèves de 3e en fin de seconde technologique.
Mixité sociale au sein des établissements scolaires	Devenir (taux d'orientation) des élèves de 3e en fin de seconde professionnelle.
	Evolution à terme de l'indice social au sein des établissements (boursiers, CSP, retard scolaire etc.)
Décrochage scolaire	Indicateurs qui seront définis dans le cadre du diagnostic de mixité sociale au sein des collèges mené à l'échelle départementale (IEN/Conseil départemental)
	Nombre d'exclusions au collège
	Nombre d'exclusions au lycée
	Nombre de jeunes 15 ans sortis du système scolaire sans diplôme
Moyens mobilisés sur le territoire pour répondre aux besoins spécifiques	Taux d'absentéisme
SANTÉ	
Offre de 1er recours	Nombre de jeunes accueillis en classe U2PA 1er degré
	Densité 10 000 habitants Omnipraticiens (particularité Hôpital et cliniques Melun et DLL
	Effectif et Omnipraticiens - Taux + 50 ans
	Taux de conventionnement secteur 1
Accès aux soins	Projets d'exercices regroupés
	CMU-C
	IDH 2
	Revenu médian
	Bénéficiaires du RSA Droit Commun
	Taux de pauvreté (- 977€ par mois)
	Nombre de familles monoparentales
	File active consultation précarité
Santé des jeunes et Souffrance psychosociale	File active PASS (Perm Accès aux Soins)
	Nombre d'enfants vus dans le cadre des bilans de santé scolaire
	Taux d'avis transmis aux familles et par problématique
	IMC enfants 10 ans
	Conduites à risques - Addictions
Santé-environnement	Nombre consultations jeunes consommateurs
	Qualité du logement: nombre de logements insalubres et considérés comme indignes - Suroccupation
	Favoriser la mobilité et l'accessibilité aux services: Transports en commun- fréquence coût
Promotion - Prévention Santé	Aménagements publics: espaces verts et de loisirs - Voles douces - jardins familiaux...
	Taux participation dépistages organisés: SEIN COLON
	Taux Affections Longue Durée

Objet de l'indicateur	Indicateur
TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	
Evolution du phénomène de délinquance	L'évolution du nombre de faits de délinquance constatés sur les quartiers, au niveau des établissements scolaires, au sein des résidences et transports publics
Mobilisation des mesures de réparation	L'évolution du taux de récidive des TIGistes, des sortants de prison et jeunes bénéficiaires d'une mesure d'aménagement de peine
Accès au Droit	L'évolution du nombre de personnes accueillies dans les structures d'accès au Droit et d'aide aux victimes
SPORTS ET CULTURE	
Organisation d'événements annuels et participation des habitants	Nombre d'événements annuels culturels (*)
	Nombre d'événements annuels sportifs (*)
	Nombre d'événements participatifs auxquels les habitants sont associés à l'organisation (*)
	Taux de participation des habitants aux événements organisés
Soutien aux acteurs culturels oeuvrant sur le territoire : la résidence d'artiste	Nombre de résidences d'artistes profitant aux populations des QPV
	Nombre d'actions proposées en milieu scolaire
	Nombre d'actions/formations proposées dans le cadre de la résidence
Dynamique associative	Nombre d'associations sportives (*)
	Nombre d'associations culturelles (*)
	Nombre d'activités proposées par les acteurs culturels (*)
	Nombre d'activités proposées par les acteurs sportifs(*)
Services publics locaux	Nombre de structures/actions municipales et de la CAMVS proposant des activités sportives payantes ou non (exemple de sports- passions, ou des écoles multisports)
	Nombre de structures/actions municipales et de la CAMVS proposant des activités culturelles payantes ou non (écoles de musiques)
Pratique des habitants des QPV au sein de ces associations	Nombre de licenciés issus des QPV dans les associations sportives(*) et part des jeunes filles et femmes parmi ces licenciés
	Nombre d'adhérents issus des QPV dans les associations culturelles(*)
Place de la Culture et du Sport dans la programmation du Contrat de Ville	Nombre d'associations portant des actions financées dans le cadre de la programmation du contrat de ville

(*) Par commune (dont QPV), et sur la CAMVS

Pilier Développement économique, emploi et insertion

Objet de l'indicateur	Indicateur
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION	
Situation de l'emploi	Nombre de DEFM A habitant les QPV
Dynamisme économique du territoire	Taux de création d'entreprises
Pérennité des entreprises créées sur le territoire	Taux de survie à 5 ans des entreprises du territoire
Adaptation de l'offre de garde d'enfants aux besoins de la population	Taux de couverture des besoins en mode d'accueil
Mobilisation du droit commun	L'augmentation de la part des publics des quartiers prioritaires dans les dispositifs de formation aux savoirs de base et de formation qualifiante
	L'atteinte, à minima, des objectifs cibles en matière des dispositifs d'accès à l'emploi (contrats aidés)

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Des indicateurs relatifs aux enjeux de peuplement seront à terme mobilisés et permettront de caractériser plus finement les équilibres sociaux propres aux quartiers prioritaires.

Objet de l'indicateur	Indicateur
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
L'amélioration du Cadre de vie	L'évolution du nombre d'habitants impliqués dans la vie sociale des quartiers (adhérents aux associations locales)
	La part des ménages satisfaits de l'entretien de leur quartier (mesurée dans le cadre d'enquêtes ad hoc)
L'ampleur du phénomène de précarité	Part des ménages du parc social avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté
Les conditions de logement des ménages du parc privé	Part des logements potentiellement indignes
Le degré de mixité sociale dans les quartiers prioritaires / Les effets de la stratégie de diversification résidentielle des PRU première génération	Part des locataires du parc social
	Part des locataires du parc privé
	Part des propriétaires occupants



Cette maquette, élaborée par le Commissariat Général à l'égalité des territoires, constituera le modèle d'élaboration des futures programmations du contrat de quartier. Elle permettra dans une logique pluriannuelle.

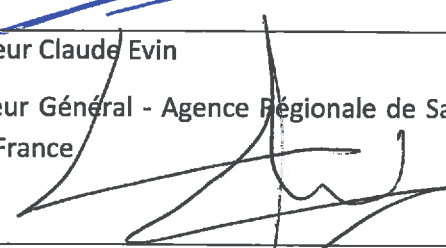
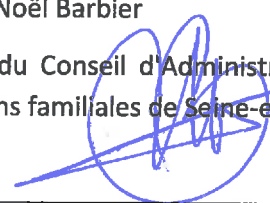
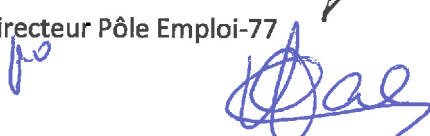
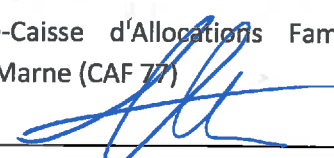
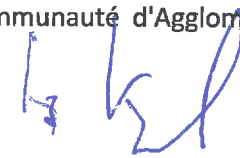
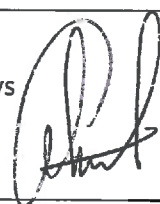
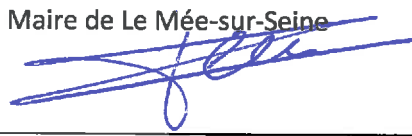
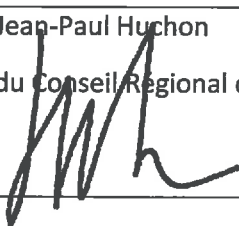
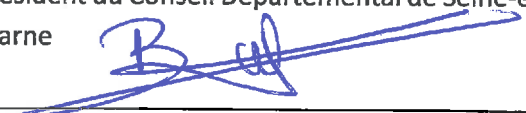
182

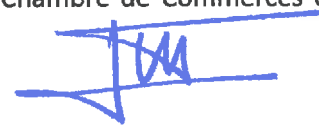
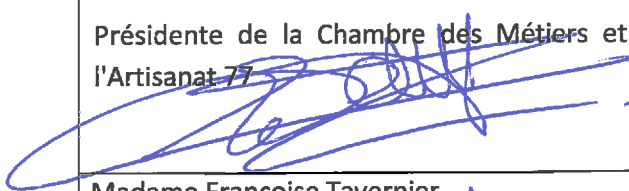
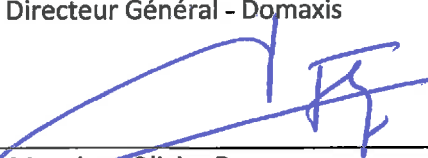
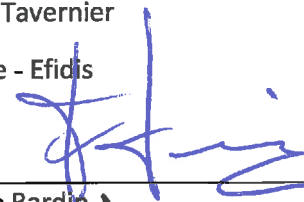
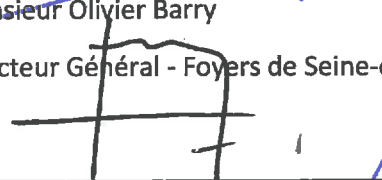
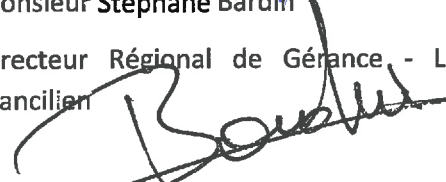
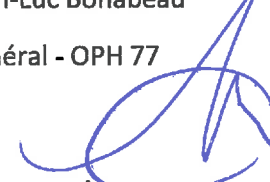
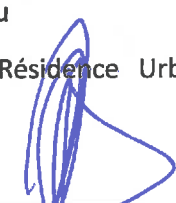
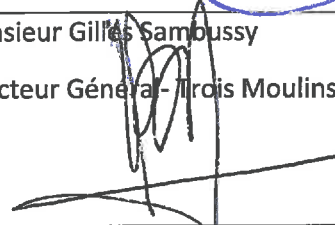
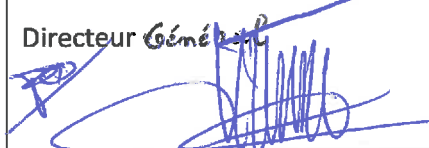
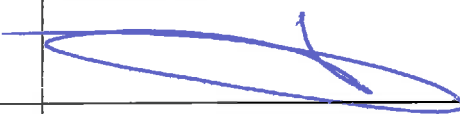
Pilier

Le protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine

Le protocole de préfiguration figure dans un livret à part ainsi que les annexes cartographiques.

V/ Signatures

Monsieur Jean-Luc Marx Préfet de Seine-et-Marne 	
Monsieur Bruno Dalles Procureur de la République près du TGI de Melun 	L'Inspectrice d'Académie Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine et Marne  Patricia GALEAZZI
Monsieur Claude Evén Directeur Général - Agence Régionale de Santé Ile-de-France 	Monsieur Noël Barbier Président du Conseil d'Administration - Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne 
Monsieur Jean-Luc Ravis Directeur Pôle Emploi-77 	Madame Agnès Basso-Fattori Directrice-Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF 77) 
Monsieur Louis Vogel Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine 	
Monsieur Gilles Battail Maire de Dammarie-les-Lys 	Monsieur Franck Vernin Maire de Le Mée-sur-Seine 
Monsieur Gérard Millet Maire de Melun 	
Monsieur Jean-Paul Huchon Président du Conseil Régional d'Ile - de - France 	Monsieur Jean-Jacques Barbaux Président du Conseil Départemental de Seine-et- Marne 

Madame Catherine Pérenet Directrice interrégionale Ile de France - Caisse des Dépôts et Consignations 	Monsieur Jean-Robert Jacquemard Président de la Chambre de Commerces et de l'Industrie 77 
Madame Elisabeth Detry Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 77 	Monsieur Philippe De Nijs Directeur Général - Domaxis 
Madame Françoise Tavernier Directrice Régionale - Efidis 	Monsieur Olivier Barry Directeur Général - Foyers de Seine-et-Marne 
Monsieur Stéphane Bardin Directeur Régional de Gérance - Logement Francilien 	Monsieur Jean-Luc Bonabeau Directeur Général - OPH 77 
Madame Sandrine Espiau Directrice Générale - Résidence Urbaine de France 	Monsieur Gilles Sambussy Directeur Général - Trois Moulins Habitat 
Monsieur Philippe Remignon Directeur Général - Vilogia 	Monsieur Florent Grostefan Directeur territorial – ANTIN Résidences 
Monsieur Patrick-Gérald Dugard Délégué général Mécénat et RSE, Aéroport de Paris	



